



Quatrième séance

Mardi 8 juin 2004, 10 h 15

Présidence de M. Ray Guevara, de M. Attigbe et de M. Maatough

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons ce matin la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et des rapports du Directeur général.

Original anglais: M. MOGAMI (*Ministre du Travail et des Affaires intérieures, Botswana*)

Au nom de la délégation du Botswana et en mon nom propre, j'adresse mes félicitations au Président pour son élection à la tête de la Conférence.

Permettez-moi d'abord de dire que ma délégation apprécie l'immense travail fourni par le Directeur général et le personnel du BIT pour préparer le rapport sur l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03. Ce rapport donne une évaluation claire et détaillée des réalisations de l'OIT.

Nous devons nous intéresser à ce rapport qui nous donne l'occasion de réfléchir à l'orientation stratégique de l'OIT et à l'efficacité des moyens propres à atteindre les objectifs de l'Organisation.

En tant que mandants, nous attendons beaucoup de l'OIT. Même si les ressources de l'OIT diminuent, les Etats Membres sollicitent de plus en plus les services de l'Organisation. Par conséquent, rien ne peut être plus stimulant que l'amélioration qualitative et quantitative de la mise en œuvre des activités de l'OIT, activités fondées sur une question axée sur les résultats. Il ne fait nul doute que l'autoévaluation et le débat suscités par le rapport du Directeur général et les enseignements tirés de ce document sont essentiels au processus de rationalisation des activités de l'OIT et à l'amélioration de la qualité de son travail.

Les thèmes de la démocratie, des droits de l'homme, du chômage, de la pauvreté, de l'égalité, du travail des enfants et de la protection sociale abordés dans le rapport du Directeur général sont des thèmes extrêmement importants pour tous les Etats Membres, notamment dans l'optique de nos efforts pour respecter les obligations qui découlent de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de l'Agenda pour le travail décent. Toutefois, pour un pays en développement comme le Botswana, la mise en œuvre complète des principes que nous nous sommes employés à promouvoir exige un effort considérable qui ne pourra être fait sans l'assistance technique de l'OIT.

Le Botswana a fait des progrès considérables pour promouvoir la liberté syndicale, le droit syndical et la négociation collective. Les amendements aux lois du travail visant à transposer les dispositions des conventions de l'OIT n^{os} 87, 98 et 151 ont été adoptés et ont pris effet à partir du 23 avril 2004. Les dispositions de la convention (n^o 173) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992, ont également été intégrées dans notre droit du travail.

Grâce au projet «Suisse/OIT» en faveur de la paix sociale et au développement fondé sur la compétitivité des entreprises en Afrique australe, des améliorations ont pu être apportées au système de résolution et de prévention des conflits afin d'établir un système rapide, plus crédible et facile d'accès.

Par ailleurs, dans le cadre du projet du Département du travail des Etats-Unis visant à renforcer les systèmes de travail en Afrique australe, d'autres activités sont menées pour améliorer l'administration du travail, notamment les systèmes d'inspection.

L'une des leçons que nous pouvons tirer du rapport du Directeur général est qu'il n'est pas envisageable à long terme pour l'Organisation internationale du Travail de continuer à accepter de nouvelles priorités et d'augmenter le nombre de services existants tout en gardant tous les domaines d'activités et de compétences.

S'il n'est pas tenu compte de ces limites, l'OIT ne pourra pas relever les défis à venir.

La surcharge de travail de l'OIT en matière de contrôle et l'accumulation de rapports qui n'ont pas encore été examinés pourraient remettre en cause les progrès faits par les Etats Membres pour respecter les normes internationales du travail. Il faut donc envisager une collaboration entre l'OIT et les organismes régionaux et sous-régionaux compétents en matière d'emploi; cette collaboration doit notamment viser à aider ces organismes à agir pour le respect des normes de l'OIT par les Etats Membres, afin de réduire le nombre de plaintes de l'OIT relatives à des violations des conventions.

Nous pensons que la poursuite du débat sur la mondialisation vient à point nommé. Les débats préalables sur le sujet ont montré que la mondialisation pouvait permettre de promouvoir le travail décent et encourager le développement durable. Nous pensons toutefois que certains déséquilibres liés à la mondialisation font obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Je conclurai en affirmant que l'OIT a un rôle fondamental à jouer pour atténuer les effets négatifs de

la mondialisation de l'économie en matière sociale. La mise en place d'une Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est l'occasion d'aller au-delà des discours rhétoriques pour rechercher un consensus et agir.

En effet, pour être acceptable et durable, la mondialisation doit mettre les individus au premier plan. Les avantages qu'elle présente doivent répondre aux besoins et aux aspirations des peuples.

Original arabe: M. AOUN (délégué gouvernemental, Liban)

Cette année, la Conférence internationale du Travail se penche sur des sujets essentiels, des sujets qui sont au cœur des préoccupations des peuples du monde qui aspirent à une paix juste et à la justice sociale.

Les sujets traités dans les rapports du Directeur général concernant la dimension sociale de la mondialisation, les libertés et droits syndicaux, et la situation des travailleurs en Palestine occupée et dans les autres territoires arabes occupés, ainsi que tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence qui traitent de la promotion des normes internationales du travail dans le domaine de la pêche, des travailleurs migrants, du développement des ressources humaines et le suivi des programmes d'élimination des pires formes du travail des enfants.

Ce sont autant de sujets, qui confirment le rôle de l'Organisation internationale du Travail en tant que guide pour les partenaires sociaux partout dans le monde, lesquels mettent l'accent sur les droits sociaux, leur importance et sur tous les sujets sur lesquels nous devons nous pencher pour instaurer une justice sociale mondiale, qui soit la base d'une paix mondiale durable.

C'est avec sérieux et objectivité que le rapport du Directeur général a mentionné les incidences sociales de la mondialisation. C'est là un sujet qui préoccupe au premier chef les pays en développement. En effet, ce sont là des incidences qui s'aggravent alors que les institutions de la mondialisation et les protagonistes de la mondialisation ne prennent pas suffisamment en compte la dimension sociale de la mondialisation. C'est la raison pour laquelle les incidences néfastes de la mondialisation ne cessent de se faire sentir sur le plan social.

La mondialisation économique, bien qu'elle ait enregistré des avancées notables dans de nombreuses parties du monde, a engendré dans d'autres régions du monde le chômage, la pauvreté, la migration de la main-d'œuvre et une privatisation qui a affaibli de nombreux services et un recul dans les droits fondamentaux des travailleurs.

C'est pourquoi nous disons, ici même, que la mondialisation économique doit aller de pair avec le développement des prestations et de la protection sociales. Il est nécessaire de renforcer le rôle des organismes concernés chargés d'assurer les prestations et les droits sociaux et en particulier des institutions tripartites qui sont le forum du dialogue social et du développement économique. En d'autres termes, l'interdépendance du développement social et du développement économique, est la garantie d'une mondialisation équitable et ouvre la voie à la mondialisation du progrès social.

Compte tenu de la mondialisation, la notion de justice sociale doit dépasser le cadre national pour que cette justice soit un objectif commun à tous les peuples du monde. Par-là même, la souveraineté des peuples sur leurs territoires et leurs ressources et

richesses naturelles est un critère fondamental dans la réalisation de la justice sociale au niveau mondial.

Réduire les disparités sociales et économiques entre les nations doit être un des fondements d'une mondialisation équitable et constituera nécessairement un fondement de la paix mondiale durable.

Malgré des indicateurs positifs quant aux droits fondamentaux des travailleurs dans le monde, l'expansion de la démocratie et l'augmentation du taux de ratification des normes internationales du travail fondamentales comme indiqué dans le rapport du Directeur général, il existe encore en Palestine, dans le Golan arabe syrien et dans d'autres régions du Sud-Liban occupé, des travailleurs dont les droits sont violés du fait de l'embargo économique, des punitions collectives, de la destruction des infrastructures et des maisons, du saccage des terres agricoles, de la pauvreté et du chômage.

Le peuple irakien est également à la merci de l'occupation américano-britannique qui fait fi des droits essentiels et fondamentaux des travailleurs dans cette région du monde contrairement au droit international.

Je me dois également de mentionner la loi sur les sanctions contre la République arabe syrienne qui émane du Congrès américain et qui contrevient au droit international en la matière.

Enfin, il est nécessaire que l'Organisation internationale du Travail, à l'instar de toutes les autres organisations, se penche sur les droits nationaux économiques des partenaires sociaux. Et c'est pourquoi nous invitons l'Organisation internationale du Travail à se pencher sur les incidences économiques et sociales néfastes de l'occupation en Palestine et en Iraq, et celles qui découlent des sanctions économiques américaines sont imposées au peuple syrien, contrairement à la Déclaration de Philadelphie qui stipule en substance que tous les êtres humains, quelle que soit leur race, leur croyance ou leur sexe ont le droit de poursuivre leur progrès matériel dans la sécurité économique.

Enfin, les droits de l'homme sont la source de toute législation. Ils représentent un tout indivisible qui doit être appliqué dans son intégralité à tous les peuples. Il est nécessaire que les droits de l'homme soient assurés dans un climat propice à la souveraineté nationale, à la liberté et à la stabilité.

Original anglais: M^{me} FILATOV (Ministre du Travail, Finlande)

Je remercie le Directeur général et son personnel des rapports présentés. Il est encourageant de constater que l'agenda pour un travail décent remporte autant de succès. L'accroissement du nombre de ratifications des conventions fondamentales est aussi une bonne nouvelle. Cela traduit une volonté politique et un espoir dont le besoin se fait sentir à l'époque où nous vivons, avec tous les bouleversements que nous connaissons et le cercle vicieux de la haine qui s'instaure. Le rapport illustre bien aussi ce qui a été réalisé par rapport aux objectifs visés. Les résultats dans leur ensemble sont encourageants et ils montrent que nous suivons la bonne voie.

Le rapport sur la mondialisation énonce clairement les choses. Dès le début, c'était une illusion de croire que les forces du marché à elles seules résoudraient tous les problèmes. L'économie du marché accélère l'innovation, mais, pour apporter un bien-être juste et durable à tous, elle doit être soumise à une gouvernance responsable au niveau des entreprises, de même qu'aux niveaux national et interna-

tional. L'architecture de cette gouvernance n'a pas été à la hauteur. Les recommandations de la commission sont claires: il faut maintenant passer à l'action.

Un des soucis de la Commission mondiale est la migration transfrontières et comment gérer les flux migratoires.

Je voudrais souligner l'importance qu'il convient d'attacher à l'amélioration du traitement et des conditions de vie des migrants et des membres de leurs familles vers plus d'égalité et d'équité. Nous devrions faire le maximum pour éviter l'apparition d'un marché du travail ségrégué dans nos pays. Sauvegarder l'intégration totale des travailleurs migrants et de leurs familles dans le marché du travail et dans nos sociétés est aussi le meilleur moyen de promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelles entre différents groupes ethniques et religieux.

Le rapport de la commission souligne que nous avons besoin de commencer chez nous et nous sommes tous concernés. Une gouvernance bonne et démocratique peut toujours être améliorée. Le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail montre amplement que même dans les pays les plus développés l'exercice des droits syndicaux pose fréquemment problème.

Nous pouvons voir que, là encore, les forces de la mondialisation ont été définies de la façon suivante: libéralisation des flux de capitaux, déréglementation des marchés du travail et privatisation des services publics. La mondialisation risque d'affaiblir le pouvoir que les travailleurs exercent traditionnellement par l'entremise de leurs organisations essentiellement nationales. Ces résultats sont sans doute étroitement liés aux choix politiques que nous avons opérés par le passé. Autrement dit, pour l'avenir, nous avons aussi la possibilité de faire des choix, mais cette fois meilleurs.

Il est évident que les syndicats, de concert avec les organisations des employeurs, sont l'élément central de cette Organisation et du tripartisme qu'elle représente. Il est important de souligner que, sans la voix des partenaires sociaux, l'idée d'une bonne gouvernance dans le monde du travail demeure un rêve. Mais tandis que nous balayons devant notre propre porte, nous ne devons pas oublier de travailler aux niveaux multilatéral et international. Comme cela a déjà été dit de nombreuses fois, la question n'est pas de changer le mandat de l'OIT, mais il est clairement nécessaire de poursuivre des politiques cohérentes pour parvenir à un emploi décent partout. Les politiques fiscales et monétaires doivent être considérées en même temps que les questions d'emploi.

La faiblesse de la gouvernance du processus de mondialisation est un problème qui doit être examiné. Cela ne peut se faire sans une coopération active entre les organisations internationales concernées. La coopération doit être structurée formellement et un ordre du jour très clair doit être établi dans ce but. Dans cet effort, encore une fois, nous avons besoin de mobiliser non seulement des gouvernements mais aussi des partenaires sociaux.

Dans le rapport du Directeur général sur le rapport de la Commission mondiale, les mesures concrètes qui doivent être prises sont précisées. Je voudrais souligner particulièrement la nécessité de prendre celles qui permettront de rendre plus cohérentes les politiques en matière de croissance,

d'investissement et d'emploi et de concrétiser l'idée du forum sur la politique de mondialisation. Il est également nécessaire que l'OIT renforce ses travaux sur l'esprit d'entreprise, le développement de l'entreprise et la création d'emplois.

Original anglais: M. POTTER (délégué des employeurs, Etats-Unis)

Au nom des employeurs des Etats-Unis, nous tenons à vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Conférence.

La Conférence internationale du Travail nous permet de décider du cap que doit prendre l'Organisation pour l'année à venir mais également pour l'avenir. L'expérience montre que, pour avoir un véritable impact stratégique, chaque organisation doit s'engager dans un processus d'évaluation de ses objectifs et de ses pratiques à court et à long terme.

Le rapport du Directeur général sur le rôle de l'OIT dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission mondiale nous en donne l'occasion. Quel que soit le résultat de ce débat en plénière, nous devons en discuter plus avant pendant le Conseil d'administration avant d'aller de l'avant.

Un large consensus a été dégagé sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Il convient donc d'éviter tout ce qui pourrait en limiter la portée et nuire à leur mise en œuvre. Il ne faut pas oublier que les ressources dont disposera l'OIT pour jouer le rôle important qui est le sien dans l'économie mondiale n'augmenteront pas au fil des années. En lisant le rapport du Directeur général, on a l'impression que les questions dont il traite sont pour ainsi dire inédites ou qu'elles présentent davantage un caractère d'urgence.

D'un point de vue historique, nous pouvons dire que nous n'avons que du vieux vin dans nos nouvelles bouteilles. L'économie mondiale et les problèmes éthiques et sociaux y afférents examinés dans le rapport de la Commission mondiale étaient déjà tout aussi réels en 1900, époque où le commerce international jouait dans l'économie mondiale un rôle tout aussi important qu'aujourd'hui, en 2004.

C'est dans le contexte mondial que l'OIT a été fondée en 1919. L'établissement d'une commission internationale du travail, prévue par l'accord établi lors de la Conférence de paix à Versailles, était considéré comme nécessaire, car tous les gouvernements s'étaient engagés à créer une organisation internationale qui serait chargée de résoudre toute une série de problèmes liés au monde du travail, de créer un cadre éthique commun, et de définir les conditions d'emploi sans céder aux impératifs du commerce international. Le protectionnisme mis en place dans les années vingt et la Grande Dépression qui a suivi ont mis en danger le système commercial international. Ce n'est qu'après la chute du mur de Berlin que le commerce mondial a retrouvé le niveau de 1914. Nous devons donc prendre garde de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Il est étonnant de constater qu'il n'est pas fait référence à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 dans la première partie du rapport du Directeur général qui traite du travail décent en tant qu'objectif mondial.

La Déclaration de 1998 marque une étape décisive dont, comme le montre le rapport global de cette année, les effets commencent tout juste se faire sentir. La Déclaration représente un engage-

ment politique au titre de la Constitution de l'OIT qui englobe les considérations présentées dans le rapport du Directeur général. La Déclaration est un point de repère qui doit permettre de préserver et de renforcer le rôle central que l'OIT est appelé à jouer dans la réalisation de cet objectif: veiller à ce qu'il existe dans chaque pays un respect minimal de la dignité humaine.

Le rapport du Directeur général met l'accent sur la cohérence des politiques. Il est important d'être crédible si l'on tient à faire partie de ceux qui prennent les décisions clés. L'OIT ne doit pas devenir un centre d'analyse économique et sacrifier pour cela les besoins de ses mandants et l'exécution de son mandat. Toutefois, comme nous l'avons dit en 1999, l'OIT doit mettre en oeuvre un programme de recherche macroéconomique crédible, fondé notamment sur l'idée que les entreprises sont la source de la création de richesses et que la création d'emplois et l'élévation du niveau de vie présupposent l'existence d'un certain nombre de facteurs économiques, politiques et juridiques: environnement politique, juridique et social stable; bonne gouvernance; lutte contre la corruption; faible inflation, taux d'intérêt peu élevés, politiques macroéconomiques cohérentes, stabilité des taux de change, etc.

Quoi qu'il en soit, il est essentiel que l'OIT s'en tienne à sa mission première. Le monde des affaires américain estime que, dans les années à venir, la pertinence de l'OIT se mesurera aux réussites de l'Organisation dans les domaines qui lui sont propres. Les questions clés, à cet égard, seront les suivantes: les normes du travail de l'OIT ont-elles un fort impact? Les pays sont-ils largement disposés à les ratifier? Et un consensus large peut-il s'en dégager? Le système de contrôle est-il suffisamment efficace et permet-il de prendre des mesures efficaces, comme par exemple dans le cas du Myanmar? Y-a-t-il une bonne mise en oeuvre de la Déclaration de 1998? Les activités de coopération technique sont-elles efficaces et conservent-elles leur qualité? Les programmes de l'OIT de création d'emplois, de développement des entreprises et de lutte contre la pauvreté ont-ils un véritable impact? Le programme de recherche sur l'économie et l'emploi est-il une source de données fiables sur la situation et l'évolution de l'emploi?

Original russe: M. LUBLIN (délégué gouvernemental, Fédération de Russie)

Je note avec satisfaction que l'examen des conséquences sociales de la mondialisation fait aujourd'hui l'objet d'un dialogue constructif, et le mérite en revient naturellement à l'Organisation internationale du Travail et à son Directeur général, M. Juan Somavia, ainsi qu'à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

La mondialisation concerne toutes les sphères de l'activité humaine et les intérêts de toutes les couches de la population. Du fait de la transition rapide à une économie de type ouvert et à des rapports de marché, la Russie ressent pleinement les effets tant positifs que négatifs de la mondialisation. C'est pourquoi nous partageons entièrement l'inquiétude de la communauté mondiale face aux retombées de ce processus, inquiétude devant l'affaiblissement des systèmes nationaux, devant l'érosion de la solidarité sociale et devant la répartition très inégale des biens et des charges entre les différents pays et entre les différents groupes sociaux de population.

Le gouvernement de la Fédération de Russie et son peuple apprécient beaucoup les efforts déployés par l'Organisation internationale du Travail en vue de conférer au processus de mondialisation un caractère plus humaniste et plus civilisé et d'assurer l'orientation sociale. Comme l'a indiqué fort justement le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, à Davos: «Si nous n'obligeons pas la mondialisation à travailler pour tous, en définitive elle ne travaillera pour personne.»

Nous sommes favorables à l'instauration d'un contrôle et d'une gouvernance plus efficaces de ce processus par des organisations internationales, des gouvernements nationaux et la société civile. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a achevé ses travaux en vue de l'établissement du rapport final.

Nous estimons que le rapport brosse un tableau suffisamment complet et objectif des principaux éléments du processus de mondialisation et montre des voies concrètes pour régler les problèmes qui sont apparus aux niveaux national, régional et international. Nous estimons que les recommandations dûment réfléchies du rapport répondent pleinement aux besoins de tous les participants au processus de mondialisation. Il est très important que soit proposée la création d'un vrai mécanisme de transition permettant de passer d'une situation d'affrontement entre partisans et adversaires de la mondialisation à un dialogue constructif.

Le document note fort justement que le règlement passe essentiellement par des actions efficaces au niveau national, s'appuyant sur les normes et les standards internationaux et sur les décisions de forums internationaux.

A cet égard, je voudrais mettre en exergue ces grands repères internationaux pour la Russie que sont les décisions du Sommet social de Copenhague de 1995, la Déclaration de l'OIT de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail, le concept du «travail décent» de l'OIT, l'agenda mondial pour l'emploi et les objectifs du Millénaire pour le développement, définis par les Nations Unies. Grâce à l'OIT et au secrétariat de la Commission mondiale, un premier dialogue national sur les conséquences sociales de la mondialisation a été organisé à Moscou en 2002. A la fin du mois de juin de cette année, à Saint-Petersbourg, sera présenté le rapport final de la commission, à l'intention de l'opinion publique russe et des partenaires sociaux. La Russie se prépare à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce. A cet égard, nous prêtons une grande importance à l'étude des conséquences éventuelles de ce document, dans le domaine social du travail, notamment à travers des enquêtes effectuées avec l'aide de l'OIT.

Nous avons commencé des travaux préparatoires dans divers domaines de l'économie afin de prévenir ou d'atténuer les éventuelles répercussions négatives de cette adhésion. En même temps, nous procédons à de larges consultations avec divers participants nationaux à ce processus dans le cadre du dialogue entre les structures du pouvoir et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les partenaires sociaux, sur la base des idées du tripartisme. Dans ce contexte, en 2003, a eu lieu à Saint-Petersbourg une première rencontre consultative tripartite sur les conséquences économiques et sociales de l'entrée de la Russie à l'OMC, où ont été examinés des rapports sur ce problème, établis par

des scientifiques russes, des spécialistes de l'OIT, de la Banque mondiale et de l'OCDE.

En conclusion, je voudrais plaider encore une fois de plus en faveur d'une intégration équilibrée de la politique économique et sociale à tous les niveaux de la gestion et insister sur la nécessité de corriger les grandes inégalités, de lutter contre la pauvreté dans le monde, de promouvoir la protection sociale et de relever le niveau de vie des hommes. Le marché n'est qu'un élément de l'économie. La vie de tout pays et de l'humanité dans son ensemble ne peut pas obéir aux seuls intérêts du marché et se fonder uniquement sur des rapports de marché. Il existe d'autres valeurs humaines qui doivent déterminer l'orientation du développement de la civilisation mondiale au XXI^e siècle.

Favorables à une participation plus active de la communauté mondiale au règlement des problèmes mondiaux, nous estimons cependant qu'il n'y a pas de panacée contre tous les maux. Tout pays a ses particularités et a le droit de choisir sa propre voie de développement, compte tenu des réalités nationales et des intérêts nationaux. Nous ne voulons pas que la mondialisation en matière d'économie et d'informatique entraîne une uniformisation mondiale dans le domaine de la culture, et gomme ce qui fait toute la diversité des particularités ethniques, des langues nationales, des coutumes et des traditions des peuples, grands et petits.

Original arabe: M. MAJALI (Ministre du Travail, Jordanie)

Permettez-moi de féliciter chaleureusement le Président pour son élection à la tête de la 92^e session de la CIT. Nous lui formulons nos vœux de plein succès pour le bon déroulement de cette Conférence.

Je voudrais également à cette occasion remercier le Directeur général pour le rapport qu'il a présenté, qui s'intitule *S'organiser pour plus de justice sociale* et qui traite les principes fondamentaux au travail visant à renforcer la justice sociale et les libertés syndicales, qui sont garanties par la Constitution de notre Organisation de 1919.

L'Organisation internationale du Travail, en sa qualité d'organisation doyenne, n'aurait jamais pu faire face aux circonstances difficiles et aux mutations internationales sans ses valeurs durables en matière du développement économique, qui reposent sur une distribution juste et équitable des acquis du développement et sur le renforcement de la coopération et la paix sociale entre les partenaires sociaux.

Je suis fier de vous dire que mon pays s'est engagé sur cette voie, nous l'avons fait en ratifiant les conventions internationales, en renforçant les relations professionnelles, notamment en matière de négociations collectives en vue de conclure des conventions collectives bipartites entre les partenaires sociaux. Ajoutons à cela que les syndicats de travailleurs et d'employeurs jouissent de la liberté syndicale en matière de négociations collectives.

Le rapport du Directeur général mentionne, à juste titre, l'importance de volonté politique et du mécanisme efficace pour l'application des normes et principes fondamentaux adoptés par les pays et incorporés dans ses législations nationales. En Jordanie, nous nous inspirons de cette volonté politique sur la base de nos intérêts nationaux, sur la base de notre expérience sociale et humaine, pour confirmer notre engagement en matière de droits fondamentaux garantis par la Déclaration de l'Organisation

internationale du Travail, par des instruments internationaux pertinents et par la coutume internationale.

Sa Majesté le roi de Jordanie s'est adressée à cette Conférence l'année dernière en disant: «Nous ne pourrions remédier aux divisions et aux désespoirs qui alimentent le terrorisme international qu'en vainquant la pauvreté. Cela nécessite un développement social et économique durable, une vie digne pour tous. Cela constitue une arme efficace dans notre lutte contre l'extrémisme.» Il a également ajouté que «nos stratégies ont pour objectif d'améliorer la vie de nos citoyens». Sa Majesté le roi de Jordanie a d'ailleurs donné corps à ces objectifs par le biais d'une initiative qui vise à renforcer le dialogue social. Ainsi le gouvernement a mis en œuvre des mécanismes et des programmes de développement social et économique. Nous avons, par le biais de ces réformes et de ces initiatives, renforcé le dialogue social entre nos partenaires sociaux. Nous avons également créé une commission tripartite nationale qui nous aidera à arriver à nos objectifs.

Nous constatons que le rapport a analysé avec objectivité et à juste titre la situation des travailleurs migrants dans l'économie mondiale. Nous pensons que l'OIT doit poursuivre son rôle central et que les partenaires sociaux doivent participer aux diverses initiatives mondiales et régionales visant à améliorer la situation des travailleurs migrants.

En ce qui concerne le rapport sur les territoires arabes occupés, ce qui y est signalé sur la situation toujours difficile prouve bien que le seul moyen d'alléger la souffrance du peuple palestinien est l'instauration d'une paix juste et durable et le retrait d'Israël des territoires arabes occupés, en République arabe syrienne, en Palestine et au Liban et la création d'un Etat palestinien indépendant, avec pour capitale Al-Qods.

En attendant, nous devons poursuivre nos efforts pour aider les travailleurs palestiniens dont les droits sont bafoués. Tant que le problème palestinien ne sera pas résolu, et que l'occupation de l'Iraq avec toutes ses conséquences humanitaires désastreuses se poursuivra, il y aura toujours des entraves au développement dans la région. Il est nécessaire par conséquent qu'il y ait un retrait complet des territoires arabes occupés, et que le problème palestinien soit résolu. Il faut mettre un terme à l'occupation en Iraq pour que les Iraquiens puissent bénéficier de l'intégrité territoriale et qu'ils puissent exercer leurs droits à l'autodétermination. Seules la stabilité et la sécurité et une paix juste et globale peuvent apporter le développement et la prospérité à tous les peuples de la région.

Permettez-moi enfin de remercier tous les chefs d'Etat et de gouvernement qui ont hier mentionné le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Et je voudrais souligner qu'il appartient aux pays riches d'assumer leurs responsabilités vis à vis des pays pauvres, en les aidant à bénéficier des aspects positifs de la mondialisation, qui leur permettront de jouir de la stabilité politique, économique et sociale.

En Jordanie, nous sommes conscients de l'importance de la mondialisation et de la nécessité de s'y intégrer. Néanmoins, nous reconnaissons l'impact qu'elle peut avoir et nous essayons de tirer profit de ses bienfaits économiques et sociaux tout en limitant les effets néfastes qui découleraient d'une justice sociale fragilisée. En effet, une telle

situation ne ferait qu'alimenter la privation, la pauvreté, le désespoir, et exacerber le terrorisme menaçant ainsi la paix et la solidarité internationales. Je vous remercie.

Original chinois: M. WANG (délégué gouvernemental, Chine)

Permettez-moi, avant tout, de féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence. Je crois que, sous sa direction, cette session sera très fructueuse.

Le rapport du Directeur général passe en revue les travaux et les activités de l'OIT au cours des deux dernières années. Nous avons noté avec satisfaction que, en axant ses travaux sur les quatre objectifs stratégiques majeurs, avec pour thème principal le travail décent, l'OIT a fait des progrès remarquables dans les domaines suivants: promotion de l'emploi, éradication de la pauvreté et protection des travailleurs, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire, ce dont nous nous réjouissons.

Grâce à deux années de travail ardu, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a élaboré des rapports intéressants et la délégation chinoise félicite la commission de ce résultat.

La paix et le développement restent les thèmes majeurs de notre époque. Cela étant, le processus de mondialisation creuse l'écart entre les riches et les pauvres. Certains pays en développement risquent d'être marginalisés, ce qui pose un nouveau défi à la justice sociale et au développement durable.

Notre tâche commune est de supprimer la pauvreté. Face à ces défis et à ces difficultés qui émanent de la mondialisation, les pays en développement doivent formuler des stratégies réalisables pour le développement durable de l'économie et de la société, en tenant compte de leurs spécificités.

Le développement pacifique des pays en développement contribuera de façon significative à la paix et au développement du monde. Les pays développés doivent assumer davantage de responsabilités dans le cadre des efforts déployés aux niveaux régional et mondial, pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement. Nous proposons que tous les pays développés, ou en développement, petits ou grands, tirent parti de la mondialisation. La meilleure façon d'y parvenir est de mettre en place un nouvel ordre économique et politique international qui soit équitable et rationnel.

La Chine a toujours cherché par tous les moyens à faire avancer les réformes et à s'ouvrir à tous les égards. Elle a continué de mettre l'individu au premier plan et de faire avancer l'économie et la société en s'appuyant sur la notion de développement durable, coordonné et généralisé. Nous avons enregistré des résultats remarquables sur les plans tant social qu'économique. Toutefois, nous ne perdons pas de vue que la Chine a une forte population, que l'économie est sous-développée et que le développement, quand il se produit, reste déséquilibré. C'est pourquoi, pour de nombreuses années encore, l'une de nos principales tâches dans le domaine social sera de créer des emplois décents et productifs pour des millions de travailleurs chinois.

Il y a peu d'ailleurs, le gouvernement chinois et l'OIT ont organisé le Forum de la Chine de l'emploi à Pékin à l'occasion duquel les délégations ont pu trouver un vaste terrain d'entente. Le succès de ce forum indique une fois de plus que la promotion de l'emploi est devenue la priorité absolue de tous les

pays qui souhaitent avoir une stratégie de développement social et qu'elle constitue une mesure concrète pour améliorer le travail décent.

La Chine soutient l'OIT dans sa définition de la promotion de l'emploi et de la suppression de la pauvreté comme étant les domaines prioritaires d'action, dans le cadre des quatre objectifs stratégiques.

Par ailleurs, la délégation chinoise souhaiterait faire les suggestions suivantes. Tout d'abord, l'OIT devrait profiter de ses atouts pour faire de la suppression de la pauvreté un point important du progrès social, grâce à la coopération tripartite des États Membres de l'OIT dans le cadre de son mandat. Elle devrait encourager les pays développés et les institutions internationales à fournir une assistance technique plus concrète et efficace aux pays en développement, afin d'améliorer leur participation dans le processus de la mondialisation et de leur permettre de recueillir les fruits de la mondialisation économique d'une façon équitable, et donc de promouvoir la prospérité et le développement pour tous.

Il est important pour l'OIT d'encourager la solidarité à l'égard des pays en développement et de les aider à rester stables, de manière à ce qu'ils puissent devenir les acteurs de leur propre développement et atteindre un niveau d'avancement qui soit acceptable compte tenu de leur propre contexte.

Deuxièmement, l'OIT devrait faire de la promotion de l'emploi sa priorité et utiliser son savoir-faire unique pour identifier et développer des projets de coopération qui soient adaptés aux besoins des États Membres et répondent aux défis qui se posent au monde du travail, tout en aidant les États Membres à réduire l'écart entre les riches et les pauvres, à promouvoir le plein emploi dans le cadre d'emplois productifs et décents, et à faciliter le développement commun.

Troisièmement, l'OIT devrait accélérer sa propre réforme, améliorer son efficacité et respecter le principe de promotion. Les normes internationales du travail sont très importantes pour la protection des droits et des intérêts des travailleurs. D'après nous, dès lors que les normes du travail sont appliquées, il est très important de respecter la diversité des institutions et les différents niveaux de développement des différents pays. Il devrait y avoir moins d'accusations et de sanctions et plus de mesures d'aide et d'assistance.

L'heure est venue d'agir immédiatement, dans un effort concerté, pour assurer un emploi décent pour tous, dans le cadre d'une mondialisation décente.

Original espagnol: M. ABASCAL (Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Mexique)

Je félicite le Président de son élection, qui est un honneur pour la région des Amériques. Le dialogue social est au cœur de la politique du président Fox. Il a permis au Mexique de renforcer la cohésion sociale et la paix et de nous rapprocher des grands objectifs nationaux.

C'est pourquoi le gouvernement du Mexique estime qu'il est important que l'Organisation internationale du Travail renforce les capacités de ses mandants, multiplie ses efforts de sensibilisation et développe les compétences des institutions nationales et internationales pour que le bénéfice du dialogue social ait des retombées sur les politiques économiques et sociales, comme le propose le Directeur général dans son rapport.

Le Mexique adhère aussi à la définition donnée dans le rapport global *S'organiser pour plus de justice sociale*. Le principe fondamental de la liberté d'association et le droit de négociation collective sont une expression de la dignité humaine. Quant aux syndicats, appelés à jouer un rôle décisif dans la mondialisation, ils ont un engagement vis-à-vis de la personne, de la formation, qui sert à accroître la productivité et la compétitivité des entreprises – communautés humaines productives, ils s'attachent à améliorer le niveau de vie des travailleurs et de leurs familles. Il est certes important de pouvoir s'appuyer sur un cadre juridique qui consacre et garantit la liberté syndicale, mais tout aussi important est l'engagement sans faille des syndicats en faveur du développement intégral de la personne par le biais du travail productif.

L'OIT contribue à favoriser le respect du principe de liberté syndicale. C'est pourquoi le gouvernement du Mexique soutient l'examen des mécanismes de contrôle qui est mené à bien et qui permettra de renforcer leur efficacité.

Une autre grande réussite du BIT est la pertinence de la discussion tripartite sur la migration. L'importance de la question des migrations internationales de main-d'œuvre réside, surtout, dans le devoir éthique de protéger la dignité humaine. Compte tenu de l'ampleur croissante des flux migratoires, il est de plus en plus urgent d'envisager le sujet avec réalisme et sensibilité sociale, dans un cadre juridique approprié. C'est un défi non seulement pour le Mexique, en tant que pays d'origine, de transit et de destination des travailleurs migrants, mais également pour le monde entier.

Grâce à la vision de l'OIT, les conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation offrent au monde des propositions concrètes propres à conférer au travail productif la dignité qu'il mérite et la capacité d'assurer le bien-être effectif des personnes et des familles. Ces propositions ont ouvert un espace pour la discussion tripartite en vue d'harmoniser le développement économique et le développement social de la mondialisation. Ainsi, on a relancé le concept du travail décent; répercuté dans tous les pays Membres, il a trouvé au Mexique un terrain particulièrement fertile eu égard aux efforts consentis par ce pays en faveur d'une nouvelle culture du travail. La discussion a tourné autour de la personne et aussi de la famille, en tant qu'origine et fin ultime de tout véritable développement, insufflant au débat sur la mondialisation une dimension éthique et une orientation humaniste.

Mesdames et Messieurs, travailleurs, agents de l'État, employeurs, aujourd'hui, devant vous tous, à cette tribune la plus emblématique du monde du travail, je tiens à annoncer que le gouvernement et les délégations des travailleurs et des employeurs du Mexique proposeront au Conseil d'administration une discussion tripartite afin d'élaborer un nouvel instrument ou toute autre mesure de suivi relatifs aux droits et devoirs sociaux professionnels dans la mondialisation. À la lumière du rôle que joue déjà l'Organisation dans la recherche d'une mondialisation compatible avec le développement humain, cet instrument ou cette mesure devra constituer la prochaine étape des efforts parrainés par l'OIT car, comme l'a dit la Présidente de la Finlande, le rapport de la Commission mondiale est simplement un point de départ pour donner à la mondialisation un visage et un cœur humains. Nous sommes tous des

acteurs de la mondialisation et nous avons le devoir urgent de la transformer en un instrument efficace pour édifier un monde plus juste, plus équitable et plus libre, dans lequel le potentiel illimité de la dignité de la personne puisse s'exprimer en faveur de la solidarité, de la justice sociale et du bien commun.

Le Mexique réitère son engagement multilatéral et humaniste transcendant vis-à-vis de son peuple et du monde.

Original portugais: M. DE MEIRELES V. DE CASTRO (délégué des employeurs, Portugal)

Tout d'abord, Monsieur le Président, j'aimerais, au nom de la délégation des employeurs portugais, vous féliciter pour l'élection à vos importantes fonctions et vous souhaiter le plus grand succès dans leur exercice.

Cette année, l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail comprend certains thèmes extrêmement importants comme, par exemple, le développement des ressources humaines et la formation, une approche équilibrée de la question des travailleurs migrants dans l'économie mondiale et le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Toutefois, compte tenu du peu de temps de parole dont je dispose, j'aborderai simplement deux points: la responsabilité sociale des entreprises, c'est-à-dire surtout en ce qui concerne la problématique de la délocalisation, et un autre sujet que nous considérons extrêmement important, c'est-à-dire le tripartisme et le dialogue social dans les pays africains de langue officielle portugaise, les PALOP.

La responsabilité sociale des entreprises est un thème extrêmement important et pertinent qui a fait l'objet dernièrement de nombreuses réunions et tables rondes au niveau de l'Union européenne et au niveau mondial. Au cours de ces réunions, il a été dit clairement que les entreprises, depuis longtemps et toujours en nombre croissant, ont développé de façon volontaire et avec engagement des pratiques socialement responsables pour développer des relations plus équilibrées avec leurs actionnaires, les travailleurs et l'environnement.

Compte tenu de la multiplicité des activités économiques qui sont déployées aux niveaux national et mondial, compte tenu de la variété des entreprises qui existent, les pratiques de responsabilité sociale sont également très variées et s'adaptent aux conditions particulières de chaque cas de façon dynamique. La réalité est en mutation constante, avec de nouveaux défis. En d'autres termes, il n'y a pas une approche unique, un modèle figé de responsabilité sociale des entreprises; la responsabilité sociale reflète la philosophie de chaque entreprise et est liée à l'évolution et à un ensemble de procédures assimilées dans le temps.

Bien que les politiques de responsabilité sociale les plus visibles soient développées par les grandes entreprises, par un effet d'entraînement les nombreuses entreprises qui ont des relations avec les premières adoptent également des comportements de nette responsabilité sociale. Le mouvement croissant de délocalisation mondiale des entreprises apporte un aspect nouveau à la responsabilité sociale car ce concept est encore confiné à des limites géographiques relativement étroites, c'est-à-dire l'Union européenne, l'Amérique du Nord et le Japon. La délocalisation des grandes entreprises, et les

rapports étroits qu'elles établissent avec de nombreuses entreprises des pays en développement, font que ces dernières doivent se préoccuper de certaines questions, notamment les relations avec les travailleurs, la qualité du travail, l'environnement, le respect des droits de l'homme. La délocalisation, bien évidemment, recouvre des aspects positifs et négatifs et nous espérons qu'en matière de responsabilité sociale les effets soient essentiellement positifs.

Maintenant, j'aimerais aborder le deuxième thème de mon intervention qui est le tripartisme et le dialogue social dans les pays africains de langue officielle portugaise.

Nous reconnaissons les avantages qui résultent du dialogue social pour le développement économique et social, surtout des pays qui ont connu de longs conflits armés, comme l'Angola et le Mozambique.

A ce titre, la Confédération de l'industrie portugaise (CIP) a fait depuis longtemps des démarches auprès de l'OIT pour réaliser des séminaires et obtenir d'autres formes d'appui qui pourraient dynamiser le dialogue social et la concertation dans les PALOP.

C'est donc avec grand intérêt et grande satisfaction que la CIP a participé aux travaux de la première Réunion des organisations d'employeurs des pays africains de langue officielle portugaise qui s'est tenue au Cap-Vert les 30 et 31 mars 2004, réunion organisée par l'OIT et à laquelle ont participé des organisations d'employeurs du pays d'accueil, le Cap-Vert, mais aussi de l'Angola, de la Guinée-Bissau et de Sao Tomé-et-Principe.

Cette réunion a permis de conclure, en résumé, que, premièrement, le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs des PALOP dans le dialogue et dans la concertation n'a pas été jusqu'ici très significatif pour différentes raisons, notamment le manque d'appui technique et financier.

Deuxièmement, l'histoire, le peuplement et la langue partagée par les PALOP sont des facteurs qui facilitent la coopération, notamment au niveau des entreprises.

Troisièmement, il est nécessaire de dynamiser les contacts entre les PALOP par le biais de systèmes de transport et de communication moderne fiables et à coût modéré.

Quatrièmement, il est essentiel de développer la circulation des personnes, biens et capitaux dans les PALOP.

A l'avenir, les organisations d'employeurs des PALOP vont être très sollicitées pour le dialogue social, mais également pour la création des conditions nécessaires à l'activité compétitive des entreprises de ces pays. Et l'OIT, par le truchement de ses services compétents, a ici un rôle très important à jouer, notamment en ce qui concerne les aides techniques, la qualification des ressources humaines, l'organisation de séminaires et autres moyens qui favorisent les actions bien ciblées, le dialogue social, et donc la compétitivité des entreprises, et la création de plus de richesses et de plus de postes de travail.

Nous profitons de cette occasion pour remercier l'OIT qui a organisé cette première réunion, laquelle a été extrêmement importante pour les PALOP. Nous espérons qu'elle sera suivie prochainement d'autres réunions du même type.

(M. Attigbe prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. KIM (délégué gouvernemental, République de Corée)

Permettez-moi, tout d'abord, de féliciter chaleureusement M. Ray Guevara, à l'occasion de son élection à la présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. J'adresse également mes félicitations au Directeur général, M. Juan Somavia, qui, au mois de mars, a entamé son second mandat, avec l'appui de la majorité écrasante des mandants tripartites. J'exprime aussi toute ma reconnaissance aux membres de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation pour les rapports dont nous sommes saisis.

Aujourd'hui, le processus rapide de la mondialisation nous confronte à de nombreux défis.

La libéralisation des investissements et du commerce, la diffusion des technologies et le partage des informations ainsi que la concurrence féroce qui caractérisent ce processus ont des points positifs mais aussi des aspects plus sombres aux plans national et international.

Il ne fait aucun doute qu'à terme la mondialisation sera pourvoyeuse de richesses. Mais, si l'instabilité actuelle persiste, les disparités sociales et la pauvreté accrues commenceront à miner le potentiel de croissance.

Dans ce contexte, le rapport de la Commission mondiale *Une mondialisation juste, le rôle de l'OIT* semble apporter des solutions adéquates et contient des recommandations sur la manière dont les Etats Membres devraient élaborer des règles équitables en matière socio-économique.

La mondialisation nous affecte dans notre vie quotidienne. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que nous fassions appel à toute notre sagesse pour qu'elle ait un visage humain, et qu'elle soit équitable grâce à un plus large partage de ses fruits et une atténuation de ses effets néfastes. A cette fin, je souhaiterais vous soumettre un certain nombre de recommandations.

Tout d'abord, les partenaires sociaux, travailleurs, employeurs et gouvernements doivent s'attacher non seulement à améliorer l'efficacité économique et la transparence, mais également se pencher sur les inégalités sociales qui découlent de ce système.

Deuxièmement, l'OIT ainsi que les Etats Membres devraient redoubler d'efforts afin d'augmenter l'employabilité des travailleurs par le biais du développement des ressources humaines et pour créer des emplois plus stables et décents dans un marché du travail plus souple.

Troisièmement, l'OIT doit renforcer ses programmes d'assistance technique par le biais de la protection des travailleurs vulnérables, la mise en place d'une infrastructure de protection sociale et l'échange d'expériences en matière de création d'emplois répondant aux besoins économiques de chacun des Etats Membres.

Quatrièmement, je souhaite inviter tous les pays donateurs à n'épargner aucun effort pour partager avec les pays en développement leurs connaissances étendues et leurs techniques dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ils doivent aussi renforcer l'aide publique au développement.

Le gouvernement de la République de Corée reconnaît l'importance de la création d'emplois et du renforcement des relations professionnelles dans le contexte de la mondialisation. L'objectif est de

concevoir une réglementation mutuellement bénéfique par le biais du dialogue et de la coopération.

A cet effet, les partenaires tripartites ont conclu le Pacte social pour la création d'emplois, en février de cette année, sur la base d'un consensus social selon lequel le travail est la meilleure forme de protection sociale.

Tous les acteurs sociaux vont s'employer à construire une société équilibrée où l'emploi et la croissance économique sont également respectés.

Le gouvernement de la République de Corée prend des mesures en vue d'adapter la législation sur la base des mesures visant à promouvoir la législation et les institutions en matière de relations industrielles. Notre gouvernement s'emploiera à trouver un consensus avec les travailleurs et les employeurs.

Enfin, le gouvernement ne va épargner aucun effort pour résoudre les questions relatives aux relations professionnelles par le biais du dialogue et du compromis conformément à l'esprit de tripartisme de l'OIT.

A la fin du mois de mai dernier, un dialogue tripartite de haut niveau s'est engagé, présidé par le président Roh Moo-Hyun. Quatre jours plus tard, les mandants tripartites se sont mis d'accord pour mettre en place des mesures visant à renforcer le dialogue social, notamment par la réforme de la commission tripartite coréenne.

J'aimerais demander aux Etats Membres leur soutien pour que les directives en vue d'un changement positif que le gouvernement est en train d'adopter puissent être mises en œuvre avec succès.

Original anglais: M. GALEA (Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de l'Emploi, Malte)

Je voudrais d'abord m'associer aux orateurs précédents qui vous ont félicité pour votre élection et également exprimer ma haute opinion du travail et du rapport du Directeur général.

C'est la première année que Malte est présente à cette Conférence en tant que membre de l'Union européenne. Avant, pendant et après les longues négociations d'accession, le gouvernement de Malte a déclaré avec insistance qu'il ne considérerait pas l'Union européenne comme un but en soi. Nous la considérons plutôt comme une étape vers une gouvernance mondiale, différente de celle vers laquelle la mondialisation semble actuellement orienter le monde.

Autrement dit, nous partageons les perspectives qu'envisage le Directeur général dans son rapport sur la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT*. A la page 15 de la version française de ce rapport, un seul et bref paragraphe porte sur la coopération entre l'OIT et les communautés régionales. Six d'entre elles sont mentionnées, l'Union européenne venant en deuxième position après la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Compte tenu de la situation particulière dans laquelle se trouve Malte actuellement du fait de sa récente adhésion à l'Union européenne, je crois qu'il est bon de consacrer entièrement ma courte intervention à la signification spéciale des deux phrases d'importance fondamentale qui figurent au centre du paragraphe du Directeur général sur le tremplin régional. Inutile de rappeler que Malte se trouve exactement à l'endroit où trois continents, ceux de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie se ren-

contrent. Les communications transculturelles y sont toujours comme elles l'ont toujours été, une question de vie et de mort pour nous.

Ces deux phrases sont les suivantes: «L'OIT est aussi sollicitée pour donner des avis sur la manière dont les institutions et les politiques visant à assurer un travail décent peuvent fournir une base au processus d'intégration régionale. Une attention particulière est accordée au rôle joué par les mécanismes de dialogue auxquels participent les mandants de l'OIT dans la prise en compte, dans le cadre de l'intégration régionale, d'une dimension sociale.»

Le Directeur général considère que cette tâche est une priorité nouvelle et importante pour les mandants. Je voudrais souligner qu'à ce propos certains faits récemment survenus en Europe posent effectivement nouveau défi. La nouveauté ne réside pas tellement, je l'admets, dans les grandes déclarations auxquelles nous sommes habitués sur la dimension sociale de l'Union européenne, certes plus vigoureuses qu'à l'ordinaire, mais qui se bornent toujours à énoncer un principe abstrait. Elle réside plutôt dans le projet de Constitution, dans la création envisagée d'un nouvel espace de relations privilégiées, défini comme l'environnement immédiat de l'Union et englobant donc la totalité du monde méditerranéen et la frontière orientale. Le sens le plus naturel de cette expression équivoque est que cet espace, bien que partiellement non-européen d'un point de vue géographique, doit être considéré comme un laboratoire dans lequel, pour citer à nouveau le Directeur général, «les institutions et les politiques visant à assurer un travail décent peuvent fournir une base aux processus d'intégration régionale» et, en l'occurrence, à la création d'une nouvelle entité euro-méditerranéenne, de nature aussi originale que l'Union européenne elle-même.

Les grands problèmes que connaît notre région – la Méditerranée et le Proche-Orient – qui est l'une de celles qui suscitent le plus d'inquiétude dans le monde, à savoir les migrations illégales, la destruction des ressources halieutiques, le sentiment d'être exploité par l'extérieur, appellent précisément la solution que le Directeur général a résumée dans l'expression: «des institutions et des politiques visant à assurer un travail décent».

La manière dont l'Union européenne entend procéder pour réaliser l'objectif auquel elle a consacré tout un chapitre de son projet de Constitution n'est pas encore clairement définie, mais une chose est sûre: ce chapitre n'a été contesté par aucun Etat membre. Quant à moi, je suis convaincu que le Directeur général a raison de souligner l'importance spéciale des mécanismes de concertation pour les mandants de l'OIT.

J'ai voulu faire cette intervention parce qu'il m'a semblé que dans son rapport, le Directeur général pointait discrètement le doigt sur un espace désespérément en quête d'une initiative que seule, peut-être, l'OIT avec son expérience tripartite pourrait mener à bien. Naturellement, comme je l'ai dit au début de mon allocution, le Directeur général pensait surtout, dans ce paragraphe, à l'Afrique australe. Il se pourrait toutefois que la période actuelle soit la plus opportune pour commencer à attirer l'attention sur le paragraphe central de la page 15 du rapport français, dans une région qui n'est pas nommée parmi les six, et qui est la région méditerranéenne. Je voudrais vous assurer tous que le gouvernement de Malte soutiendrait, de tout cœur avec ses modestes moyens, l'extension de ces proposi-

tions, et d'ailleurs de toutes les autres qui sont formulées dans cet excellent rapport.

Original allemand: M. NORDMANN (Secrétaire d'Etat, Direction du travail, Département fédérale de l'économie, Suisse)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président de la Conférence de cette année. Dans le cadre de mes réflexions sur le rapport du Directeur général, je m'attarderai sur les idées concernant les recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Le Directeur général établi, à mi-parcours de la réalisation du cadre stratégique de l'OIT, un bilan d'une grande transparence. Il dresse notamment la liste des succès remportés par l'Organisation, succès qui ont permis à cette dernière de gagner en influence et en visibilité. Nous tenons à féliciter l'OIT pour ces réussites et l'encourager à développer encore ses atouts – à savoir le tripartisme, les activités normatives, ainsi que la qualité et la valeur de ses services.

Le rapport souligne également, avec une grande franchise, les domaines dans lesquels l'OIT a atteint la limite de ses capacités. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à une augmentation des investissements consacrés à la création de connaissances, à la multiplication des évaluations de l'efficacité, à une mise en valeur durable des ressources humaines, à une utilisation des ressources axées sur le long terme ainsi qu'à une meilleure intégration des services de l'OIT et de ses objectifs stratégiques fondamentaux. La prise en compte de ces divers facteurs est indispensable si l'on tient à ce que la mise en œuvre des recommandations de la commission débouche sur des résultats durables.

Au cours des dernières années, la Suisse a rappelé à plusieurs reprises que la réalisation des objectifs de l'OIT nécessite l'accomplissement de progrès dans plusieurs domaines. Le premier est celui de la réforme des normes du travail. L'appel que vous lancez en faveur d'un renforcement du système normatif – notamment dans le cadre de cette Conférence, dans le domaine des ressources humaines – et des procédures de l'Organisation répond parfaitement à notre attente. Nous approuvons par conséquent sans réserve votre point de vue sur la manière dont il convient de mettre en œuvre les recommandations de la Commission mondiale qui portent sur ce point.

En ce qui concerne maintenant la promotion du travail décent dans les systèmes de production mondiaux – il s'agit là d'un domaine dans lequel la participation de la Suisse à la réalisation des objectifs de l'OIT est particulièrement marquée –, nous sommes en faveur d'un partage des connaissances axé sur la transparence des initiatives privées et proposons la mise en place de cours de formation sur la mise en application des normes internationales du travail dans les entreprises. Les entreprises suisses s'adressent de plus en plus fréquemment à notre gouvernement pour obtenir des conseils sur ce sujet.

Le second domaine concerne le renforcement du rôle de l'OIT dans l'instauration de la dimension sociale de la mondialisation. A cet égard, nous souscrivons à vos idées sur le renforcement des capacités techniques des partenaires sociaux, l'optimisation des compétences au sein du Bureau – notamment par le recrutement d'économistes de renom et un renforcement de la représentation

féminine. Nous approuvons également vos propositions concernant l'amélioration du fonctionnement de l'OIT et la création de partenariats avec les institutions et les groupes d'intérêt qui partagent nos préoccupations.

S'agissant maintenant de l'initiative multilatérale – déjà approuvée par notre pays dans le cadre de «Genève 2000» –, nous sommes également favorables à un renforcement de la cohérence des politiques fondamentales, qui permettra notamment d'associer harmonieusement croissance durable, investissements et création d'emplois. Nous avons pris connaissance avec intérêt d'un projet de création d'un groupe de travail pluridisciplinaire.

Il nous semble important de maintenir l'impulsion fournie par le rapport de la Commission mondiale par un échange d'informations régulier et par l'établissement de rapports sur l'état des lieux. Il importe à cet égard que les divers acteurs exercent leurs activités dans le cadre de leur mandat spécifique et évitent les chevauchements d'activités. Il est également nécessaire de mettre au point des indicateurs normalisés.

Monsieur le Directeur général, vos idées concernant la mise en œuvre des recommandations visant à l'instauration d'une recommandation plus équitable permettent à l'OIT de continuer à jouer un rôle de pionnier, conformément au mandat défini dans la Constitution de l'Organisation et selon ce que prévoit l'Agenda pour le travail décent.

Sur la base des orientations figurant dans votre rapport d'activité, l'*Exécution du programme de l'OIT 2002-03*, des messages et des défis que vous nous avez présentés hier, ainsi que des résultats du présent débat, il incombe désormais aux groupes membres, en collaboration avec vous et le Bureau international du Travail – à l'occasion de la conception du programme et budget 2006-07 et de l'examen du cadre stratégique pour 2006-2009 et au-delà – de prendre les choses en main et de nous diriger vers l'avenir.

La Suisse est tout à fait disposée à répondre à votre appel, qui nous invite à exploiter toutes les potentialités de la structure tripartite mondiale non pas parce que d'autres pourraient, dans le cas contraire, assumer cette tâche, mais, d'une part, parce qu'elle relève du mandat de l'OIT, tel qu'il est défini dans sa Constitution, et; d'autre part, parce que l'Organisation dispose d'avantages comparatifs qui lui confèrent une responsabilité particulière. Vous pouvez à cet égard compter sur un soutien actif et soutenu de la Suisse.

Je vous remercie.

Original anglais: M. MWAKWERE (Ministre du Travail et du Développement des ressources humaines, Kenya)

Qu'il me soit permis, au nom de la délégation tripartite du Kenya, de féliciter le Président, ainsi que les autres membres de son bureau, à l'occasion de son élection méritée pour diriger les débats de cette Conférence.

Nous savons que le thème principal de notre discussion est l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03, le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et le rapport intitulé *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT*.

C'est un plaisir de noter que l'exécution du programme de l'OIT pour les années 2002-03 montre que les quatre objectifs stratégiques sur les principes et droits fondamentaux au travail, c'est-à-dire la

promotion de l'emploi, la protection sociale pour tous, le dialogue social et le tripartisme, ont été réalisés avec des succès divers.

La délégation du Kenya félicite les coprésidents de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, le président Benjamin Mkapa de République-Unie de Tanzanie et la présidente M^{me} Tarja Halonen de Finlande pour leur rapport novateur intitulé *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*.

Le rapport reconnaît que le potentiel est immense, mais qu'en raison de déséquilibres ancrés et persistants dans le fonctionnement actuel de l'économie mondiale, la mondialisation n'a pas, aux yeux de la plupart des hommes et des femmes, répondu à leurs aspirations simples et légitimes à un travail décent et à un meilleur avenir.

Nous rappelons que le rapport a été présenté et débattu par le Conseil d'administration le 24 mars de cette année, et que, à la demande du Conseil d'administration, le Directeur général a présenté un rapport identifiant six domaines dans lesquels l'OIT peut sensiblement contribuer à mettre en œuvre les recommandations de la commission.

Une mondialisation plus juste et plus intégratrice, axée sur les hommes et leurs besoins, dépendra d'une meilleure gouvernance dans tous les pays, développés et en développement.

Les efforts internationaux, y compris ceux de l'OIT, ne peuvent être couronnés de succès que s'ils sont reconnus au niveau national. Nous saluons donc l'accent mis par le Directeur général sur la nécessité de faire du travail décent un but national et aussi mondial.

Pour ce qui est du commerce, nous sommes fermement convaincus qu'il y a un grand besoin de mettre en œuvre le système commercial multilatéral et de réduire les barrières commerciales déloyales qui ferment l'accès à des marchandises, comme les textiles, les vêtements, les produits agricoles pour lesquels les pays en développement ont un avantage comparatif.

Il est également clair que, pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints d'ici à 2015, en particulier par les pays en développement, il faudra donner la priorité à une aide accrue au développement, à des actions pour alléger la dette et à la réalisation des engagements internationaux.

Le Kenya considère aussi que de nouvelles règles sur l'investissement étranger direct et sur la concurrence s'imposent. A cet égard, il convient de mettre en place un cadre multilatéral harmonieux qui tienne compte de l'ensemble des intérêts, des droits et des responsabilités. Afin que la mondialisation agisse pour tous et bénéficie à tous les peuples, il faut entamer une action de suivi et un dialogue en vue d'améliorer la cohérence des politiques tant au niveau national qu'au niveau international, et entre les organisations internationales.

En ce qui concerne les autres questions inscrites à l'ordre du jour, nous relevons que la Conférence tiendra des discussions sur le problème des travailleurs migrants, fondées sur une approche intégrée. Le Kenya est d'avis qu'il est nécessaire d'assurer un suivi et de bâtir un cadre multilatéral qui assure des règles uniformes et transparentes concernant les mouvements transfrontières des personnes et respecte les intérêts tant des migrants que des pays d'origine et de destination.

Pour ce qui est de la révision de la recommandation n° 150 sur la mise en valeur des ressources humaines, le Kenya pense que la Conférence devrait étudier les moyens de réorienter nos divers programmes d'éducation et de formation pour faire en sorte que les bénéficiaires, et en particulier les jeunes, acquièrent des qualifications qui répondent aux besoins de l'économie.

La décision d'adopter une norme d'ensemble dans le secteur de la pêche est opportune car ce secteur compte parmi les plus dangereux et enregistre des taux de mortalité extrêmement élevés. Je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance du gouvernement du Kenya à l'OIT pour l'assistance technique qui nous a été donnée, en vue de l'examen, qui vient d'être achevé, des six chapitres fondamentaux de notre législation du travail afin de parvenir à une harmonie entre notre législation nationale et les différentes normes internationales du travail que nous avons ratifiées.

Je voudrais répéter que le gouvernement du Kenya est tout acquis à l'octroi d'un travail décent à tous les travailleurs, par la promotion des normes de l'OIT. A ce jour, le Kenya a ratifié et continue d'appliquer 49 conventions de l'OIT, dont sept des huit conventions fondamentales.

Enfin, permettez-moi de renouveler l'appel lancé l'année dernière par le défunt Vice-Président du Kenya, alors qu'il présidait la Conférence. M. Michael C. Wamalwa avait lancé un appel pour qu'un travail décent soit donné aux jeunes chômeurs afin de les sortir d'une vie de violence. Pour l'actuel gouvernement du Kenya, c'est un engagement que nous poursuivons sérieusement et que nous avons l'intention de remplir.

M. DE (*Ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles, Sénégal*)

Au nom de la délégation sénégalaise que j'ai l'honneur de conduire à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail, je voudrais tout d'abord adresser au Président mes chaleureuses félicitations pour sa brillante élection à la tête de la Conférence; j'associe à ces félicitations les autres membres du bureau. Je suis convaincu que, sous sa présidence, nos travaux connaîtront le succès escompté.

Le rapport présenté par le Directeur général sur l'état d'exécution du programme et des activités de l'OIT en 2002-03, la situation des travailleurs des territoires arabes occupés et le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail m'inspire des réflexions et commentaires que je voudrais partager avec vous.

Je relève, pour m'en réjouir, que le BIT a su mettre en œuvre avec bonheur et efficacité nombre des actions et programmes du cadre stratégique 2002-2005 défini par le Conseil d'administration.

Le travail décent, trame essentielle dans les activités multiformes menées par le bureau, a acquis ses lettres de noblesse et se trouve aujourd'hui consacré en droit et en pratique dans tous les pays membres de l'OIT, instances et forums mondiaux où sont débattues des questions de société qui recoupent les préoccupations de notre Organisation.

S'il en est ainsi c'est bien parce que notre Organisation, dans un consensus remarquable, a su définir des objectifs clairs et se doter d'un programme de travail cohérent qui apparaît, à mes yeux, comme un véritable viatique pour des actions immédiates et futures.

Dans le cadre que voilà, le BIT a mené des activités à impact réel dans un pays comme le mien aussi bien dans le domaine des activités normatives, la promotion de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les initiatives en faveur de l'accès à un emploi durable et productif, la promotion du tripartisme et du dialogue social et la protection sociale.

Durant toute la période sous-revue, des conseils, des services consultatifs de qualité ont été mis à notre disposition ainsi qu'un certain nombre de programmes de coopération technique qui s'inscrivent dans le cadre des priorités dégagées par le gouvernement et les partenaires sociaux.

C'est dire combien le gouvernement du Sénégal apprécie la sollicitude et la qualité de l'assistance du bureau sous-régional de l'OIT à Dakar.

Cette collaboration étroite avec le Bureau a surtout permis à mon pays d'enregistrer des progrès importants dans la promotion du dialogue social et l'amorce d'une réflexion approfondie sur les voies et moyens d'améliorer la protection sociale.

La volonté de mettre en place des cadres et mécanismes institutionnels de promotion du dialogue et de concertation permanente trouve un écho favorable dans l'approfondissement de la mise en œuvre de notre Charte nationale sur le dialogue social, socle sur lequel le Sénégal entend bâtir son modèle de relations professionnelles.

Le Comité national du dialogue social, principal organe de la Charte, travaille en collaboration avec le BIT sur des questions prioritaires telles que la protection sociale, dont l'extension aux couches de la population constitue un sujet de préoccupation majeure.

A cet égard, le gouvernement remercie sincèrement le BIT pour le choix de Dakar pour abriter la cérémonie de lancement pour l'Afrique de l'Ouest de la Campagne mondiale de la couverture sociale pour tous, présidée le 14 avril dernier par notre Président de la République, M^e Abdoulaye Wade.

La cérémonie a connu un retentissant succès et a surtout permis de faire le point sur l'état de la protection sociale et de mesurer le chemin déjà accompli pour parvenir à une couverture universelle des soins de santé.

Par un heureux concours de circonstances, la discussion du rapport global pour le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux porte sur la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective dont la promotion et la réalisation restent les objectifs principaux du projet PAMODEC SÉNÉGAL lancé en avril 2003. C'est dire que les discussions et échanges qui auront lieu à ce sujet mériteront toute notre attention.

De même, le Sénégal, pays d'émigration et d'immigration, sera particulièrement attentif aux réflexions qui seront menées autour de cette problématique majeure qu'est la migration de main-d'œuvre et qui se pose avec la même acuité sous toutes les latitudes.

Pour ma part, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les délégués qui m'ont fait l'honneur de me porter à la tête de la Commission des travailleurs migrants.

L'autre sujet de préoccupation de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail porte sur les conséquences sociales de la mondialisation.

A cet égard, il convient de se féliciter des résultats remarquables auxquels la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation est parvenue.

Comme je l'avais souligné lors de la consultation nationale organisée à Dakar sur le même sujet, l'accent devra surtout être mis sur une bonne politique de communication qui permet d'en diffuser les idées-forces et de les partager avec d'autres institutions et organisations préoccupées comme nous par le processus de la mondialisation et qui mènent des réflexions pour en tirer le meilleur parti.

Pour conclure, en sa qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Sénégal apprécie hautement les efforts louables du Bureau et les mesures envisagées pour améliorer le sort des travailleurs palestiniens des territoires occupés et en appelle à la communauté internationale pour la mise en œuvre effective des résolutions des Nations Unies garantissant au peuple palestinien le droit de résider sur un territoire sûr et reconnu.

Je voudrais redire ici toute ma foi en l'avenir de notre Organisation dont la pertinence, la justesse et l'actualité des idéaux et valeurs sont des gages importants dans notre quête permanente pour plus de paix et de justice et de prospérité. Je vous remercie de votre aimable attention.

(M. Maatough prend place au fauteuil présidentiel.)

M. THYS (*représentant, Confédération mondiale du travail*)

L'actualité internationale et le quotidien des travailleurs sont dominés par la violence. Violence au Moyen-Orient, en Irak aussi, violence dans des pays tels que la Colombie, où la vie des syndicalistes est constamment menacée et où l'impunité est presque totale. Violence structurelle un peu partout dans le monde, causée par les déséquilibres de la mondialisation néo-libérale et avalisée par des politiques qui concentrent les richesses produites par les travailleurs sans les redistribuer, qui méprisent leurs droits acquis et qui sapent la démocratie de manière scandaleuse.

L'Organisation internationale du Travail a un rôle fondamental à jouer aujourd'hui et plus que jamais dans ce contexte. L'évaluation du programme de l'OIT pour le biennium 2002-03 met en évidence ses points forts et ses faiblesses.

Ce qui la distingue des autres organisations internationales, c'est sa fonction normative et sa structure tripartite. La Confédération mondiale du travail partage ce point de vue. C'est pour cela que nous insistons pour que le système de contrôle normatif soit renforcé, ce qui ne peut aller de pair qu'avec une augmentation de la dotation financière qu'il reçoit de manière structurelle.

La pression de travail qui pèse sur le Département des normes ne cesse d'augmenter.

De même, les travailleurs et les travailleuses souhaitent davantage d'assistance technique, mais aussi et surtout un système normatif reposant sur des normes adaptées à leur réalité et sur des procédures efficaces, rapides, impartiales et indépendantes. Le tripartisme est, lui aussi, un des fondements de la gouvernance mondiale.

Un autre pilier du plan d'action de l'OIT est celui de la protection sociale. Une personne sur cinq aujourd'hui n'a pas de protection sociale suffisante. La privatisation de ce service, combinée aux mai-

gres budgets d'Etats surendettés, nous éloigne de jour en jour d'une protection sociale intégrale pour tous et pour toutes, a fortiori pour les travailleurs et les travailleuses en situation de précarité ou au sein de l'économie informelle. Renforcer ce pilier est essentiel et cela, à l'écoute et avec la participation de tous les mandants de l'OIT. La prise en considération des travailleurs de l'économie informelle, parmi lesquels une majorité de femmes, pour la défense des droits élémentaires au sein des confédérations syndicales est une priorité à laquelle se consacre la CMT et son action professionnelle.

Promouvoir la paix est aussi une des tâches à laquelle l'OIT doit s'atteler davantage. Nous saluons le rapport du Directeur général sur les territoires arabes occupés, où la politique d'assassinats ciblés menée par Israël enflamme une situation déjà très tendue, où l'espoir d'une solution juste, pacifique et négociée pour la création d'un Etat palestinien s'éloigne de plus en plus, où les menaces à la paix sont aussi des atteintes à la préservation et à la promotion d'emplois décents. L'OIT doit s'investir encore et plus que jamais dans la tâche de création d'emplois décents, qui est le meilleur instrument de lutte contre la pauvreté, et cela avec tous les mandants, notamment avec toutes les organisations syndicales de cette région. Nous avons là deux défis: reconstruire le marché interne dans les territoires arabes occupés et renforcer une stratégie d'emplois décents en Israël même, où la situation socio-économique s'est gravement détériorée.

Nous nous trouvons à un moment historique où confluent les forces vives de la société pour affirmer qu'un autre monde est possible. Le rapport final de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation pose lui aussi des jalons de cet autre monde. La Confédération mondiale du travail lutte depuis 1920, date de sa création, pour introduire une dimension sociale dans les politiques menées à tous les niveaux. Ce rapport nous exhorte directement, en tant que CMT et mandant de l'OIT, à garantir un suivi aux propositions formulées. Nous souhaitons d'emblée agir dans ce sens, au sein et aux côtés de l'OIT, et de manière conjointe avec les autres organisations syndicales, pour renforcer un monde solidaire, plus démocratique et respectueux de la justice sociale.

M. BILTGEN (*Ministre du Travail et de l'Emploi, Luxembourg*)

Permettez-moi de présenter tout d'abord les félicitations les plus chaleureuses de mon gouvernement au Président de notre assemblée. Les travaux de la Conférence internationale du Travail de cette année-ci devront constituer un pas déterminant pour le futur des travaux de notre Organisation. Ils orienteront sans doute aussi les efforts futurs communs tendant vers une globalisation intégrée et équitable.

Les débats sur les conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation montrent qu'il y a désormais une prise de conscience de l'ensemble des parties prenantes et un revirement sensible de l'attitude des uns et des autres. Je ne peux que dire mon admiration devant la détermination des présidents Halonen et Mkapa et devant l'attitude constructive de l'ensemble des membres de la commission. A nous de relever le défi et d'être à la hauteur.

Je voudrais aujourd'hui réfléchir à un possible – et nécessaire – suivi, à la mise en œuvre concrète des conclusions de la Commission mondiale et du plan d'action propre à l'OIT, tel que développé par

le Directeur général dans son rapport sur le rôle de l'OIT et précisé dans son remarquable discours d'hier. Mes remerciements particuliers donc à M. Somavia.

Je voudrais apporter le soutien de mon gouvernement à la mise en œuvre des recommandations de la Commission mondiale, de même qu'aux efforts de Monsieur Somavia en vue de réorienter le travail de notre Organisation.

Quant au rôle futur de l'OIT dans le présent contexte, pour commencer par là, parmi les trois messages et les quatre défis lancés par le Directeur général, deux en particulier retiennent mon attention: faire du travail décent un objectif mondial, et faire de l'OIT, avec sa structure tripartite unique, un protagoniste mondial, tout en tendant plus largement vers une «communauté mondiale émergente», comme le dit la commission. Mon gouvernement est prêt à y coopérer.

L'attitude à développer pour donner vie aux recommandations de la commission et de notre Directeur général tourne autour de cinq mots clés.

Premier mot clé: il faut d'abord consolider le consensus sur une vision politique précise, celle aspirant à une mondialisation intégrée, sans exclus.

Cette approche se basera, d'une part, sur les potentialités économiques des marchés et, d'autre part, sur un encadrement destiné à garantir l'équité et la durabilité des conséquences positives de la globalisation. Il faudra à cet effet à la communauté mondiale, premièrement, des règles équitables en matière de commerce, d'investissement, de finances et de migrations; deuxièmement, la poursuite de la promotion de normes sociales fondamentales; le tout, troisièmement, basé sur des efforts pour débloquer les ressources financières nécessaires pour renforcer les capacités et atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire.

Deuxième mot clé: cette vision doit se concrétiser à travers une stratégie qui doit être solidaire et cohérente. Si je dis «stratégie», je dis démarche politique volontariste, et j'entends par là que la «politique» doit prendre ses responsabilités et agir, et ce à tous les niveaux. Le marché ne créera pas de lui-même, automatiquement, l'équité sociale qui devrait être possible, sinon normale, au vu des potentialités énormes inhérentes à la globalisation.

Cette stratégie doit refléter les éléments interdépendants mais aussi mutuellement renforçants que sont la croissance économique due à un bon fonctionnement du marché et à des investissements efficaces; la création d'emplois procurant un travail décent à ceux qui veulent en trouver; la cohésion sociale à tous les niveaux, du local au global, commençant par l'éradication de la pauvreté; le développement durable dans tous ses aspects et à tous les niveaux; et le respect des identités culturelles dans un monde néanmoins étroitement interdépendant.

L'Union européenne a fait de bonnes expériences à cet égard. La stratégie doit être cohérente, et elle doit l'être à tous les niveaux. Il faut donc d'abord la cohérence au niveau de chaque gouvernement. La cohérence des organisations internationales est en fait d'abord le résultat de celle, interne, des gouvernements qui les constituent.

Il en résulte que la cohérence, au deuxième niveau, celui de système multilatéral, est d'abord fonction des attitudes des gouvernements membres. Les organisations du système multilatéral

n'articulent en fait que la somme des points de vue de leurs mandants.

La stratégie doit également être solidaire en prenant en compte le but final de toute activité économique, à savoir le bien-être du plus grand nombre. Mon pays entend, à cet égard, approcher prochainement 1 pour cent du PIB consacré à la politique du développement. Nous en sommes fiers et heureux.

Troisième mot clé: l'implémentation de la stratégie demande une responsabilisation de tous les acteurs, qui doivent être obligés à rendre publiquement compte de leurs actions au niveau national comme dans les enceintes internationales. Le cas échéant, des forums ad hoc devraient être institués en plus des mécanismes de contrôle institutionnels traditionnels.

Quatrième mot clé: la mise en œuvre de la stratégie ne réussira que si elle s'inscrit dans un cadre garantissant une meilleure gouvernance de la globalisation. Une gouvernance institutionnalisée comportant un suivi, public, dans les différents domaines politiques touchés par la globalisation n'est en fait que la conséquence logique tant de la responsabilisation des parties prenantes que de la nécessaire coordination des politiques.

La gouvernance n'est nullement une sorte de «dirigisme» mal compris. C'est la possibilité que nous nous donnons de contrôler si nous atteignons, tous ensemble, les objectifs communs que nous nous fixerons.

Cinquième mot clé et pour terminer: les conclusions de la Commission mondiale et le plan d'action de M. Somavia pour ce qui concerne le rôle spécifique de l'OIT doivent être suivis maintenant de réalisations concrètes à mettre rapidement en place. Mon gouvernement soutiendra dès lors très fortement l'institution d'un forum régulier sur les politiques de mondialisation sous l'égide de l'ONU, forum proposé à juste titre par la Commission mondiale.

L'évolution future dépendra largement des commentaires et suggestions qui seront adressés par notre Conférence au Directeur général de notre Organisation, qui sera un relais indispensable en vue de leur concrétisation à un niveau multilatéral au-delà des limites de l'OIT. Tous les acteurs de la globalisation s'attendent à un signal fort à l'heure actuelle. En tant qu'OIT, nous ne devons pas les décevoir.

M. TROGRILIC: *(conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, France)*

Je tiens à féliciter le Président pour son élection ainsi que tous les membres du bureau de la Conférence. Au nom des travailleurs français, je tiens à saluer les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Alors que beaucoup doutaient de la possibilité d'arriver à dépasser le stade des constats sur les effets de la mondialisation ou la simple analyse des causes et des mécanismes de son fonctionnement, la commission peut s'enorgueillir d'un double succès.

Succès de méthode, d'abord, que souligne le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, dans son rapport sur le rôle de l'OIT. La commission a en effet fait la preuve que, en permettant à des points de vue, au départ divergents, de s'exprimer et d'être échangés, une voie de consensus pouvait émerger. Succès de contenu ensuite, puisque, outre les analyses riches et fouillées, les propositions et préconisations faites dans le rapport sont réalistes et adaptées

aux problèmes du développement durable du monde.

Je veux aussi remercier le Directeur général pour l'excellent rapport complémentaire sur le rôle de l'OIT. Il présente une immense qualité, celle d'être concret, de traduire des orientations en actions, et des choix en actes.

L'objectif est tracé, la voie est claire: celle d'une approche globale, intégrée et cohérente, impliquant non seulement l'ensemble des décideurs internationaux, mais plus largement les dirigeants des niveaux régional, national et local ainsi que toutes les composantes d'une société mondiale en émergence, telles que les acteurs économiques, les partenaires sociaux, les organisations de la société civile. Chacun a un rôle à jouer, tous ont quelque chose à apporter pour réussir le défi du travail décent pour tous, de l'éradication de la pauvreté et d'une mondialisation plus juste.

Mais avant tout, deux éléments sont nécessaires pour suivre avec efficacité le chemin qui nous est proposé aujourd'hui.

D'abord, une volonté politique d'aller dans cette direction. A tous les niveaux de responsabilités politiques, nos dirigeants doivent accepter de se coordonner et de faire converger leurs actions vers cet objectif mondial. Une réforme de la gouvernance mondiale est en effet nécessaire pour que les politiques conduites dans les différents champs s'articulent entre elles pour de meilleurs résultats. Il faut ensuite une implication forte et active des différents acteurs, un dialogue ouvert, des échanges approfondis qui permettent, par la confrontation des points de vue, une prise en compte réel de l'intérêt collectif.

J'abonderai dans le sens du rapport précité qui souligne l'importance du tripartisme et de la participation des acteurs directs de la vie économique et sociale que sont les partenaires sociaux. Les organisations syndicales ont beaucoup à apporter dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement et dans la régulation de la mondialisation. Mais, pour aller plus loin, elles doivent être capables d'approfondir leurs missions dans un contexte nouveau et mouvant, de se développer, de se consolider aux niveaux national, régional et mondial.

La capacité d'investissement des entreprises est particulièrement sollicitée. Leur rôle dans la création d'emplois est essentiel. Aussi, la présence des organisations syndicales sur les lieux de travail leur donne une mission particulière et une force inégalable pour promouvoir et créer les conditions du travail décent. La responsabilité sociale des entreprises doit devenir un enjeu de la négociation et du dialogue social aboutissant à des accords concrets réellement mis en œuvre dans tous les pays concernés.

Mais les syndicats doivent aussi savoir faire converger leur action avec des organisations de la société civile qui luttent, également à leur façon, pour le développement durable et le bien-être social. Celles-ci peuvent agir en complémentarité avec les syndicats dans un projet cohérent qui n'aura alors que plus de force et de chances de se concrétiser. Ce serait ainsi le meilleur moyen de barrer la route aux radicalités les plus extrêmes qui ne reconnaissent pas le potentiel de développement dont la mondialisation est, malgré tout, un vecteur essentiel.

En tant qu'Européen, je relèverai enfin que la dimension régionale est retenue dans le rapport de la commission comme pouvant être un tremplin pour

la promotion du travail décent. L'Union européenne a démontré l'intérêt des processus d'intégration régionale pour accélérer, par les politiques de cohésion économique et sociale, le développement des pays moins avancés.

Au moment où l'Union s'agrandit, nous sommes confiants dans sa capacité d'entraînement de la communauté internationale vers des choix respectueux des valeurs que, pour sa part, l'OIT défend depuis sa création et depuis la Déclaration de Philadelphie. C'est pourquoi, pour conclure, je demanderai plus particulièrement à tous les gouvernements européens d'être, ensemble, exemplaires et moteurs dans l'action internationale à conduire pour réussir l'objectif global d'une mondialisation équitable.

Original anglais: M. FONG: (Ministre des Ressources humaines, Malaisie)

Au nom de la délégation de la Malaisie, j'adresse mes félicitations au Président pour son élection à la tête de la Conférence internationale du Travail. Je souhaite également féliciter le Vice-président travailleur et le Vice-président employeur pour leur élection. Sous leur direction, nous allons réussir à réaliser les objectifs qui sont les nôtres. Monsieur le Président, le sujet dont nous sommes saisis, la dimension sociale de la mondialisation, est un sujet auquel s'intéresse l'OIT depuis un certain temps et qui figure aujourd'hui parmi ses principales préoccupations. La Malaisie se félicite du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Il s'agit là d'une contribution importante sur les meilleures façons d'aborder la mondialisation.

Nous souhaiterions ici remercier les Vice-présidents, M. Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, M^{me} Halonen, Présidente de la Finlande, ainsi que tous les membres de la commission pour les efforts, l'engagement, le dynamisme et les idées dont ils ont fait preuve pour s'acquitter de leur tâche. Dans l'ensemble, le message de ce rapport est nuancé et critique, mais aussi positif. En effet, ce rapport contient une analyse et des propositions intéressantes, notamment des pistes nouvelles pour une plus grande cohérence des politiques. Il porte notamment sur un équilibre entre les politiques socio-économiques et la politique de l'emploi, une meilleure gouvernance, la cohérence des politiques, le renforcement du multilatéralisme, du commerce et du développement. Le rapport du Directeur général et le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT* nous rappellent, à juste titre, l'objectif des pères fondateurs de cette Organisation, figurant dans la Déclaration de Philadelphie. Nous ne devons pas oublier nos obligations morales: la mondialisation doit aller de pair avec la justice et l'humanité. A cet égard, la mondialisation doit être très planifiée. Tous doivent être associés à cette planification. Les gouvernements, les entreprises et les syndicats ont tous un rôle à jouer pour influencer sur la mondialisation. Celle-ci ne doit pas concerner que les entreprises mais doit viser au bien-être de tous; c'est à cette condition seulement que la mondialisation pourra être bénéfique à tous.

Monsieur le Président, les moyens de subsistance de bon nombre de familles sont en péril. Il faut que les politiques sociales puissent répondre à leurs aspirations et à leurs besoins. Il ne saurait y avoir de mondialisation réussie sans politique nationale effi-

cace. Au moment où nous nous penchons sur cette question, nous ne devons pas oublier que le travail décent est l'objectif de tous. Par ailleurs, si la mondialisation requiert des réponses au niveau international, il est nécessaire que les pays disposent d'une marge de main-d'œuvre pour mettre en place des politiques tenant compte de leurs besoins, pour définir un consensus et des priorités.

Pour tenir compte des réalités tout en veillant à ce que la mondialisation profite à un plus grand nombre de personnes, les Etats doivent pouvoir élaborer leurs politiques et fixer leurs priorités afin de participer à la mondialisation à leur rythme et selon leurs possibilités.

La Malaisie demeure particulièrement préoccupée par le fait que les pays en développement ne profitent toujours pas de la mondialisation; les écarts de revenus et les écarts économiques entre les pays en développement et les pays développés suscitent son inquiétude. Afin que les pays en développement profitent du processus de mondialisation, il faut que ces écarts se réduisent.

Le rapport du Directeur général souligne que l'OIT a un rôle clé à jouer en faveur d'une mondialisation juste; à condition que l'on utilise sa structure tripartite représente un potentiel considérable pour mobiliser la communauté internationale.

Nous nous félicitons du rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03. S'agissant de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le travail décent, la Malaisie souhaite souligner qu'il faut créer davantage d'emplois pour les nouveaux venus sur le marché du travail et pour résorber le chômage. L'OIT et les autres organismes multilatéraux doivent jouer un rôle essentiel en aidant les pays Membres.

A l'heure de la mondialisation et de la libéralisation, et du fait de données économiques nouvelles, il faut s'employer à renforcer les compétences de la main d'œuvre en créant un cadre permettant de mettre en oeuvre des programmes de formation professionnelle formels et informels, en tenant compte des besoins du marché du travail. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de maintenir un niveau de protection sociale suffisant et de promouvoir davantage de flexibilité et de sécurité au travail. Il est capital de s'intéresser aux changements, d'encourager l'adaptabilité sur le marché du travail et d'investir en matière de ressources humaines.

Nous sommes très préoccupés par la situation des travailleurs des territoires arabes occupés évoquée dans le rapport du Directeur général: la situation de ces travailleurs et de leurs familles a empiré. En effet, la situation économique et sociale de ces travailleurs, la sécurité, les droits au travail, le revenu, l'accès à l'emploi et la protection sociale sont constamment menacés. La limitation de la liberté de mouvement des travailleurs due à des barrages routiers, à des contrôles prolongés et à des couvre-feux a entraîné une augmentation du prix des biens et des services et une perte de revenus. Cela a eu pour conséquence une chute de la consommation, et une baisse considérable du niveau des revenus et de l'emploi. Il est nécessaire que ces limites disparaissent en vue de la mise en oeuvre des principes et des droits fondamentaux au travail. Israël continue de démolir les maisons des Palestiniens et les biens des civils. Israël continue également de confisquer massivement les terres des Palestiniens et de les détruire. Si cette situation persiste, l'avenir et le bien-être des Palestiniens seront compromis.

La Malaisie se réjouit des efforts déployés par le BIT dans le cadre de son programme de coopération technique et de projets de renforcement des capacités pour aider le peuple palestinien. Il faut faire plus pour créer des emplois et assurer une protection sociale. Toutefois, seule une solution politique permettra de sortir de l'impasse, c'est-à-dire l'instauration d'un Etat palestinien souverain et indépendant. La Malaisie réaffirme son engagement en faveur du processus de paix au Moyen-Orient et de la mise en œuvre, pleine et entière de la feuille de route et de l'initiative de paix arabe.

Nous nous réjouissons des efforts de l'OIT pour aider les mouvements des pays non alignés. En tant que présidente du Mouvement des pays non alignés, la Malaisie se réjouit de l'assistance que l'OIT fournit au peuple palestinien et elle l'encourage à renforcer ses programmes d'appui à la Palestine et d'autres territoires arabes occupés, car ils permettent de créer des emplois et de lutter contre la pauvreté et le chômage.

Je me dois ici de souligner notre préoccupation en ce qui concerne le suivi de l'activité normative. Nous nous réjouissons de la coopération internationale, qui est une contribution importante à la réalisation effective des normes de l'OIT, et à cet effet, nous jugeons qu'il est particulièrement nécessaire que les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes fassent l'objet d'un examen et d'une amélioration véritables, dans l'intérêt de la transparence et de l'impartialité. A cet effet, le Mouvement des non-alignés appuie le projet présenté à la commission par Cuba au nom de 18 pays qui fournissent des contributions pour l'amélioration du fonctionnement de la commission. Il lance aussi un appel pour que les bienfaits de la mondialisation soient équitablement répartis entre tous les pays.

Original anglais: M. LEE (délégué des employeurs, Corée)

Au nom des employeurs coréens, j'aimerais adresser nos sincères félicitations à M. Ray Guevara pour son élection à la présidence de cette Conférence.

Il est encourageant de voir que le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a pour titre *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*. Une mondialisation juste n'est pas garante des mêmes résultats pour tous, mais en revanche elle crée des opportunités pour tous.

Toutefois, le rapport met trop l'accent sur l'impact négatif de la mondialisation en affirmant que la mondialisation actuelle se solde par des déséquilibres à la fois entre pays et au sein des pays eux-mêmes.

Nous ne devons pas tout simplement partir du principe que la mondialisation est seule responsable de la pauvreté et de l'inégalité. La pauvreté et l'inégalité pâtissent de divers facteurs tels que l'instabilité politique, la mauvaise gouvernance, la corruption et un climat peu propice à l'investissement.

Au cours des dernières décennies nous avons assisté à l'émergence de la mondialisation. Aujourd'hui la mondialisation est un phénomène qui n'a guère de chances de disparaître sous prétexte qu'il cause des problèmes. A ce stade, c'est une force naturelle. Nous n'avons plus le choix.

Le rapport souligne, à juste titre, l'importance d'une bonne gouvernance à l'échelon national, ingrédient essentiel pour réellement construire et met-

tre en œuvre un modèle démocratique de marché économique, et l'obligation de rendre des comptes et la responsabilité de tous les acteurs au niveau national – entreprises, travailleurs et gouvernements.

Nous devons tout d'abord reconnaître le rôle essentiel des entreprises pour relever ces défis et pour tirer parti des opportunités offertes par la mondialisation. Les entreprises devraient devenir compétitives grâce à la stabilité financière et à une gestion efficace. Les employeurs devraient également fournir des efforts plus soutenus pour parvenir à une bonne gestion d'entreprise, en mettant en œuvre une gestion transparente et en encourageant une déontologie des affaires. Cela permettra de venir à bout des sentiments hostiles au monde des affaires, de gagner la confiance du public et de maintenir des rapports de coopération entre employeurs et travailleurs.

Deuxièmement, les travailleurs et les syndicats doivent veiller à la responsabilité sociale afin de trouver des solutions aux problèmes ressentis. Il est erroné de mettre tous les problèmes sociaux sur le compte de la mondialisation ou d'affirmer que la productivité et la compétitivité constituent une exploitation de la part des employeurs. Travailleurs et syndicats devraient reconnaître que la productivité et la compétitivité sont directement liées à leurs intérêts. Ils devraient mettre en œuvre des pratiques plus mondialisées afin de renforcer les avantages de la mondialisation, grâce à la connaissance et aux qualifications. Ils devraient également développer une nouvelle déontologie du travail, fondée sur le précepte «vivre et laissez vivre». Parfois, ils doivent partager des souffrances inévitables afin de sauver leur lieu de travail et d'aider les travailleurs marginalisés à intégrer le marché du travail.

Troisièmement, les gouvernements souhaitant bénéficier de la mondialisation doivent promouvoir la transparence politique, l'ouverture économique et la réforme institutionnelle. En même temps, les gouvernements devraient examiner les obstacles à la croissance des entreprises et à la compétitivité, afin de créer un environnement économique adapté et attrayant pour les investissements, pour le développement des entreprises et pour la création d'emplois.

Les responsabilités devraient être partagées par tous les acteurs. Il est aussi nécessaire de renforcer le dialogue social entre les acteurs afin d'obtenir des solutions adaptées qui donneront aux politiques plus de légitimité et qui permettront de promouvoir une répartition équitable des fruits de la mondialisation.

Beaucoup des recommandations et des propositions importantes qui figurent dans le rapport sont liées à des domaines d'activité de l'OIT qui sont essentiels. Il faut établir un ordre du jour dont l'objectif sera de faire bénéficier des avantages de la mondialisation tous les pays qui souhaitent y participer. Cet ordre du jour doit reconnaître le rôle fondamental des entreprises dans le développement économique et social en général et dans la création d'emplois en particulier.

En Corée, le débat public sur les politiques et les idéologies, qu'elles soient conservatrices ou libérales, qu'il s'agisse de la croissance ou de la répartition, se trouve dans une impasse. Nous devons dépasser cette situation en mettant l'accent sur les préoccupations et les aspirations des gens, c'est-à-dire sur la création d'emplois.

Je crois fermement qu'une productivité accrue, fondée sur l'esprit d'entreprise et les nouvelles technologies, alliée à la capacité d'adaptation propre à l'économie de marché, débouchera nécessairement sur davantage de richesses et de bien-être pour les gens.

Original arabe: M. GUIDER (représentant, Organisation arabe du travail)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, permettez-moi tout d'abord de présenter mes félicitations à Son Excellence M. Ray Guevara pour son élection à la présidence de cette présente session, ainsi qu'à mon cher frère l'ingénieur Mohamed Maatough, Vice-président gouvernemental, et aux Vice-présidents employeur et travailleur.

J'ai également le plaisir de présenter, au nom de l'Organisation arabe du travail, mes remerciements et ma considération à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour ses efforts et son travail organisé pour augmenter le niveau de l'action de l'Organisation dans tous les domaines.

Je tiens aussi à louer la coopération fructueuse qu'a connue l'an dernier l'OIT et l'Organisation arabe du travail et dont la réussite revient à mon cher frère le docteur Taleb Rifai, directeur du bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes.

L'ordre du jour de notre Conférence comporte plusieurs sujets importants dont le rapport du Directeur général sur les activités et programmes de l'Organisation internationale du Travail, ce qui m'amène à exprimer, au nom de l'Organisation arabe du travail, mes félicitations pour ce qui a été réalisé et mon espoir de voir se renforcer davantage dans l'avenir la coopération technique entre notre région arabe avec ses trois partenaires sociaux et l'OIT.

Nous avons également le plaisir de souligner le progrès réalisé dans le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et, en particulier, la partie afférente aux libertés syndicales et au droit de négociation collective. A ce titre, il y a lieu de mentionner les évolutions positives survenues dans ce domaine aussi bien dans l'Etat du Qatar qu'au sultanat d'Oman, par le biais des législations qui ont été adoptées en la matière.

De même, le rapport de la commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, les conditions de travail dans le secteur de la pêche, les travailleurs migrants, la mise en œuvre et la formation des ressources humaines constituent autant de questions importantes pour lesquelles nous devons trouver des solutions au service de la communauté humaine et de l'humanité entière.

Il n'est que justice d'exprimer ma considération et mes remerciements au Directeur général pour l'intérêt personnel qu'il accorde au suivi de la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, tel qu'il ressort de la préface du rapport et de son discours mardi dernier devant la Conférence.

Il est à signaler que le groupe arabe participant à la présente session a plusieurs observations sur ce rapport qu'il a présenté par écrit au Directeur général.

L'idée des droits de l'homme est devenue l'une des notions fondamentales dans les sociétés contemporaines ancrées dans la conscience humaine, puisqu'elles constituent l'édifice sur lequel doit être fondé le régime de gouvernement dans

chaque Etat, voire même le système économique et social de chaque société.

La valeur de ces droits réside dans la sauvegarde de l'humanisme de l'être humain, indépendamment de sa nationalité, de sa religion, de ses origines ethniques ou nationales, ou de sa situation sociale et économique.

C'est sur cette base que la protection des droits et libertés fondamentales au travail se trouve au centre des intérêts de l'OIT depuis sa création et constitue également l'un des objectifs de l'OAT, et a été consacrée dans sa Constitution ainsi que dans le pacte arabe du travail.

Evoquer le passé et ses acquis, ses déclarations et ses pactes ne signifie pas qu'il faille se lamenter sur le passé.

Nous devons au contraire être conscients que ces pactes internationaux et régionaux resteront lettre morte et un héritage de l'histoire si nous ne parvenons pas à les concrétiser grâce à une volonté mondiale sincère.

Où sont les pactes glorieux au regard de ce qui est pratiqué par ceux qui prétendent les protéger sur la terre arabe de Palestine?

Où sont ces nobles principes au regard des actes survenant tous les jours pour offenser et humilier nos travailleurs au Golan syrien et au Sud-Liban et des sanctions économiques imposées aux populations, telles que la loi sur les sanctions contre la République arabe syrienne et avant contre la Jamahiriya arabe libyenne et le Soudan?

Où sont les grandes valeurs humaines au regard de ce que subit l'homme arabe en Iraq?

Où sont ces valeurs et principes humains merveilleux au regard des actes de violence et de leurs conséquences sur l'homme partout dans le monde?

Vous partagez sans doute notre avis selon lequel la violence appelle la violence et que l'Histoire montre que l'usage de la force pour étouffer la volonté des peuples et les dominer s'est toujours soldé par l'échec.

Celui qui détient la force a-t-il conscience qu'il y a une force plus puissante que lui, qui est seule capable, quand on fait appel à elle, de rendre tous les gens égaux dans ce monde?

Je voudrais conclure mon intervention par une maxime arabe que j'adresse à tous les despotes: «Si votre force vous a conduit à être injuste envers les gens, rappelez-vous que Dieu est plus puissant que vous.»

(M. Ray Guevara prend place au fauteuil présidentiel.)

Original espagnol: M. MORALES CARTAYA (Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Cuba)

L'OIT est le porte-drapeau de la réalisation des droits du travail, notamment de l'objectif de plein emploi, et de la promotion de la sécurité sociale universelle.

Toutefois, lorsque l'on observe ce qui se passe dans le monde, et en particulier dans les pays du sud, on aboutit à une triste conclusion: la situation est véritablement dramatique. J'en veux pour preuve les chiffres suivants: il y a 185,9 millions de chômeurs, le chiffre le plus élevé jamais enregistré; 211 millions d'enfants sont contraints de travailler; 40 millions de personnes ont le SIDA; seulement 20 pour cent de la population mondiale bénéficie de la sécurité sociale et plus de la moitié ne bénéficie d'aucune protection sociale. L'économie informelle

augmente, de même que la précarité de l'emploi. Cinq cent cinquante millions de travailleurs survivent avec un dollar par jour; douze millions d'enfants meurent chaque année de maladies qui auraient pu être prévenues ou guéries, 826 millions souffrent de la faim et 854 millions sont analphabètes.

Les engagements, les objectifs, les programmes mondiaux d'action pour un monde meilleur sont légion. Ce monde meilleur est sans aucun doute possible. Mais il devient une véritable chimère face à l'égoïsme et à la barbarie imposés par la mondialisation néolibérale en cours et un ordre mondial soumis à la domination hégémonique d'une superpuissance qui a recours de façon «préventive» à la guerre et à la coercition, et qui viole de façon flagrante et foule aux pieds les normes et principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Les travailleurs des territoires arabes occupés pourront bénéficier d'une application véritable des normes internationales du travail, des droits du travail et des droits sociaux seulement lorsque le Sud-Liban sera entièrement libéré, lorsque le Golan sera à nouveau sous souveraineté syrienne et lorsque, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, un Etat palestinien libre et indépendant existera.

L'ordre économique international est immoral, injuste et insoutenable. Il se nourrit de la sueur et de la souffrance de la grande majorité des travailleurs condamnés à une vie misérable et, pire encore, de l'existence même d'autres millions de personnes qui n'ont même pas la possibilité d'être exploités dans le travail. Les actions unilatérales – disons-le clairement – et agressives des Etats-Unis qui se fondent sur leur supériorité militaire et sur le fait qu'ils se sont proclamés les gendarmes du monde, mettent en péril la paix, le développement, la justice et la démocratie dans le monde.

Les travailleurs héroïques de Cuba ne se cachent pas pour lutter contre la domination impériale que l'on prétend imposer aux peuples du Sud et aux grandes majorités des peuples du Nord. Cuba connaît une réalité bien distincte. De nombreux programmes et projets sont mis en œuvre pour renforcer l'équité et la justice sociales et surmonter les restrictions et les obstacles qui sont imposés par le blocus économique, commercial et financier le plus prolongé, le plus meurtrier de l'histoire.

A Cuba, tous les enfants vont à l'école, tous peuvent étudier dans une université, et tous bénéficient de soins médicaux de pointe gratuits. Aucun enfant n'est obligé de travailler. Personne n'est abandonné à son sort.

Notre richesse principale est le capital humain, alors que la révolution cubaine avait hérité de l'analphabétisme. Ce capital humain est l'expression de valeurs profondément humanistes et solidaires. Ainsi, plus 17 000 médecins apportent leur aide dans des conditions difficiles à 65 pays dont beaucoup sont représentés dans cette salle. Plus de 17 000 jeunes de 110 pays étudient gratuitement à Cuba, la majorité dans le niveau supérieur.

Quel est le délit commis par le peuple cubain qui puisse justifier la conduite maladroite et agressive du gouvernement des Etats-Unis qui applique de nouvelles mesures plus brutales dont l'objectif est de détruire l'ordre constitutionnel établi par les travailleurs et par tous les Cubains?

Les seules erreurs commises, du point de vue de l'Empire, sont la défense de notre souveraineté, de

notre liberté et de notre indépendance, la construction d'une société plus juste et solidaire, la conviction qu'un monde meilleur est possible.

Parmi les nouvelles mesures anti-cubaines qu'a annoncé le gouvernement des Etats-Unis, 59 millions de dollars seront destinés à la promotion et au financement d'une cinquième colonne chargée d'appuyer leurs actions hostiles et de faire intervenir dans des campagnes anti-cubaines les gouvernements de pays tiers, des organisations non gouvernementales et des organismes internationaux et, je cite de collaborer avec des ONG et d'autres parties intéressées pour veiller à ce qu'un représentant des travailleurs, cubain et indépendant, ou un représentant syndical en exil, puisse prendre la parole lors de conférences de l'OIT.

Ces nouvelles mesures sont vouées à l'échec. En tant qu'Etat Membre de l'OIT, nous avons toujours satisfait à nos obligations et nous continuerons de le faire. Toutefois, il faut prendre conscience du fait qu'il est encore temps d'empêcher, par des mesures efficaces, que l'OIT ne devienne l'otage de pratiques discriminatoires et de manipulations politiques.

Nous réaffirmons la décision de Cuba de faire face, avec la vérité et la sérénité nécessaire, à toute tentative, ouverte ou voilée, de discréditer ou de compromettre ce que son peuple a conquis avec héroïsme, dignité et fermeté.

Original russe: M. PAPIEV (délégué gouvernemental, Ukraine)

Je voudrais m'associer aux félicitations et aux souhaits de succès exprimés à l'égard du Président de la Conférence à l'occasion de son élection à cet important poste de responsabilité.

Je voudrais également remercier le Directeur général du Bureau international du Travail, M. Juan Somavia, pour son rapport riche dans son contenu, soumis à notre session d'aujourd'hui.

Le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'Organisation en 2002-03 contient, à notre avis, une analyse suffisamment complète de la mise en œuvre des programmes de l'OIT, qui a pour axe les objectifs stratégiques tels que la mise en œuvre des principes et des droits fondamentaux au travail, l'octroi aux travailleurs d'un emploi et d'un revenu convenables, l'octroi d'une protection sociale effective à tous et le renforcement du tripartisme et du dialogue social. Le rapport décrit en détail les efforts déployés par l'OIT dans cette direction, et contient des statistiques utiles qui complètent la documentation de base.

Nous voudrions souligner qu'outre les nets progrès obtenus dans le renforcement de l'activité régionale de l'Organisation l'OIT accorde une plus grande attention aux résultats de son travail au niveau des pays. Nous sommes convaincus que c'est précisément le recours à une approche complexe de la coopération internationale sous l'égide de l'OIT qui permet le mieux de tenir compte des particularités et des besoins de certains pays et régions.

A notre avis, le rapport global du Directeur général intitulé *S'organiser pour plus de justice sociale* mérite une attention particulière. Par son caractère et son contenu, il conforte la cohérence des activités de l'OIT dans la mise en œuvre de la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail. Il cadre également tout à fait avec les principales conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation récemment publiées.

Les Etats démocratiques ne se développent avec efficacité et stabilité que si les partenaires sociaux entretiennent un dialogue, ce qui garantit des syndicats et des organisations d'employeurs forts et indépendants.

Les conclusions du rapport global coïncident avec les principes du gouvernement ukrainien qu'il est en train de mettre à exécution dans ses activités visant à réformer la législation du travail et les relations professionnelles.

L'Ukraine est un Etat jeune mais, en 13 ans d'indépendance, il a parcouru l'équivalent de dizaines d'années de développement dans les Etats démocratiques. Les années écoulées ont permis de confirmer la bonne direction de la politique de développement du dialogue social et du tripartisme. Cette politique est entérinée par le programme d'activités du gouvernement approuvé par le Parlement ukrainien. Nous sommes convaincus que le renforcement du dialogue social doit être un élément important de nos efforts visant à développer la croissance économique et à obtenir une hausse stable des revenus et de la qualité de vie de la population.

Nos réformes en matière dans le domaine de l'assurance sociale ont été un succès. Nous avons réussi à accroître considérablement les retraites pour plus de 3,5 millions de personnes; des évolutions positives ont eu lieu sur le marché du travail; toutes les allocations sociales ont été augmentées; les salaires ont augmenté de 23 pour cent; les arriérés sont de mieux en mieux remboursés. Le gouvernement s'efforce, par le dialogue et les négociations collectives, de prendre des mesures pour accroître le salaire minimum.

En Ukraine, tous les partenaires sociaux participent directement à l'élaboration de la législation sociale et du travail et des programmes stratégiques à caractère socio-économique. Cette politique est inscrite dans l'accord général portant sur deux ans que nous avons conclu avec les employeurs, avec plus de 70 syndicats ukrainiens.

Le gouvernement soutient la conclusion de contrats collectifs sectoriels au niveau national avancée par le Rapport global; cela contribuera au renforcement du rôle des syndicats, et à la création d'organisations sectorielles d'employeurs.

Pour de nombreuses questions, l'Ukraine jouit de l'aide de l'Organisation internationale du Travail, qui devient de plus en plus dynamique et conséquente.

L'Ukraine a ratifié 57 conventions de l'OIT, y compris toutes les conventions fondamentales. Les conventions n^{os} 135 et 159 ont été ratifiées l'année dernière, et nous nous préparons à ratifier quatre autres conventions.

Nous participons également d'une manière significative à la réalisation, avec l'aide de l'OIT, de huit projets de l'OIT sur la formation des chômeurs, la protection socio-économique, l'éradication du travail des enfants, la prévention de la traite des femmes et des enfants, la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail.

Un de nos principaux succès est le projet sur la Déclaration. A ce titre, avec la participation directe des partenaires sociaux, nous avons mis au point un nouveau Code du travail qui a été soumis aux experts du BIT et adopté, en première lecture, par le parlement.

Nous espérons obtenir une aide technique et des consultations de la part de l'Organisation pour une

série de problèmes importants qui figureront dans le nouveau programme de coopération entre l'Ukraine et l'OIT.

Un de ces problèmes est la protection sociale des travailleurs migrants ukrainiens. Le gouvernement de l'Ukraine est en train de prendre les mesures juridiques et administratives nécessaires pour empêcher les migrations illégales et le trafic des êtres humains, mais l'aide d'une série d'Etats européens ne suffit pas. Selon nous, l'OIT pourrait jouer un rôle plus actif en promouvant la ratification de la convention n^o 143.

Un problème d'actualité est la propagation du VIH/SIDA. Le gouvernement a inclus ce problème dans les nouvelles définitions du programme de lutte contre le VIH/SIDA. Mais nous avons besoin de l'aide fondamentale de l'OIT et des pays donateurs dans ce domaine; nous soutenons les efforts de l'OIT à ce sujet dans le programme des deux prochaines années.

En conclusion, je voudrais souhaiter à la Conférence plein succès dans ses travaux.

Original anglais: M. IVERSEN (délégué gouvernemental, Danemark)

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Directeur général et le personnel de l'OIT pour ce rapport transparent et excellent sur la mise en œuvre du programme de l'OIT 2002-03.

Ensuite, permettez-moi de remercier l'OIT et la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation pour ses contributions considérables et précieuses qui nous permettront d'apporter des réponses aux effets négatifs de la mondialisation.

L'emploi, les populations autochtones, l'égalité entre hommes et femmes et la lutte contre le travail des enfants sont quelques-unes des priorités du gouvernement danois dans les activités qu'il mène en coopération avec l'OIT.

Aussi, mon gouvernement est-il très satisfait d'apprendre, à la lecture du rapport de mise en œuvre, que l'OIT a attaché davantage d'attention à la gestion fondée sur les résultats et aux programmes fondés sur les pays.

Le Danemark est également très satisfait d'apprendre que le rapport de mise en œuvre met l'accent tout particulièrement sur l'Agenda du travail décent de l'OIT. Le Danemark est d'ailleurs l'un des pays pilote de cette stratégie du travail décent.

Les quatre piliers du travail décent: la promotion des droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social recouvrent nombre de défis auxquels nous devons faire face pour garantir davantage de bien-être à un plus grand nombre de personnes.

Dans le cadre de l'OMC, les débats portent fréquemment sur la question de savoir si les droits des travailleurs constituent une forme de protectionnisme caché ou sont sincèrement destinés à améliorer la situation des travailleurs, en particulier dans les pays en développement.

Je n'ai pas de réponse à vous proposer. En revanche, je peux partager avec vous mon expérience personnelle selon laquelle les Danois, tout comme d'autres peuples d'ailleurs, sont attachés non seulement à leur bien-être personnel mais aussi au respect de l'éthique dans le monde.

Nous devons donc trouver des solutions aux niveaux régional et international aux problèmes qui se

posent à tous, et non pas nous contenter de solutions à court terme qui ne profitent qu'à nos proches. Nous devons donc poursuivre des objectifs profitables pour tous.

L'Agenda du travail décent nous propose une approche sympathique et concrète.

Comme le rapport de mise en œuvre l'indique, travailler sur l'Agenda du travail décent exige l'étude de nouvelles voies pour voir comment on peut améliorer la situation. Il est probable qu'il n'existe pas de panacée. Au sein de l'OIT, nous devons agir ensemble avec bon sens et souplesse pour nous adapter aux situations particulières. Le rapport de mise en œuvre révèle que l'OIT s'est orientée vers un programme fondé sur une approche pays par pays, allié à un cadre stratégique révisé. Cela semble à la fois intelligent et logique. Faire en sorte que les individus recueillent des avantages tangibles au niveau local est très important et la possibilité de faire connaître ces résultats grâce aux médias est un outil très puissant dans le monde moderne.

Original arabe: M. HAMADEH (délégué des employeurs, Liban)

Au nom des employeurs du Liban, au nom de l'Association des industriels libanais plus particulièrement, permettez-moi de remercier sincèrement le BIT qui me donne l'occasion de m'adresser aux partenaires sociaux, afin de discuter de sujets aussi divers et variés que l'économie, le développement, la productivité, la justice sociale, l'égalité, le travail décent ainsi que tous les autres sujets qui nous intéressent tous.

Nous nous réjouissons de ces réunions annuelles, surtout que le BIT nous a habitués à désigner des objectifs ambitieux pour notre action économique et sociale, objectifs que nous nous employons à concrétiser durant toute l'année afin de créer une société productive.

L'universalité est source d'énergie. L'ouverture est pourvoyeuse de nouvelles perspectives. C'est pourquoi nous ne pouvons que nous faire l'écho des objectifs du Directeur général concernant la dimension sociale de la mondialisation et le travail décent. Quelles que soient nos divergences sur les priorités nationales, il n'en demeure pas moins que nous devons nous employer à créer un climat propice au travail pour tous nos travailleurs. En effet, le vent de la mondialisation a soufflé sur nos contrées. Nous vivons la mondialisation à notre insu et parfois même malgré nous. Il s'agit, en effet, d'une révolution, la révolution du troisième millénaire. Le monde est en perpétuelle mutation. Aucun pays, aucune société, aucune entreprise n'est à l'abri de cette révolution. Nul ne peut la freiner. C'est une révolution qui avance irréversiblement tel un train sans conducteur. Tous ceux qui sont à bord du train arrivent à bon port, et les autres restent sur le quai les bras ballants.

A l'ère de la mondialisation, la fusion mania s'est emparée des entreprises, des banques, des cartels, et il s'agit là d'opérations qui essaient de tirer profit de la mondialisation et des perspectives qu'elle offre. A l'avenir, il existera deux types d'institutions: celles qui sont à la tête du peloton et celles qui sont à la traîne, celles qui sont conventionnelles. Le sort de ces institutions est entre vos mains. Quelle est la meilleure alternative à votre avis? Continuer sur un mode conventionnel ou innover? Préserver le meilleur ou innover pour améliorer le meilleur? Attendre les bras croisés équivaldrait à une mort cer-

taine. En effet, il nous faut découvrir, il nous faut innover.

Ici, je tiens à souligner que l'occupation, l'oppression, l'agression dont est victime notre région ne nous empêcheront pas de réaliser nos objectifs en matière économique, en matière sociale et en matière de développement. A titre de rappel, ce sont là des objectifs qui sont aussi ceux du BIT et de la majorité écrasante des Etats Membres.

Par conséquent, de cette tribune, je souhaitais saluer mes frères palestiniens, ces travailleurs, ces employeurs, dans l'espoir qu'ils arrachent un jour leurs droits sociaux, leurs droits humains, tous ces droits à l'instar de tous les peuples, ceux qui ne vivent pas sous le joug de l'occupation. Je souhaite également saluer mes frères syriens et libanais qui essaient de libérer leur terre nationale. Ce sont des hommes libres dans leurs droits, leur pensée, leur appartenance et leur loyauté. J'aimerais, ici leur dire que ces valeurs que nous nous employons à défendre à l'intérieur de l'OIT sont celles qui vaincront et qui feront échec à l'oppression, à l'arbitraire et à l'occupation.

C'est la raison pour laquelle nous allons continuer à faire preuve d'ouverture, à travailler avec les partenaires sociaux libanais, avec les partenaires sociaux arabes sur la scène internationale, sous la houlette de l'OIT, pour donner corps à ces valeurs humaines sur lesquelles repose notre Organisation et qui sont exprimées dans le rapport du Directeur général.

A cet égard, je me dois de mentionner ici un certain nombre de réalisations que nous avons pu enregistrer dans le domaine du développement industriel au Liban. En effet, le gouvernement libanais s'est fait l'écho de certaines des revendications des industriels, qui ont reposé sur des études sérieuses, et ce en collaboration avec les ministres concernés. Nous avons pu diminuer le coût d'adhésion à la sécurité sociale en augmentant le nombre des adhérents. Nous avons pu diminuer les taxes douanières au titre des produits industriels de base. Nous avons pu également subventionner les taux d'intérêt pour encourager les prêts à l'investissement des PME. Enfin, l'année dernière, nous avons pu augmenter le niveau des exportations à hauteur de 28,6 pour cent. Nous avons pu créer de l'emploi; nous avons créé 20 pour cent d'emplois supplémentaires, ce qui a permis de compenser les pertes de la trésorerie. Cela a été vecteur d'une création d'emplois et a permis d'encourager les entreprises. Nous avons ainsi organisé une réunion que nous avons appelée la «Journée nationale pour l'industrie libanaise», sous les auspices du Président de la République. Nous avons enfin décerné cinq prix aux cinq entreprises les plus performantes.

Enfin, je dois réitérer que l'association n'a de cesse d'œuvrer pour améliorer la performance économique qui est le vecteur de la productivité et d'une capacité concurrentielle accrue. Nous considérons cela comme la base de tout effort économique et social visant à réaliser la justice et l'égalité face notamment à la concurrence et aux intérêts des grands cartels.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et vous remercie.

Original chinois: M. XU (délégué des travailleurs, Chine)

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence.

La Conférence internationale du Travail réunit des travailleurs du monde entier. Le rapport sur l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03 soumis par le Directeur général, M. Somavia, est un résumé des activités menées au cours des deux dernières années et des progrès réalisés dans le cadre des quatre objectifs stratégiques en faveur du travail décent.

Grâce aux efforts fructueux qui ont été faits ces deux dernières années, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est en mesure de présenter son rapport à la Conférence. Le rapport a suscité des réactions dans la communauté internationale. La mondialisation de l'économie est un sujet dont on parle beaucoup car elle a une grande incidence sur tous les aspects de la vie. En fait, la mondialisation de l'économie est un processus inévitable du développement de l'économie mondiale.

On ne peut pas arrêter la mondialisation qu'on le veuille ou non. La mondialisation de l'économie tient à de nombreux facteurs, mais le principal facteur c'est la circulation transfrontière des capitaux. L'internationalisation des capitaux a entraîné la mondialisation des échanges commerciaux, de la production, des produits, du marché, de la main-d'œuvre et des technologies. Les avancées rapides dans le domaine des techniques nouvelles et de la haute technologie, et notamment informatique, ont accéléré le processus de mondialisation de l'économie. Tant les pays développés que les pays en développement ont eu à faire face à des contraintes et à des défis suscités par la mondialisation de l'économie. Le caractère injuste et irrationnel de la mondialisation de l'économie et ses répercussions inquiètent de plus en plus de personnes qui aspirent à une mondialisation plus juste et plus rationnelle. Parallèlement, on s'accorde de plus en plus souvent à penser que la principale cause de cet état de fait c'est l'ordre économique mondial désuet, et plus particulièrement les règles internationales déséquilibrées, les politiques commerciales irrationnelles et les transactions économiques anormales.

Tous les peuples aspirent donc en commun à mettre un terme à ces pratiques perverses et à instaurer un nouvel ordre économique mondial qui soit juste et sensé.

L'expérience a montré plus d'une fois que, sans progrès social, tout développement économique ne peut être durable et qu'il est, de fait, éphémère. La mondialisation économique a produit, à divers degrés, des effets adverses sur les travailleurs du monde entier, et notamment sur les nombreux salariés. Elle constitue un important défi que chaque syndicat se doit de relever.

Il s'agit de savoir comment garantir les droits des travailleurs, protéger leurs intérêts et les aider dans la pratique. Chaque pays dispose de sa propre technique et de sa propre expérience pour faire valoir et sauvegarder les droits fondamentaux des travailleurs. Les syndicats chinois se sont fixé un objectif très clair: permettre aux travailleurs de s'organiser et protéger leurs droits. Il importe d'établir, nous en sommes convaincus, un mécanisme tripartite judicieux qui permette aux gouvernements, aux travailleurs et aux employeurs d'entamer des consultations sur un pied d'égalité et de trouver des solutions à leurs préoccupations communes. Nous sommes convaincus également que les syndicats des différents pays devraient promouvoir une certaine forme de coopération et entamer un dialogue, abandonner

la confrontation et rechercher un terrain d'entente, tout en faisant abstraction de leurs différences. La tendance mondiale est à la coopération et au dialogue, et la confrontation ne peut qu'aller à l'encontre de cette tendance: elle n'a aucun avenir. Chaque syndicat devrait mettre le plus de ferveur possible à s'acquitter de ses responsabilités et de ses obligations en protégeant les droits et les intérêts des travailleurs. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra obtenir des résultats fructueux, à savoir promouvoir le développement économique et la stabilité sociale et protéger les intérêts des travailleurs.

Les syndicats chinois appellent tous les travailleurs du monde entier à s'unir et à consentir des efforts communs pour sauvegarder les droits des travailleurs et relever les défis que pose la mondialisation économique. Nous adhérons entièrement au projet de résolution des pays arabes concernant la Palestine et les autres territoires arabes occupés, et nous appelons l'OIT à accorder davantage d'attention à cette question et à favoriser l'instauration de la paix au Moyen-Orient et dans le monde pour tous les travailleurs. La paix et le développement sont les leitmotivs de notre époque. Les syndicats chinois sont partisans, depuis toujours, d'améliorer la coopération avec les syndicats des autres pays et adhèrent à l'idée que l'OIT s'engage à défendre la paix, à lutter contre la guerre, à promouvoir la prospérité commune et à lutter contre la pauvreté. Les syndicats chinois sont prêts à s'unir avec les autres syndicats pour apporter davantage de contribution à l'instauration de la paix et du développement.

*Original espagnol: M. CALDERA SANCHEZ-CAPITAN
(Ministre du Travail et des Affaires sociales, Espagne)*

Avant toute chose, je tiens à féliciter M. Ray Guevara, secrétaire d'État au travail de la République dominicaine pour son élection à la présidence de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

La délégation gouvernementale espagnole que je préside continuera à collaborer pour que nous puissions atteindre les objectifs fixés pour cette réunion.

Je souhaite également féliciter le Directeur général pour son rapport relatif à l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03 où il est fait état des activités menées à bien et des objectifs atteints pendant cette période. Dans ce rapport, il nous est rappelé que le travail décent, «le travail digne» comme on l'appelle en Espagne, est toujours une aspiration universelle mais qui reste malheureusement très lointaine. Mon gouvernement souhaite y travailler, car cette aspiration représente l'espoir de tous, l'espoir d'un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine.

Le travail décent englobe les quatre objectifs stratégiques de l'OIT dans les domaines de l'emploi, des droits fondamentaux au travail, de la protection sociale et du dialogue social. Ces objectifs sont une réponse mondiale et cohérente aux problèmes sociaux qui touchent tous les pays, une réponse aux nouveaux défis de la mondialisation, la libéralisation du commerce international et les expériences d'intégration régionale. Nous sommes en faveur d'une mondialisation à visage humain qui corrige les inégalités existant dans le monde, où l'efficacité économique peut être compatible avec la protection sociale.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général lorsqu'il affirme dans son rapport qu'un objectif principal de l'OIT, et celui qu'elle est la mieux à même de remplir, est la fonction normative dans le cadre d'une structure tripartite, à savoir l'élaboration d'instruments internationaux qui doivent être l'objet de vastes campagnes de diffusion pour leur adoption dans les Etats Membres.

A cet effet, je tiens à rappeler que mon pays a ratifié 129 conventions. Outre la dimension normative, nous souhaitons insister sur le travail essentiel de l'OIT dans le domaine de la coopération technique. L'Etat espagnol contribue concrètement à ces activités sur le terrain. Outre notre contribution financière, nous essayons de nous maintenir en bonne place dans l'octroi de ressources extrabudgétaires par le biais de la coopération technique comme en témoigne notre participation active au programme IPEC et à beaucoup d'autres projets de coopération surtout exécutés en Amérique latine.

Je tiens à faire état des axes fondamentaux de la politique sociale dans mon pays, axes qui sont directement liés aux travaux de cette Conférence.

Pour ce qui est du ministère du Travail, nous donnons la priorité au dialogue et au consensus. C'est l'outil le plus approprié pour l'accomplissement de nos travaux. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai l'honneur de m'adresser à vous dans le cadre de cet unique organisme tripartite des Nations Unies où les gouvernements, les employeurs et les employés travaillent sur un pied d'égalité. Pour le gouvernement espagnol, il s'agit d'un pari essentiel et d'un instrument irremplaçable pour faire progresser les politiques du travail, pour mieux développer notre système de protection sociale et aussi pour consolider les instruments de la politique de l'emploi. Nous avons franchi les premiers pas et ainsi cherché à conclure un large accord pour la compétitivité et l'emploi stable avec les organisations patronales et les syndicats.

En ce qui concerne la formation, mon gouvernement va mettre l'accent sur l'économie du savoir conformément aux recommandations de l'Union européenne relatives aux orientations générales de la politique économique des Etats Membres. Un investissement massif dans la formation est nécessaire afin d'assurer la qualification professionnelle et de garantir l'employabilité de toute la population en âge de travailler. Pour ce qui est de la qualité du travail, faire en sorte que le travail soit plus digne et conforme aux droits qui se traduit en Espagne de la façon suivante: le taux de travail temporaire est de 30 pour cent en Espagne.

Le gouvernement souhaite réduire ce taux au moyen d'un large accord social notamment parce que souvent l'aspect temporaire du travail n'est pas justifié et qu'il a un impact négatif sur la qualité du travail, sur l'accès à la formation et sur les accidents du travail.

S'agissant des accidents du travail, nous souhaitons en réduire le nombre. C'est une des priorités de notre gouvernement parce que nous voulons faire de notre marché du travail un marché plus sûr pour les personnes, où la dignité du travail doit aller au-delà des mots.

Pour finir, et ce n'est pas le moins important, j'aimerais vous parler de l'immigration. Si j'exprime ma reconnaissance ouverte aux migrations, c'est en raison de la réalité de mon pays. Beaucoup d'Espagnols sont partis, et aujourd'hui

encore des milliers d'Espagnols se trouvent dans diverses régions du monde.

En tant que ministre du Travail d'un gouvernement socialiste, je ne peux que me prononcer en faveur d'un renforcement des politiques sociales au XXI^e siècle. C'est un chemin que nous allons emprunter en marquant un profond respect pour les personnes, pour les droits de l'homme, la défense des droits des travailleurs, la pluralité, les différentes cultures, religions et coutumes et avec le désir permanent de lutter contre le racisme, la xénophobie, l'exclusion sociale, les inégalités de traitement et la discrimination fondée sur les origines ethniques ou raciales. Mon engagement se traduit également par une lutte active pour l'intégration des immigrants qui vivent avec nous, qui font partie de notre société, et qui sont morts avec nous, comme nous avons pu le constater tristement le 11 mars dernier à Madrid.

Nous souhaitons promouvoir une politique axée sur la normalisation des relations sociales, l'acceptation de tous, l'appui aux politiques d'intégration à l'intérieur, la canalisation des flux à l'extérieur, en nous employant activement à éviter la création de mafias, à assurer la formation des personnes, à établir des liens entre les différents besoins et à élaborer et exécuter des politiques d'intégration depuis le début du projet migratoire dans le pays d'origine afin d'éviter autant que possible les premiers chocs culturels logiques, et afin de favoriser l'insertion appropriée dans le marché du travail, hors de l'exclusion, de l'économie informelle et de la marginalisation.

Il ne faut pas craindre non plus d'appliquer des politiques de contrôle et de réglementation des migrations. La lutte contre l'immigration clandestine est l'une de nos priorités dans l'action que nous menons pour garantir une nouvelle gestion et une intégration adéquate par des voix légales.

M. BOTI (*Ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Sécurité sociale et de l'Insertion professionnelle, République centrafricaine*)

En prenant la parole du haut de cette tribune, je voudrais tout d'abord, à l'instar des représentants des pays qui m'ont précédé, adresser mes vives félicitations au Président de la Conférence pour sa brillante élection à ce poste, ce qui témoigne à suffisance de ses qualités de grand homme ayant connaissance de tous les problèmes que pose le monde du travail en cette période de mutation technologique où la lutte contre la pauvreté et le VIH/SIDA constituent des enjeux préoccupants.

Je voudrais également adresser mes félicitations aux Vice-présidents qui sont désignés pour l'aider à mieux accomplir cette lourde tâche pendant dix-sept jours.

Je voudrais saisir cette opportunité, au nom du Président de la République centrafricaine, S.E. le Général de division François Bozize, au nom du Vice-Président de la République, le professeur Abel Goumba, en celui du Premier ministre, S.E. Leroy Gaombalet, au nom de la délégation qui m'accompagne et au mien propre, pour adresser mes vives félicitations au Directeur général du BIT, M. Somavia, pour le choix des thèmes de ses rapports, la qualité et la pertinence de leur contenu qui, en réalité, ont pris en compte toutes les préoccupations qui interagissent dans le monde du travail et qui rendent les défis à relever plus complexes et plus difficiles.

Mes remerciements vont également à l'endroit de toute l'équipe du BIT, et en particulier au bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique centrale qui a bien voulu, au mois de novembre 2003, aider la République centrafricaine à réaliser le dernier cycle de son administration du travail qui a été fortement ébranlée par les multiples crises militaro-politiques des années précédentes.

Hier matin, nous avons écouté les brillantes interventions de Leurs Excellences M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, et M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, qui ont mis en exergue les points saillants du rapport sur la dimension sociale de la mondialisation.

La mondialisation ne pourra être appréciée à sa juste valeur que si elle offre à chaque couche sociale des pays du Nord et de ceux du Sud le bien-être et la justice sociale. Pour cela, il est plus que nécessaire que la solidarité entre les Etats soit agissante. Dans le rapport du Directeur général du BIT sur la dimension sociale de la mondialisation, le travail décent, le dialogue social et le respect des principes et droits fondamentaux au travail sont des éléments essentiels d'une mondialisation réussie. Pour nos Etats moins nantis, la réussite de toute action relevant de ces domaines ne dépendra que d'une coopération et d'une aide soutenue de nos partenaires.

Chaque jour qui passe marque son histoire et la République centrafricaine, mon pays, n'échappe pas à cette loi naturelle.

La République centrafricaine sort d'une situation où tous les maux étaient présents: mauvaise gestion de la chose publique, exclusion ethnique et sociale, règlements de comptes, rupture avec les partenaires sociaux et les partenaires pour le développement. L'impunité était érigée en règle de gestion sous le régime défunt d'Ange Félix Patassé, ouvrant ainsi la voie à l'aggravation de la pauvreté, de la pandémie du VIH/SIDA, aux arriérés de salaires, de bourses et de pensions qui se sont accumulés et sont devenus endémiques.

La contestation généralisée de cet autoritarisme prédateur a engendré des actes de vandalisme de tous genres, des pillages, des destructions massives des biens meubles ainsi que de certaines unités de production, laissant ainsi dans la rue des milliers de sans-emploi, hommes et femmes. Aujourd'hui, les bâtiments qui abritaient les services de la Direction générale du travail sont dévastés et saccagés, laissant ainsi leurs occupants que sont les inspecteurs du travail, dans une situation de sans-abri.

Depuis le changement politique du 15 mars 2003, conduit par le Général de division François Bozize, des efforts substantiels ont été déployés dans le respect des engagements pris aussi bien envers les partenaires sociaux qu'envers les organisations internationales avec lesquelles la République centrafricaine coopère afin de redonner crédibilité à cet Etat qui, à un moment donné de son histoire, était géré comme un patrimoine personnel.

Les nouvelles autorités de la République centrafricaine ont vite compris que les enjeux auxquels elles avaient à faire face étaient multidimensionnels et multisectoriels et qu'il fallait disposer d'une boussole morale et stratégique assez solide pour faire leur contour et être capable de les gérer. C'est ainsi que la transition consensuelle qui aboutira en janvier 2005 à la tenue d'élections présidentielles, législatives et municipales libres et transparentes est animée par des institutions consensuellement cons-

tituées et où siègent les représentants de toutes les composantes de la nation centrafricaine.

C'est sur cette base de reconstruction inclusive que le gouvernement a opté clairement pour la lutte contre la pauvreté, la réforme du droit du travail, le respect des droits fondamentaux du travailleur, l'intégration des partenaires sociaux dans le processus de prise de décision, la promotion du dialogue social, la lutte contre le VIH/SIDA.

Le gouvernement de transition de la République centrafricaine a abordé ces différents enjeux avec beaucoup de détermination en dépit de sa situation de pays postconflit.

C'est ainsi que, premièrement, dans le domaine normatif, la République centrafricaine est parmi les pays ayant ratifié les huit conventions dites fondamentales et est en train de les intégrer dans ses lois nationales. Sur les huit conventions ratifiées, seule la convention n° 182 concernant les pires formes de travail des enfants n'est pas encore traduite dans les lois nationales; elle le sera bientôt avec la validation du projet de Code du travail dans lequel cette préoccupation a été prise en compte.

Dans le domaine du dialogue social, l'avènement du 15 mars 2003 a été un élément déclencheur d'un nouveau départ de relations de travail entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics.

Le gouvernement, ayant constaté que la panoplie de textes régissant le dialogue social en Centrafrique est elle-même devenue la cause de son dysfonctionnement, a mis en place un dispositif tripartite qui a travaillé d'arrache-pied et aujourd'hui, par ordonnance, un Conseil national permanent du travail, organe à composition tripartite, a été créé pour traiter en amont toutes les questions relatives aux conditions de travail, à la prévoyance sociale, à la formation professionnelle.

De même, le gouvernement de transition a organisé, avec le concours du programme PRODIAP du BIT et de la Communauté économique et monétaire en Afrique centrale (CEMAC), un séminaire sous-régional sur le dialogue social qui a abouti à la création de deux nouvelles structures de dialogue social au niveau de la sous-région: l'Organisation syndicale des travailleurs de l'Afrique centrale (OSTAC) est une Coordination du dialogue social au niveau de la sous-région.

Enfin, le gouvernement veille à ce que tous les conseils d'administration des organismes sous tutelle du ministère en charge du travail puissent avoir en leur sein des représentants des travailleurs et des employeurs. C'est le cas de l'Office centrafricain de sécurité sociale et de l'Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA dans le milieu du travail, la République centrafricaine est très préoccupée par le taux inquiétant de séroprévalence. L'une des mesures prises par le gouvernement est celle d'introduire dans tous les organigrammes des ministères des cellules de lutte contre le VIH/SIDA dans le milieu du travail. Pour cela, une coordination nationale a été mise en place et des sous-comités ont été également créés dans les entreprises.

Dans le domaine des consultations tripartites et des sous-commissions, et de la soumission des conventions aux autorités compétentes, le gouvernement se propose de mettre en place un comité tripartite chargé de traiter les questions relatives aux normes de l'OIT. Ce comité pourra être assisté d'un expert du BIT qui aura pour rôle de donner des avis

sur les questions soulevées. Etant donné que les organisations des travailleurs les plus représentatives sont déjà connues, celles-ci désigneront librement leurs représentants qui pourront faire partie de ce comité. En attendant, la procédure de ratification des conventions suivantes est en cours: n^{os} 120, 122, 131, 132, 144, 150, 155, 158, 160.

S'agissant de la soumission des conventions aux autorités compétentes et des consultations des organisations des employeurs et des travailleurs, ainsi que de la production régulière des rapports sur les conventions ratifiées, je voudrais vous rassurer ici que je veillerai à ce que les procédures soient régulières et dans les délais.

Je voudrais, avant de terminer mon propos, rendre un hommage mérité au Directeur général du BIT pour l'assistance multiforme qu'il a bien voulu apporter à la République centrafricaine en ces temps de crise prononcée. Le tableau sombre de l'histoire de la République centrafricaine nécessite que ses partenaires pour le développement volent à son secours afin de l'aider à fixer l'essentiel dans ces moments critiques. C'est ainsi que, au nom du gouvernement de transition, je lance un appel pressant à toutes les organisations de bonne volonté et particulièrement au partenaire traditionnel de la République centrafricaine qu'est le BIT afin que ceux-ci puissent lui apporter aide et assistance de toute nature pour lui permettre de se reconstruire. Vive l'Organisation internationale du Travail! Vive le Bureau international du Travail! Vive la coopération internationale! Je vous remercie.

M. NKILI (*Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, Cameroun*)

Le Cameroun, par ma voix, adresse ses chaleureuses félicitations au Président pour sa brillante élection. La délégation que je conduis est persuadée qu'il réussira dans son entreprise en raison de son expérience avérée. Je joins ma voix à celle des précédents orateurs pour exprimer tout spécialement à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, toute l'appréciation du Président de la République du Cameroun, Son Excellence M. Paul Biya, et celle de son gouvernement pour les actions multiformes entreprises en faveur de l'Afrique en général et du

Cameroun en particulier. Nous vous accompagnons dans votre combat pour une mondialisation plus juste.

De par sa Constitution et son caractère tripartite, l'OIT peut et doit jouer un rôle prépondérant dans la marche actuelle de la mondialisation car elle regroupe en son sein les principaux acteurs de cette mondialisation.

Pour le gouvernement de la République du Cameroun, une mondialisation plus juste signifie avant tout des échanges internationaux équitables, dans lesquels chaque pays tire le juste prix de ses efforts accomplis, avec pour conséquence la réduction des inégalités sociales relevées si pertinemment dans ce rapport. Elle signifie aussi une priorité accordée à une meilleure gouvernance, aux politiques de développement local et communautaire appropriées et à la création d'emplois décents, cette création d'emplois étant au centre des propositions du Directeur général qui en a fait un objectif prioritaire pour réduire la pauvreté dans nos pays.

A cet égard, le Cameroun a depuis fort longtemps institué un environnement et un cadre institutionnel propices au développement des emplois décents. De multiples programmes d'emploi ont été engagés qui permettent d'atténuer la montée du chômage. Evoquons volontiers «l'emploi en entreprise», un programme par lequel l'Etat encourage les entreprises citoyennes à recruter de jeunes Camerounais et à limiter les licenciements abusifs en vue de conserver les emplois existants. S'agissant de la gouvernance, des actions vigoureuses ont été engagées pour éradiquer la corruption et mieux gérer les affaires publiques.

Il est évident que le Cameroun compte avant tout sur ses capacités propres. Cependant, nous sommes persuadés de pouvoir compter sur le concours précieux de M. Juan Somavia, Directeur général du BIT. Le gouvernement de la République du Cameroun réitère son soutien au Directeur général et espère que la mise en œuvre de ses propositions produira plus de justice sociale et un bien-être partagé par tous les peuples.

(La séance est levée à 13 h 25.)

Cinquième séance

Mardi 8 juin 2004, 15 heures

Présidence de M. Ray Guevara et de M. Attigbe

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original espagnol: M. NEGRON TEJADA (délégué des travailleurs, République dominicaine)

Au nom de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses de la République dominicaine, permettez-moi d'adresser de chaleureuses salutations au Président de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail et de lui souhaiter plein succès. Permettez-moi également de féliciter le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour l'excellent choix des sujets traités dans le rapport de cette année intitulé *Exécution du programme de l'OIT 2002-03*. Cette 92^e session de la Conférence de l'OIT continue à constituer pour les personnes présentes l'enceinte démocratique la plus importante du monde.

Cela fait exactement 85 ans que l'Organisation internationale du Travail a été créée dans le but de donner un caractère social au travail et qu'il ne constitue pas seulement un moyen d'exploiter les plus pauvres.

Il convient de souligner la contribution de l'OIT dans l'amélioration des conditions de travail en République dominicaine grâce à sa participation dynamique et active pour, notamment, amender la législation du travail, améliorer la sécurité sociale, renforcer le dialogue tripartite et y associer les partenaires sociaux, et assurer le respect des droits fondamentaux du travail.

La République dominicaine a ratifié 35 conventions, dont les huit conventions fondamentales qui constituent la base de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Malgré tout, les droits du travail continuent d'être vidés. Cette instance reste cependant appropriée pour relever également les événements positifs. Récemment, par exemple, le Conseil national d'unité syndicale (CNUS) et les fédérations de syndicats des travailleurs des zones franches ont signé un mémorandum d'accord afin de garantir la productivité et la résolution des conflits liés au travail dans les zones franches. Nous espérons que ce mémorandum d'accord permettra de faire baisser la

tension qui affecte les relations professionnelles dans ce secteur et de relever de manière consensuelle les défis posés par l'économie mondialisée, et en particulier la finalisation de l'accord multifibres.

La réduction considérable du taux de syndicalisation et la paralysie du processus de négociation collective sont préoccupantes, surtout dans les pays d'Amérique latine. Il est clair que tous les partenaires sociaux doivent s'engager davantage à faire cesser la violation de ce droit fondamental.

Les pires formes du travail des enfants continuent d'affliger notre société, malgré les efforts importants déployés par le gouvernement dominicain, par le biais du secrétariat d'Etat du Travail et les organisations syndicales d'employeurs et de la société civile avec le soutien et la coopération de l'OIT dans le cadre du projet IPEC, pour éradiquer ce fléau. Malgré tout, la pauvreté a progressé dans les pays, contrairement aux chiffres avancés par les organisations financières internationales poussant des milliers d'enfants et d'adolescents à travailler dans des conditions bien pires que les adultes, alors qu'ils pourraient aller à l'école, se préparer pour l'avenir et avoir le droit de jouer.

La recherche de la croissance économique fondée sur l'ouverture à outrance pour attirer les capitaux étrangers a poussé notre pays à se concentrer sur une stratégie de croissance et de développement des zones franches, du tourisme, du commerce, des télécommunications et du secteur financier. Les domaines relèvent du secteur des services, c'est-à-dire un secteur dans lequel les emplois ont une tendance généralisée à la flexibilisation, de sorte que les emplois à durée illimitée diminuent au profit de l'emploi à temps partiel temporaire, ou en sous-traitance, ce qui crée des liens de plus en plus ténus entre les travailleurs et les employeurs, et des emplois faiblement rémunérés exercés dans des conditions très précaires.

Le marché de l'emploi continue de croître bien que le niveau de croissance ne permette pas de créer un nombre suffisant d'emplois compte tenu du rythme élevé de croissance de la population active, laquelle est contrainte de venir grossir les rangs du secteur informel.

L'égalité de chances et de traitement, bien que garantie par la loi, n'est pas appliquée, puisque dans la pratique, les femmes continuent de travailler dans des conditions toujours plus précaires et difficiles que les hommes.

La violation des droits du travail est patente si l'on tient compte de toutes ces travailleuses et de

tous ces travailleurs qui ont dû quitter leurs terres pour trouver un emploi. Ce phénomène migratoire est de plus en plus marqué aujourd'hui, en raison de l'écart qui se creuse entre les pays en raison de la mondialisation économique.

La République dominicaine accueille des travailleuses et des travailleurs migrants, principalement d'Haïti, et cette tendance s'est nettement accentuée ces dernières années avec l'immigration de travailleurs d'Amérique centrale et du Sud. Parallèlement, un nombre considérable de Dominicains émigrent aux Etats-Unis, les femmes ayant particulièrement tendance à émigrer vers certains pays d'Europe dans des conditions déplorables, piégées par les réseaux de traite des personnes, contraintes de s'adonner à des activités infamantes.

La plupart des normes du travail stipulent que le travail est une fonction sociale. C'est parce que nous pensons que ce principe vaut toujours que nous espérons que tous les sujets qui seront discutés durant cette Conférence s'inspireront de ce principe et que, au nom du commerce et de la croissance économique, le travail ne sera pas seulement considéré comme une marchandise.

En tant que mandants de l'OIT, nous sommes convaincus que l'Organisation continuera d'œuvrer pour une société plus juste, attendu que la paix universelle ne peut se passer de justice sociale.

Original portugais: M. GOMES PROENÇA (délégué des travailleurs, Portugal)

Au nom des travailleurs portugais, je voudrais féliciter le Président de son élection.

Le rapport de la Commission mondiale et celui du Directeur général soumis à la Conférence soulèvent des questions sur le futur de la mondialisation et le rôle essentiel de l'OIT à cet égard. La mondialisation devrait être un instrument de changement et favoriser le développement économique et social. Elle ne l'a pas toujours fait. Au contraire, elle a contribué à augmenter les inégalités, la pauvreté et de nouvelles formes d'exploitation.

Mais revenir au protectionnisme du passé n'est pas la solution. Il nous faut une mondialisation différente avec une réglementation internationale des marchés financiers pour lutter contre les mouvements de capitaux purement spéculatifs, la fraude et l'évasion fiscale. Il faut, parallèlement à la mondialisation économique, une mondialisation sociale, une mondialisation à dimension humaine.

Le rôle de réglementation de l'OIT, par le biais de conventions et de recommandations, doit être développé et actualisé en permanence pour répondre à l'évolution de l'économie et de la société, en tenant compte de nouvelles réalités, par exemple l'augmentation des migrations internationales, l'évolution technologique, l'apparition de nouvelles formes d'organisation du travail et la protection des travailleurs atypiques et des travailleurs de l'économie informelle.

L'action à l'échelle nationale et l'action des communautés internationales est fondamentale. L'Union européenne doit exiger des clauses sociales et environnementales dans les accords de commerce international, par exemple pour garantir le respect de droits sociaux individuels et collectifs.

Lorsque la croissance économique nationale ne repose que sur les exportations mais ne défend pas une amélioration des conditions de vie des populations, elle ne permet pas de promouvoir le développement. Il faut combattre le chômage, promouvoir

le travail décent, augmenter les niveaux d'éducation et de formation, la protection sociale, refuser la précarité et la déréglementation du marché du travail. Les services publics ont un rôle fondamental à jouer.

Voilà pourquoi nous luttons pour le renforcement de la négociation collective et de la concertation sociale tripartite, et pour le respect des initiatives des différentes organisations de la société civile et, en particulier, des syndicats.

Voilà pourquoi nous défendons des entreprises saines qui créent et distribuent de la richesse et respectent la qualité du travail, des entreprises ayant une dimension éthique qui assument leurs responsabilités sociales.

Voilà pourquoi nous luttons pour un monde de paix et de sécurité et pour l'accroissement de la coopération internationale pour le développement.

La mondialisation exige un débat sur la compétitivité des économies, afin que les entreprises offrent plus d'emplois de meilleure qualité.

Le rôle du dialogue tripartite international est indispensable et c'est pour cela que l'OIT doit créer des forums sur la politique de mondialisation. Les rapports susmentionnés montrent quelles sont les responsabilités dans ce domaine. Il faut renforcer l'Organisation.

Pour conclure, nous considérons que l'OIT a un rôle de plus en plus important à jouer et que ce nouveau mandat du Directeur général, Juan Somavia, que nous saluons, va certainement permettre de relever avec beaucoup plus de force les défis posés par la mondialisation et la pauvreté, et d'agir avec beaucoup plus de force, en vue du travail décent.

Original arabe: M. MANSOURI (Ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité, Maroc)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

C'est avec plaisir que j'adresse mes félicitations au Président de la Conférence en mon nom personnel et au nom de la délégation du Royaume du Maroc, pour son élection à la présidence de la 92^e session de l'OIT. Je lui souhaite plein succès dans la direction de ses travaux.

J'ai le plaisir d'adresser mes chaleureux remerciements au Directeur général de l'OIT et à tous ses collaborateurs pour les efforts consentis afin de préparer cette session pour que la Conférence soit convoquée et organisée dans les meilleures conditions.

Le rapport du Directeur général détaille la prestation de l'OIT dans le cadre de chacun des objectifs stratégiques de l'Organisation, visant le renforcement et la mise en application des principes et des droits fondamentaux au travail, aussi bien que l'accès de la femme et de l'homme à un travail décent, sans oublier la protection sociale, le renforcement de la structure tripartite et le dialogue social.

En outre, le rapport fait état de réalisations importantes, à savoir la mise en application des activités planifiées, des priorités essentielles programmées, malgré les effets négatifs découlant des événements mondiaux.

Nous partageons toutes les propositions et les recommandations du Directeur général, présentées dans son rapport sur la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous adressons également nos remerciements aux coprésidents de la commission et à tous ses membres, pour les efforts considérables qu'ils ont consentis afin de parvenir à des résultats qui visent une mon-

dialisation équitable et qui rendent le monde plus sûr, exempt de tous agissements politiques, conflits et guerres, en prenant le travail décent comme objectif principal parmi les objectifs de la politique économique et garantir l'égalité de chances pour tous.

Le gouvernement de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le protège, a accordé une importance primordiale au secteur social, conscient de la nécessité de relever les défis nouveaux qu'imposent les mutations économiques mondiales et de l'importance d'asseoir les bases du progrès économique et social sur une base de coopération tripartite, faisant du dialogue social avec les partenaires sociaux l'un des instruments essentiels pour traiter toutes les questions ayant des dimensions sociales et économiques.

L'événement important qu'a connu notre pays l'été dernier à savoir la ratification du Code du Travail constitue une preuve catégorique de l'adhésion du Royaume du Maroc au système des consultations tripartites affirmé sans cesse par les conventions et les recommandations de l'OIT.

Ce code entrera en vigueur aujourd'hui alors que je m'adresse à vous du haut de cette tribune, six mois après sa publication au Journal officiel.

Nous pouvons résumer les éléments nouveaux de ce code comme suit:

- la recherche d'un équilibre entre les intérêts des employeurs et les droits fondamentaux des travailleurs;

- la promotion de la protection du droit syndical et de la négociation collective;

- l'introduction d'une certaine flexibilité dans l'organisation des relations de travail;

- le renforcement des mécanismes de consultation et de dialogue entre les partenaires économiques et sociaux.

Ainsi la législation du travail marocaine est en harmonie avec les normes internationales du travail et surtout celles adoptées par l'OIT et qui ont été ratifiées par mon pays.

Le Maroc a aussi connu une autre réalisation historique à savoir la promulgation du code de la famille qui a été saluée à l'échelle internationale et nationale et qui est un acquis civilisationnel qui consacre le principe de l'égalité entre la femme et l'homme.

Le Maroc a introduit des réformes importantes dans les domaines économique et social qui peuvent se résumer comme suit:

- le renforcement de la démocratie en consacrant l'état de droit et en adoptant le dialogue social comme méthode civilisationnelle pour s'atteler aux différentes questions et faire participer les partenaires sociaux à la formulation de la politique économique et sociale;

- le renforcement de la déclaration des principes et des droits fondamentaux du travail en mettant l'accent sur la protection du droit d'organisation et du droit de négociation collective, et la lutte contre toute forme de travail obligatoire et le travail des enfants et contre la discrimination dans l'emploi et la profession;

- la promotion de la protection sociale et de la protection des catégories vulnérables;

- l'inscription de l'emploi comme l'une des principales priorités du gouvernement et l'un des pivots de la politique économique et sociale.

Les relations de coopération entre le Royaume du Maroc et l'OIT ont connu une évolution remarqua-

ble qui s'est traduite par l'organisation d'ateliers dans divers domaines dont je mentionnerai en particulier la lutte contre le travail des enfants et l'amélioration des relations au travail, la santé et la sécurité au travail. Nous désirons renforcer cette coopération dans d'autres domaines auxquels nous avons accordé la priorité et qui visent à développer l'emploi, à améliorer les conditions de travail et renforcer la protection sociale.

Alors que nous parlons de dignité humaine à travers la notion de travail décent, nous ne pouvons que rappeler les conditions inhumaines et la grave situation que connaît le Moyen-Orient et les peuples irakien et palestinien.

Face à cette situation tragique et ses conséquences néfastes pour les conditions des travailleurs palestiniens et pour l'économie palestinienne, nous sommes appelés plus que jamais à apporter notre soutien complet au peuple palestinien frère.

Nous en appelons à l'OIT pour intervenir dans le cadre de ses attributions afin d'alléger la souffrance du peuple palestinien. Nous prions instamment l'Organisation de déployer tous les efforts nécessaires afin de mettre fin aux pratiques inhumaines subies par les travailleurs et les employeurs irakiens, et le peuple irakien dans son ensemble.

Permettez-moi, avant de conclure mon intervention, d'adresser mes remerciements à la présidence de cette Conférence pour sa direction des travaux en espérant qu'ils aboutissent à des résultats positifs.

Merci.

Original anglais: M. MDLADLANA (Ministre du Travail, Afrique du Sud)

Je voudrais féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents à l'occasion de leur élection.

Le plus grand défi auquel est confrontée la communauté mondiale c'est le fossé qui sépare le monde développé du monde en développement. L'immortalité du processus de mondialisation creuse ce fossé à mesure que s'intensifie l'exploitation des pays en développement du Sud par les pays développés du Nord. Sous sa forme actuelle, la mondialisation a entraîné la disparition d'emplois, le blocage des négociations commerciales et la persistance de l'instabilité financière. Il est manifeste que les bénéfices de la mondialisation sont hors de portée d'un trop grand nombre de personnes. Cette situation est non seulement moralement inacceptable – mais, comme le relève à juste titre la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation –, aussi politiquement intenable.

Or comme cela est aussi dit dans le rapport, la mondialisation n'est pas intrinsèquement mauvaise. Elle peut nous fournir des instruments pour confronter et surmonter la crise qui s'aggrave actuellement. Il n'existe pas de solutions simples, mais nous souscrivons à l'appel que vous lancez dans votre rapport pour que l'on se centre sur les personnes, sur la nécessité de renforcer la démocratie, d'œuvrer pour un développement durable, d'établir des marchés équitables et pour que les responsables rendent des comptes. Nous sommes également en faveur de règles équitables, de la solidarité, d'un renforcement des partenariats et d'une Organisation des Nations Unies efficace.

Le Directeur général a demandé le soutien des Etats Membres pour la vision présentée par la commission en faveur d'un processus de mondialisation ayant une dimension sociale s'appuyant sur

des valeurs universelles partagées, le respect des droits de l'homme et de la dignité des individus, une mondialisation juste, profitable à tous, régie démocratiquement et offrant des possibilités tangibles à tous les pays.

Je puis assurer le Directeur général du BIT de notre soutien indéfectible.

Je voudrais aussi féliciter le BIT pour ce rapport qui nous décrit le chemin parcouru pendant la période 2002-03 et de l'aide apportée aux pays pour qu'ils parviennent à sortir de la pauvreté. Le travail décent est un outil stratégique pour lutter contre la pauvreté et je crois que l'emploi demeure un instrument socio-économique permettant de redonner dignité et prospérité aux pauvres. A ce propos, le futur cadre stratégique devrait être souple pour répondre aux défis et aux priorités de notre époque. Par ailleurs, la mobilisation des ressources, l'élaboration de programmes de pays efficaces, l'accroissement des capacités des partenaires sociaux et des gouvernements, le renforcement des bureaux de zone et des équipes multidisciplinaires devraient être des activités prioritaires pour aider à la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent au niveau des pays. A notre avis, ces mesures contribueront beaucoup à la lutte contre la pauvreté.

Le défi que doit relever l'OIT c'est de faire du travail décent un outil permettant de tirer le meilleur parti de la mondialisation.

Je voudrais remercier le Directeur général d'avoir mis à la disposition de mon pays les services de l'OIT pour accroître les capacités du Service des routes de Limpopo (Afrique du Sud) qui a pu recruter et former des entrepreneurs pour construire et réparer les routes.

Comme cela est indiqué à la page 39, le service a remis en état 90 km de routes et créé 266 818 jours de travail. Cela a permis de former 54 personnes dont 90 pour cent sont des femmes. Toutes celles qui ont reçu une formation dans ce nouveau domaine de travail ont été maintenues en fonction par le service. Le gouvernement sud-africain a reconnu le succès du projet qui a obtenu la deuxième place dans un consensus, et son concept est désormais largement repris et diffusé dans le cadre du programme élargi de travaux publics du gouvernement. Ce programme a été lancé dans cette province le 18 mai dernier par notre Président et, d'ici la fin du mois de septembre 2004, il inaugurerait des programmes semblables dans toutes les provinces du pays.

L'Afrique cependant reste marginalisée, elle reste sous-développée, elle manque de ressources, elle est fortement endettée et souffre de nombreux fléaux. Les rapports d'activité du Directeur général soulignent bien ces tendances.

La coopération technique doit être accélérée afin d'appuyer l'Afrique pour qu'elle puisse relever les défis auxquels elle est confrontée pour enfin arriver au travail décent.

Nous félicitons l'OIT des efforts qu'elle déploie dans le cadre du NEPAD et de son soutien à la préparation du Sommet extraordinaire de chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique qui se tiendra au Burkina Faso. Il est de mon devoir d'évoquer le sort des travailleurs des territoires arabes occupés. La discrimination, pour des raisons de race, de sexe et de religion, la restriction des déplacements, les couvre-feu imposés continuent d'être des obstacles à l'obtention dans les territoires arabes

occupés d'une paix durable au Moyen-Orient. La résolution de ce conflit ne pourra pas se trouver dans la destruction de foyers ou la construction de murs, mais par un dialogue social véritable.

Tant que nous n'aurons pas trouvé de solution à ces conflits, on ne pourra jamais soulager le sort des travailleurs des territoires arabes occupés.

Les célébrations qui ont lieu cette année en Afrique du Sud commémorent une vision, celle d'une société libérée de l'oppression et de l'exploitation. C'est une vision qui n'appartient pas qu'au peuple sud-africain; c'est une vision véritablement universelle.

Original italien: M. ANDREOLI (Ministre du Travail, de la Coopération, du Tourisme, du Sport et de la Poste, Saint-Marin)

Tout d'abord, je souhaiterais féliciter le Président et les Vice-Présidents, de leur élection. C'est pour moi une grande satisfaction personnelle que de pouvoir m'exprimer devant cette auguste assemblée à laquelle chaque année, depuis son adhésion à l'OIT, en 1983, la République de Saint-Marin est représentée par une délégation tripartite.

L'OIT est la seule organisation internationale dans laquelle les employeurs, les travailleurs et les gouvernements sont représentés sur un pied d'égalité. De ce fait, elle joue un rôle unique dans l'organisation du dialogue social à l'échelle mondiale et elle est un acteur essentiel dans les débats relatifs à l'ordre économique et social mondial. Notre Organisation peut et doit constituer une force modératrice pour atténuer les conséquences négatives de l'évolution actuelle de l'économie mondiale sur les travailleurs et les entreprises.

Le rôle de l'OIT a été toujours extrêmement important, mais il est devenu encore plus visible ces dernières années, grâce au Directeur général, Juan Somavia, qui a su conférer un nouveau dynamisme à notre Organisation en plaçant la dimension sociale des politiques de développement au premier rang de ses priorités, démarche essentielle pour éviter que la mondialisation ne mette à l'écart les catégories de population les plus vulnérables.

L'OIT s'est engagée à harmoniser ses activités avec les objectifs de développement du Millénaire, à la réalisation desquels nous devons tous contribuer, aussi bien aux niveaux international que national.

La promotion des principes et droits fondamentaux au travail, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de 1998, s'est traduite par une augmentation sans précédent du nombre de ratifications des conventions internationales de travail. A ce propos, il faudrait renforcer le mécanisme de contrôle de l'application des règles élaborées par l'Organisation en lui apportant les modifications nécessaires pour le rendre plus efficace à l'avenir.

Le travail de suivi, l'une des prérogatives de l'OIT, est lui aussi fondamental. Certes, la ratification des conventions constitue une première exigence, mais encore faut-il que les engagements pris devant la communauté internationale soient suivis d'une application concrète.

Le contrôle, à l'échelle internationale, de l'application des normes fondamentales dont l'OIT est la gardienne est encore plus nécessaire dans le monde contemporain, où les travailleurs sont contraints de s'adapter aux exigences nouvelles du marché. En effet, la rapidité des transactions commerciales et financières, conjuguée à l'évolution

technologique, risque de faire perdre leur travail à différentes catégories de travailleurs et, partant, de générer des formes nouvelles et plus subtiles d'exploitation.

Le premier rapport de la deuxième série de rapports globaux, que présente le Directeur général cette année sous le titre *S'organiser pour plus de justice sociale*, qui appartient au deuxième cycle de présentation de rapports et porte sur la liberté syndicale et le droit de négociation collective, constitue une contribution extrêmement importante à la promotion du travail décent, qui se trouve au cœur des priorités de l'Organisation.

La liberté syndicale et le droit de négociation collective sont des conditions essentielles au bon fonctionnement du dialogue social, qui se trouve lui-même à la base du développement économique et social, et même de la démocratie dans tous les pays. Comme il est indiqué dans le rapport, il s'agit aujourd'hui de trouver les meilleurs moyens de défendre, promouvoir et appliquer ces droits, notamment en s'adaptant à des situations nationales et locales qui sont parfois très différentes les unes des autres et à un monde du travail en constante évolution.

La République de Saint-Marin est convaincue de la nécessité de respecter ces droits, comme le prouve sa législation du travail qui se développe depuis les années soixante et renferme plusieurs lois relatives à la liberté syndicale et à la négociation collective.

La République de Saint-Marin est Membre de l'OIT depuis vingt ans, ce qui a sans aucun doute contribué au renforcement et à la promotion de ces droits et d'autres droits des travailleurs, que nous considérons comme des indicateurs du niveau de démocratie d'un pays.

D'autre part, depuis 1974, la République de Saint-Marin a intégré ces droits dans les articles 6, 8 et 9 de la Déclaration des droits des citoyens et des principes fondamentaux du régime constitutionnel de Saint-Marin.

La loi n° 7 du 17 février 1961 revêt également une grande importance dans le contexte de la protection des travailleurs, aspect fondamental du droit de négociation collective. Permettez-moi aussi de mentionner la loi n° 23 de 1981 sur la protection des activités syndicales.

Toutefois, je ne peux que reconnaître que le monde du travail connaît une évolution permanente et que, par conséquent, il est indispensable de continuer à prendre des mesures pour s'adapter aux exigences nouvelles et appliquer des règles plus souples de manière à faire émerger le travail qui se dissimule éventuellement dans l'économie souterraine et à protéger dans des conditions d'égalité tous les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

C'est pourquoi le Parlement de Saint-Marin a décidé d'adopter, fin juillet de cette année, des lignes directrices pour la réforme du marché du travail.

Il nous faut maintenant intervenir sur l'amélioration de la qualité du travail en offrant à tous des débouchés adaptés aux besoins à la fois des travailleurs et des entreprises. Voilà pourquoi l'OIT devrait accorder encore davantage d'attention aux catégories de travailleurs les plus faibles et les moins avantagées, en renforçant ses activités de coopération technique.

Relevons également l'importance des campagnes d'information et de sensibilisation très stimulantes, qui doivent être intensifiées et poursuivies à l'avenir

afin de faire connaître les importantes décisions de l'OIT dans chaque pays.

Original anglais: Mgr. TOMASI (Nonce apostolique, Saint-Siège)

Je me rallie aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le Président de son élection ainsi que de celle de ses collègues.

La tâche consistant à édifier une société respectueuse de la personne humaine et de son travail accorde la priorité à l'organisation par l'homme des relations sociales par rapport au progrès technique, tout indispensable qu'il soit. Une telle préoccupation se retrouve dans l'ensemble des documents soumis à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail, et tout particulièrement le rapport du Directeur général qui met en lumière les succès et les défaillances ainsi que les domaines stratégiques de participation future qu'exige l'évolution de l'économie mondiale.

Dans son appel pour une redécouverte du sens et de la valeur du travail, le Pape Jean-Paul II nous a invités à affronter les déséquilibres économiques et sociaux existant dans le monde du travail, en rétablissant la juste hiérarchie des valeurs, en mettant à la première place la dignité de l'homme et de la femme, leur liberté, leur responsabilité et leur participation et à assainir les situations d'injustice, en sauvegardant les cultures propres à chaque peuple ainsi que les divers modèles de développement.

Les projections futures nous révèlent que, d'ici 2015, il y aura trois milliards de personnes de moins de 25 ans, ce qui soulève dès maintenant le problème de la création d'emplois.

La recherche du plein emploi n'est pas seulement une préoccupation légitime, mais un engagement éthique impliquant les propriétaires, les administrateurs, les institutions financières, les responsables du secteur et les travailleurs. Un effort concerté a constitué la démarche et la caractéristique de l'OIT grâce au dialogue social entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, modèle qui a été à l'avant-garde de l'édification d'une société qui a fait ses preuves.

Le système économique qui en résultera aura une meilleure chance de préserver la priorité du travail sur le capital et le bien commun sur l'intérêt privé.

La création d'emplois est la voie principale vers le développement personnel et national. La personne humaine devient le meilleur capital grâce à la créativité, les connaissances, les relations et la spiritualité. Les travailleurs et travailleuses enrichissent la société et ouvrent la voie vers la paix. En outre, la création d'emplois dans les pays pauvres est également dans l'intérêt des pays riches. Si nous prenons le cas, par exemple, de l'agriculture, le réajustement et l'élimination des subventions dans les pays développés vont permettre l'emploi de milliers de personnes, la croissance des échanges et l'essor de l'économie nationale dans les pays où l'agriculture reste toujours le mode de vie prédominant. Par conséquent, la qualité de vie de chacun va s'en trouver amélioré, les déplacements forcés ainsi que les migrations internationales vont cesser d'être une nécessité inévitable pour survivre.

En outre, ainsi que le rapport du Directeur général le relève, les conflits perturbent la réalisation des objectifs de développement. Mais l'origine de nombreux conflits réside dans l'absence de travail et d'une capacité de gain minimum qui permette

d'échapper à la pauvreté et de vivre en toute dignité avec sa famille.

L'interdépendance des variables et des acteurs économiques sur la scène mondiale a été soulignée dans les conclusions importantes de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La commission appuie les objectifs stratégiques de l'OIT qui, à leur tour, servent de base à la promotion du travail décent. De cette manière, le fait de garantir des emplois, assortis d'une protection sociale, dans un contexte respectueux des normes du travail et des droits des travailleurs, mettant en œuvre un dialogue social tripartite constructif, ouvert à tous et les nouvelles forces de la société civile, c'est reconnaître que le travail est une expression de la dignité, de l'identité de chacun et que cela va bien au-delà de toute valeur économique mesurable sur le plan quantitatif.

Il semble approprié de souligner qu'en préservant la priorité de la personne, la mondialisation elle aussi devient juste, car elle permet d'éviter que les groupes vulnérables, les femmes et les enfants en particulier, les travailleurs migrants, les gens de mer et d'autres catégories de travailleurs ainsi que les populations moins développées soient laissés pour compte. Un pas important dans cette direction a été franchi par l'entrée en vigueur rapide de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Permettez-moi de mentionner une fois de plus la Doctrine sociale de l'Eglise, telle qu'elle a été présentée par le Pape Jean-Paul II, à savoir: «Toute société se régit sur la base de la relation originelle des personnes entre elles, développée en cercles de relations toujours plus larges – de la famille aux autres groupes sociaux intermédiaires –, jusqu'au cercle de la société civile tout entière et de la communauté nationale. De leur côté, les Etats ne peuvent faire autrement que d'entrer en rapport les uns avec les autres: la situation actuelle d'interdépendance planétaire aide à mieux percevoir la communauté de la famille humaine tout entière, favorisant chez toutes les personnes raisonnables l'estime pour la vertu de la solidarité.»

Un travail qui permet aux gens de vivre de manière décente exige un engagement concerté pour dispenser aux travailleurs une éducation et une formation suffisantes, qui leur permette d'acquérir les capacités professionnelles dont ils auront besoin pour faire face à la révolution de l'information et à une économie de plus en plus fondée sur les connaissances. Les initiatives allant dans ce sens les protégeront de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Le renforcement des capacités humaines s'applique également aux pays en développement s'ils veulent tenir la place qui leur revient dans le commerce mondial en fabriquant des produits de qualité.

En conclusion, la participation juste de tous, individus et Etats, à la construction de l'avenir doit conduire à un partage équitable entre tous les membres de la famille humaine, des avantages découlant d'un travail décent.

Original portugais: M. MONTEIRO (Ministre du Travail et de la Solidarité, Cap-Vert)

Je félicite le Président pour son élection et je remercie le Directeur général pour l'excellent rapport qu'il nous a présenté. Au nom du gouvernement du Cap-Vert et en mon nom propre, je souhaite féliciter cette illustre assemblée et formuler tous mes vœux de succès aux travaux de cette 92^e session de la

Conférence internationale du Travail. C'est pour moi à la fois une source de satisfaction et un grand honneur de représenter ici mon pays et mon gouvernement.

Le Cap-Vert, en qualité de Membre de cette importante organisation mondiale, et depuis qu'il existe en tant que nation indépendante, a tout fait pour respecter rigoureusement les diverses conventions de l'OIT et scrupuleusement les droits des travailleurs, ce qui contribue à créer un climat de paix et de cohésion sociale.

Tout au long de ces années, nous avons appris à écouter, à dialoguer et à établir le consensus. D'une certaine façon, la structure tripartite qui constitue la force de cette organisation s'apparente à la situation historique que nous connaissons au Cap-Vert. En effet, le gouvernement du Cap-Vert a axé son programme sur le dialogue et la concertation sociale, déclarés priorités pour l'action dans le domaine du travail. Il a fait des efforts en étroite collaboration avec les représentants et les forces de la société pour définir une politique du travail mieux adaptée à la situation du pays et aux besoins du développement.

Nous sommes conscients de la préoccupation des organisations internationales qui considèrent qu'il est urgent de définir une nouvelle politique et de nouvelles stratégies de gouvernement garantissant l'égalité des chances devant la mondialisation. C'est dans cette perspective que mon gouvernement a choisi la mise en valeur des ressources humaines comme élément stratégique de son programme de croissance et de réduction de la pauvreté. Cet axe d'intervention suppose un partage de responsabilités et l'établissement d'un partenariat solide entre l'Etat, le secteur privé et la société civile.

Ainsi, le gouvernement du Cap-Vert a défini comme l'une des grandes priorités de son programme la politique d'emploi et la formation, qu'il considère indispensables pour la croissance et la compétitivité. A cet effet, il a déjà approuvé le régime juridique de la formation professionnelle et a fait construire divers centres de formation professionnelle.

Le Code du travail sera approuvé prochainement, mais il nous a déjà valu un avis favorable de l'OIT et des partenaires sociaux. Le Cap-Vert se dotera ainsi d'un instrument juridique utile qui contribuera à garantir de meilleures conditions sur le marché du travail national. Ce document important se réfère aux conventions de l'OIT comme source complémentaire d'intégration et d'application des normes de travail au Cap-Vert. C'est une expérience qui nous rend dignes de cette maison dans notre recherche de justice sociale. Dans ce sens, la liberté d'association, le droit de négociation collective, l'élimination du travail forcé, la suppression du travail des enfants, l'égalité des salaires et la non-discrimination dans l'emploi sont des principes incontournables du nouveau Code du travail du Cap-Vert.

Le Cap-Vert reconnaît le rôle important que l'Organisation internationale du Travail a joué en 2002-03 dans des domaines sensibles qui sont bien reflétés dans le rapport qui vient de nous être présenté.

Je termine en souhaitant que les objectifs préconisés pour cette session soient véritablement atteints.

Je tiens à féliciter le Président pour son élection et je lui adresse surtout mes souhaits les plus chaleureux pour mener à bien les travaux de cette Conférence.

Pour respecter l'indication de brièveté qui nous est recommandée, je m'arrêterai sur trois thèmes: la mise en valeur des ressources humaines, les travailleurs migrants, le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, parce que ces thèmes sont liés par un fil conducteur unique qui, à mon avis, caractérise nos travaux.

Les ressources humaines sont à la base de la performance de chaque entreprise et, plus généralement, de l'évolution socio-économique de chaque pays: leur formation, qualification, remise à niveau, réadaptation et recyclage pendant toute la vie professionnelle traduisent en termes pratiques une conception basée sur la priorité et l'épanouissement de la personne, pas seulement du travailleur. C'est le contexte dans lequel les travaux de notre commission s'insèrent.

Dans ce même contexte, je veux considérer le thème des travailleurs migrants, un sujet crucial dans nos sociétés, qui sera traité avec une approche intégrée. Cela est particulièrement opportun non seulement parce que les instruments existants n'ont pas été largement ratifiés ni appliqués, mais surtout parce que, par rapport aux dates de ces instruments, la réalité est profondément changée.

Un besoin croissant est ressenti de nos jours dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés, celui de disposer d'un cadre entièrement révisé, qui s'inspire d'une vision moderne, culturellement ouverte, qui vise l'employabilité et des perspectives d'avenir des travailleurs migrants de qualité.

La coopération technique a son rôle à jouer dans ce domaine. Le Centre de formation de Turin sera appelé, comme outil de l'OIT, à intensifier son œuvre de formation: il faut souhaiter une utilisation de plus en plus large de ses capacités, bien appréciées sur le marché international.

Il est nécessaire d'envisager des politiques coordonnées entre les différentes institutions et les pays intéressés ciblées, portant sur les différents types de travailleurs migrants réguliers, une reconnaissance effective de leurs qualifications, une protection fondée sur les lois mêmes que celles qui protègent les autres travailleurs, et qui doivent être dûment respectées par les migrants.

Il s'agit là de la mise en valeur de cette précieuse ressource humaine, à même de revitaliser des entreprises et des secteurs économiques et d'en promouvoir l'expansion au bénéfice des pays d'origine et des pays d'accueil.

Ces mêmes conceptions sont à la base du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui préconise la création d'«opportunités pour tous», avec une approche réaliste et équilibrée. Le rapport a le mérite de stimuler une cohérence des politiques envisagées au niveau des organisations internationales, comme au niveau national.

Il faut mettre l'accent sur le caractère «inclusif» de la mondialisation, sur l'emploi, en particulier des jeunes, sur le rôle fondamental des entreprises privées, pour leur contribution à la richesse globale et à la création d'emplois, sur le respect des principes et des normes fondamentales du travail, sur le tri-

partisme comme moteur d'une mondialisation plus juste.

Les employeurs italiens souscrivent à ces orientations du rapport.

Comme le rapport le suggère, contribuer, dans un monde globalisé, à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement a aussi des répercussions positives sur la croissance des pays industrialisés.

Dans cette perspective, je veux souligner le rôle du Contrat global qui, dans mon pays, est caractérisé par une action qui voit comme protagonistes les petites et moyennes entreprises, et pas seulement les italiennes.

En effet, ce projet vise à établir des liens entre les PME italiennes et leurs homologues dans les pays en développement, qui bénéficient de la coopération technique de l'Italie.

Les employeurs italiens confirment leur engagement dans cette action qui, à travers le soutien et la collaboration de haut niveau de l'OIT comme agent d'exécution, ne manquera pas de donner les résultats espérés.

Original espagnol: M. VILLAVICENCIO RIOS (délégue gouvernemental, Pérou)

D'emblée, j'aimerais moi aussi vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du bureau qui vous accompagnent, de votre élection à la direction des travaux de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Je m'en félicite d'autant plus que c'est un ministre de notre région qui préside cette session. Deuxièmement, je souhaite aussi féliciter l'Organisation pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme sur le travail décent, ce qui ne fait que confirmer et souligner l'opportunité de son mandat. De même, je souhaite aussi féliciter l'Organisation qui a su s'adapter, par une autocritique sincère, aux nouveaux défis qu'impose la mondialisation.

La spécialisation des activités de l'Organisation visant la réalisation des objectifs stratégiques du programme sur le travail décent, grâce à la définition de cibles concrètes, a conduit à des progrès mesurables qui dépassent souvent ce qui avait été fixé, d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Le défi aujourd'hui est de maintenir le même rythme de progression et de renforcer la capacité de l'Organisation pour faire face aux nouvelles demandes de services de la part des mandants. Ces demandes résultent de la conviction de plus en plus forte que le travail décent est non seulement une fin en soi mais aussi le principal moyen de lutter contre la pauvreté, lutte à laquelle toutes les personnes ici présentes participent. Troisièmement, je voudrais vous dire quelques mots sur la situation du Pérou et remercier l'OIT de l'appui que nous avons reçu pour l'élaboration du programme sur le travail décent pour le Pérou, programme examiné actuellement par le Conseil national du travail, pour l'élaboration de rapports sur l'application de chacun des principes et droits fondamentaux mentionnés dans la Déclaration de 1998, et pour le diagnostic de l'administration du travail, sans compter les propositions qui ont été formulées pour la moderniser et la renforcer. Tout ceci s'inscrit dans le processus de renforcement démocratique, et les plans d'action commencent déjà à donner des fruits.

Toujours à propos de mon pays, je dirai que le processus de ratification des conventions fondamentales est arrivé à son terme et que nous avons inclus le travail décent en tant qu'objectif essentiel du qua-

torzième Plan de l'Etat en vue de l'Accord national qui a été souscrit en juillet 2002 par les représentants des principales forces politiques et organisations sociales du pays.

Ma délégation souhaite insister sur le fait qu'il est indispensable de faire du travail décent un objectif mondial. Dans ce sens, je tiens à souligner la clairvoyance des fondateurs de l'OIT et de ceux qui ont défini les objectifs de l'OIT dans la Déclaration de Philadelphie. Ils parlaient déjà de l'importance de la lutte contre la pauvreté et de l'extension de la justice sociale. Aussi, ils ont indiqué que créer des conditions permettant d'atteindre cet objectif, évaluer et, le cas échéant, refuser toute politique ou mesure à l'échelle nationale ou internationale qui irait à l'encontre de cet objectif, c'est le rôle de l'OIT.

Le cadre constitutionnel contient les conditions qui permettent à l'OIT de relever le défi que représente la lutte pour une mondialisation juste.

Ma délégation s'est penchée avec attention sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et sur le rapport *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT*, qui indique que le principal problème actuel est celui de l'emploi. En effet, l'emploi est ce qui permet de vivre. On constate un déficit d'emploi qui ne correspond pas au niveau de prospérité qui a été atteint et l'emploi est le principal moyen de lutte contre la pauvreté.

Les politiques nationales, régionales et mondiales doivent être axées sur la création et sur le maintien d'emplois décents. Si j'utilise le pluriel c'est parce que, en matière d'emploi, il faut une démarche multisectorielle et multidisciplinaire. J'aimerais mettre l'accent sur la politique économique, dont l'objectif doit être la création et le maintien d'emplois productifs et librement choisis, en conjuguant toutes les politiques monétaires, fiscales, de circulation des biens, des capitaux et des personnes, et les politiques d'éducation et de santé, entre autres.

Ma délégation comprend bien que, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, les tâches et les responsabilités diffèrent. Par conséquent, l'action au niveau national doit se soucier d'équité, souci qui, à l'échelle mondiale, doit se traduire par des politiques équitables en matière de commerce, de capital, d'échanges de technologies et de prix, afin de favoriser l'accès aux marchés.

Dans ce sens, les décideurs à tous les niveaux doivent non seulement tenir compte de façon responsable des indicateurs économiques mais aussi considérer l'activité économique d'un point de vue social et ne pas oublier que c'est le sort d'êtres humains qui est en jeu. J'ai parlé de politiques sociales, lesquelles ont généralement un rythme beaucoup plus lent que les politiques économiques. Pour chaque décision politique, il faut donc avoir à l'esprit ses retombées sociales.

Nous avons pour ce faire un instrument fondamental, le dialogue social. Ce n'est que grâce à la participation active de toutes les forces vives de la société que nous pourrions mesurer ces retombées sociales et prendre les mesures nécessaires pour créer et maintenir des emplois décents. Les quarante-cinq années écoulées depuis la création de l'OIT ont été riches en expériences. Le chemin est parsemé d'embûches, mais il faut éviter que les conséquences d'une mondialisation livrée à elle-même conduisent à une crise grave. Il faut reprendre les rênes de cette mondialisation et, en tant que

mandant de l'OIT, nous devons tout mettre en œuvre pour que l'OIT joue son rôle dans la construction d'une mondialisation qui donne des opportunités à tous et qui ne soit pas une condamnation. Nous devons passer maintenant à la mise en œuvre de plans d'action concrets et relever les défis que nous pose la mondialisation.

Enfin, essayons de faire revivre le rêve du grand Victor Hugo, c'est-à-dire parvenir à l'ère de l'épanouissement et du bonheur. Une ère qu'il nous est déjà arrivé de gaspiller.

(M. Attigbe prend place au fauteuil présidentiel.)

*Original espagnol: M. SANTIAGO PÉREZ DEL CASTILLO
(Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Uruguay)*

Un coup d'œil rapide permet de constater que le monde actuel s'est transformé et qu'il y a de plus en plus de liens entre les pays, ceci grâce au commerce, à l'expansion des investissements étrangers directs et à l'apparition de flux massifs de capitaux au-delà des frontières nationales. Ce sont des phénomènes qui ont pu se réaliser dans une grande mesure grâce aux progrès des technologies, de l'information et des communications. Nous nous trouvons face à la mondialisation, face à un monde qui se rapetisse, nous permettant de mieux nous connaître mais mettant aussi en évidence les différences de situation matérielle entre les uns et les autres.

Parler de la justice sociale internationale, n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est l'urgence avec laquelle nous devons lutter pour cette justice dans le cadre actuel de la mondialisation. Or, il est possible de la moduler et la mission de l'OIT est de jouer en la matière le rôle de chef de file.

Les temps exigent que nous appliquions aux relations entre les pays les principes mêmes de l'OIT, qui restent à concrétiser, pour réaliser la justice sociale internationale.

Nos actions doivent être inspirées par la nécessité de reconnaître la dignité de la personne humaine, par l'idée que le travail n'est pas une marchandise. Nous devons réaffirmer que le tripartisme est un précieux instrument, patrimoine sans équivalent des institutions internationales, qui peut et doit être mis au service d'une mondialisation plus juste.

Il ne suffit pas de prendre conscience, d'en appeler à la responsabilité. Ce qu'il faut faire c'est prendre des mesures concrètes dans le système des Nations Unies, dans les institutions de Bretton Woods et dans les autres organismes multilatéraux. Nous nous devons de prendre des mesures concrètes également dans les pays les plus développés. Ces pays doivent être solidaires et conscients des besoins des nations qui n'ont pas atteint un niveau leur permettant d'assurer une bonne qualité de vie à leurs ressortissants.

La croissance économique est liée, et c'est une condition indispensable mais non suffisante, à la création d'emplois de qualité. La croissance, surtout dans les pays qui ont un marché interne réduit, est étroitement liée au commerce extérieur. D'où l'importance de règles du commerce justes.

Un commerce plus juste et plus fort constituera un apport formidable à la croissance sociale des pays en développement.

A cet égard, il y a lieu de signaler un fait prometteur: la volonté récemment exprimée par l'Union européenne, dans une lettre adressée par les commissaires Pascal Lamy et Franz Fischler aux mem-

bres de l'Organisation mondiale du Commerce, de parvenir à éliminer les subventions à l'exportation de leurs produits agricoles.

Ce n'est pas un fait mineur, c'est une intention qui va au-delà des questions purement commerciales. Les subventions à l'exportation constituent l'une des formes les plus injustes d'appui à l'agriculture. Elles ont un impact négatif sur le commerce international et des conséquences dévastatrices pour les pays les plus pauvres, qu'elles empêchent de développer leur production et leurs exportations.

Cette intention de l'Union européenne, si elle se concrétise, contribuera de façon incroyable à l'avènement d'une mondialisation plus juste, dont les avantages et les bénéfices seront répartis équitablement, permettant aux pays en développement d'acquiescer plus sûrement à un niveau supérieur de prospérité matérielle et de bien-être spirituel.

On pourra ainsi améliorer les conditions de travail, autrement dit concrétiser le travail décent.

La question du travail décent figure déjà à l'ordre du jour multilatéral, ce qui est à mettre au crédit du Bureau international du Travail.

Toutefois la tâche ne s'arrête pas là et l'OIT doit assurer le suivi des conclusions, que présentera le Directeur général. Il faut prendre des mesures concrètes car on ne saurait se contenter de déclarations. Il est indispensable de renforcer l'action de l'OIT pour mieux cibler ses activités, coordonner les efforts pour assurer la cohérence entre les différentes organisations dans ce combat pour la cohésion sociale qui, dans nos pays, commence par un combat acharné contre la pauvreté.

En ce sens, la coopération technique devra se montrer plus efficace et faire l'objet d'une gestion plus pertinente qui s'étende aux nouvelles responsabilités issues de la mondialisation.

Dans d'autres enceintes également, comme le Sommet de Guadalajara auquel ont participé des chefs d'Etat d'Europe et d'Amérique latine, on a reconnu que la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sont un affront à la dignité humaine, elles affaiblissent la démocratie et menacent la paix.

En conséquence, l'augmentation du nombre d'emplois, la promotion d'un cadre propice à la création d'entreprises, des microentreprises aux grands investissements directs, sont des outils indispensables pour combattre le fléau du chômage et de la pauvreté.

De même, l'éducation et la formation professionnelles sont un impératif étroitement lié à l'emploi, qui doit s'inscrire dans le cadre d'une économie mondialisée basée sur la connaissance et les nouvelles technologies. Cela vaut aussi pour l'information sur les marchés du travail, et l'intermédiation avisée entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Ce sont là des problématiques qui préoccupent tout particulièrement l'homme et la femme contemporains.

Pour toutes ces raisons, nous félicitons l'OIT d'avoir su les mettre au centre de nos réflexions. L'OIT, et nous autres ses mandants, avons devant nous une mission de taille, celle de moduler la mondialisation afin de la rendre plus juste. L'OIT se doit à cet égard de montrer la voie.

Original allemand: M. ANDRES (Secrétaire d'Etat parlementaire, Ministère fédéral des questions économiques et du Travail, Allemagne)

Le gouvernement allemand se félicite du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et de ses conclusions sur

la politique de croissance et d'emploi. Son appel à un travail décent pour tous contient notamment un concept positif visant à corriger le processus de mondialisation actuel ainsi qu'une reconnaissance claire de la relation entre la croissance et l'emploi.

Nous sommes prêts à nous engager de concert sur la voie indiquée par la Commission mondiale, même si, dans certains domaines, il conviendra de procéder encore à des discussions, comme par exemple l'exigence d'une coordination internationale des politiques de migration ou de la démocratisation des organisations internationales.

Le gouvernement allemand se félicite notamment du fait que le rapport souligne le potentiel immense de la mondialisation. Les activités politiques nécessaires à l'utilisation de ce potentiel doivent s'étendre de la même manière aux niveaux national et international. Ce qu'il faut c'est une alliance mondiale pour l'emploi qui lutte contre la pauvreté, veille à la pérennité et crée des marchés qui soient ouverts, équitables et justes.

Ce qui est tout particulièrement juste et important, c'est l'indication de la Commission mondiale dans laquelle les plans local et national sont le point de départ de toutes les réponses politiques à la mondialisation. Il faut une démarche coordonnée pour la croissance et l'emploi. Les partenaires sociaux sur le terrain sont indispensables pour garantir la sécurité dans le changement grâce au dialogue social. Il faut un dialogue intensif notamment entre l'OIT et l'OMC.

Nous souhaitons jouer un rôle actif au sein de l'OIT, mais nous, c'est-à-dire chacun d'entre nous dans cette salle, devons d'abord mettre de l'ordre dans notre maison. Nous devons, en particulier, nous pencher sur la question de savoir ce qu'attendent de nous ceux pour lesquels nous travaillons en premier lieu, c'est-à-dire les travailleurs en situation précaire d'emploi, les chômeurs, les femmes qui, dans les pays en développement et les pays développés, assument seules la responsabilité consistant à assurer la subsistance de leurs familles. Une association d'idée très simple m'est venue à l'esprit. On attend de nous, dans nos pays et dans nos capitales, des réponses à des questions simples, mais tout à fait essentielles, comme par exemple: vais-je garder ma place de travail? Mon enfant va-t-il trouver une place d'apprentissage? Ai-je une chance, si je suis chômeur, de retrouver un emploi? Les pays en développement vont encore nous poser, peut-être, d'autres questions comme par exemple: le monde riche va-t-il procéder à un partage équitable avec nous? Les barrières douanières vont-elles être démantelées en notre faveur? C'est à ces questions que nous devons trouver des réponses, ici à Genève et dans nos capitales.

On sait très bien à l'OIT que nous ne sommes pas seulement des gouvernements, mais nous sommes un trio composé des gouvernements, des syndicats et des travailleurs. Si nous ne trouvons pas ces réponses, nous aurons à plus ou moins longue échéance un problème de légitimité. Nous ne pourrions pas esquiver ces questions avec des scénarios complexes ou avec une folie effrénée de réformes.

En Allemagne, par exemple, nous devons donner une réponse honnête. Nos systèmes de sécurité sociale pour la vieillesse, la maladie, les accidents, le chômage et les personnes réclamant des soins, tels qu'ils existent depuis des décennies, ne survivront pas à une phase de faiblesse économique qui durerait plusieurs années. Nous avons besoin d'une

croissance d'au moins 2 pour cent pour trouver, ne serait-ce que partiellement, des réponses convaincantes à ces questions. Nous devons cette vérité aux gens.

Et, enfin, je ne voudrais pas ignorer le fait que nous réussissons dans de nombreux domaines à donner des réponses convaincantes à la longue. Etant donné que je suis européen, je suis, avant tout, frappé par le fait réjouissant que nous avons pu accueillir il y a un mois, dans l'Union européenne, huit nouveaux Etats membres de l'Europe centrale et orientale, ainsi que Malte et Chypre. Même si cet événement suscite dans les Etats membres, anciens et nouveaux, de l'Union européenne des craintes au sujet de l'emploi et de la sécurité sociale, le crédo qui prévaut est clair. Les avantages d'un élargissement surpassent de loin les inconvénients que l'on redoute. Après environ soixante ans, l'Europe a surmonté le partage du continent, et ce que l'on désigne par les dividendes de la paix s'inscrit au crédit de nos enfants et de nos petits-enfants. C'est pour moi un exemple convaincant d'une mondialisation bien comprise.

Nous devons, nous, gouvernements, travailleurs, syndicats et employeurs, veiller de concert à ce que de tels exemples réussis de mondialisation se répètent aussi souvent que possible. Je vous remercie.

Original anglais: M. MARKOTIĆ (délégué gouvernemental, Croatie)

J'aimerais m'associer à ceux qui ont félicité le Président de son élection à la présidence de cette Conférence et lui souhaiter un plein succès dans l'accomplissement de sa mission.

Depuis son accession à l'indépendance en 1990, la Croatie a attaché beaucoup d'importance à la coopération avec l'OIT, considérée comme la véritable autorité sur la question du développement social équilibré. J'ai ici l'occasion d'exprimer ma gratitude, au nom du gouvernement croate, à l'OIT dont les experts, grâce à un grand nombre de programmes d'assistance technique, ont aidé à renforcer l'infrastructure législative et institutionnelle dans les domaines du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Ils nous ont aidés en particulier à renforcer les relations tripartites. Cela s'est déroulé dans les conditions très complexes qui ont régné pendant la guerre et la période de l'après-guerre. La reconstruction a ensuite commencé, et un certain nombre de décisions stratégiques ont été prises concernant le futur développement social et économique de la République de Croatie.

L'attachement de la Croatie aux valeurs fondamentales de l'OIT a joué un rôle décisif dans les progrès du processus d'intégration et a sans doute contribué de manière non négligeable à l'avis favorable rendu par la Commission européenne, lorsqu'elle a eu à se prononcer sur le souhait de la Croatie de devenir membre à part entière de l'Union européenne.

La Croatie a fondé son développement, entre autres, sur des réformes complexes et énergiques du marché du travail, des relations professionnelles, de la sécurité sociale et de la protection sociale. Confrontés à un chômage élevé, dotés d'une économie peu concurrentielle, évoluant dans un environnement peu favorable – économie souterraine très développée, système de sécurité sociale inadéquat et évolution démographique négative –, notre objectif est de créer les conditions favorables au plein emploi et de favoriser la création de nouveaux

emplois productifs, conformes aux normes du travail décent, et permettant d'assurer une protection sociale universelle, notamment pour les risques majeurs que sont la vieillesse, la maladie, l'invalidité, le chômage et la pauvreté.

Nous avons mis en place une réforme exigeante du système d'assurance-retraite et créé un nouveau système à trois piliers, les deux premiers étant obligatoires et le troisième facultatif. Ce nouveau régime de retraite est une combinaison comportant un élément institutionnel de solidarité intergénérationnelle, un système de compte d'épargne personnel obligatoire et un système d'épargne facultatif. Cette réforme a réactivé et favorisé le développement du marché financier et stimulé les investissements, la croissance et le développement économique. Ces résultats nous ont encouragés et nous ont montré la voie à suivre pour mener d'autres réformes dans le domaine du marché de l'emploi et des relations professionnelles.

Nous essayons d'avoir un système de relations professionnelles plus souple afin de répondre à l'évolution du monde de l'emploi, de nous adapter aux transformations de la vie économique et de frayer la voie à de nouvelles réformes.

Parallèlement, nous avons créé un nouveau cadre législatif pour éliminer toutes les formes de discrimination, pour protéger la dignité des travailleurs et travailleuses et pour offrir à tous des chances égales.

Le gouvernement de la Croatie a commencé à appliquer de nouveaux programmes pour encourager la création d'entreprises. Ces programmes reconnaissent la spécificité des PME, des femmes chefs d'entreprise et des personnes ayant des besoins particuliers.

Des conditions acceptables d'accès au crédit sont très importantes pour ces programmes. Nous voulons que la Croatie devienne un pays véritablement favorable au développements des entreprises et créer des conditions favorables aux investissements. En même temps, nous n'avons pas négligé la question de la sécurité sociale et nous avons tenu compte des normes du travail décent.

Nous avons noté combien il est important de reconnaître toutes les formes de travail, conventionnel ou non, et nous avons conclu qu'il est important que toutes les formes de travail – puisque chacune d'elles contribue nécessairement au fonctionnement de l'économie nationale – constituent le fondement sur lequel reposent les droits en matière de sécurité sociale.

Nous pensons que, dans un monde du travail en pleine évolution, la sécurité sociale doit être liée à la situation personnelle et non à la situation professionnelle. Nous avons déjà élaboré des solutions juridiques qui ont trouvé une application pratique modeste, mais prometteuse.

Il est probable que toutes ces mesures vont contribuer à faire reculer l'économie souterraine.

Les signes visibles d'une réduction du chômage sont également encourageants, même si ce problème de chômage reste la priorité de mon gouvernement. Fin juin, nous allons adopter le premier plan national pour l'emploi élaboré conformément aux orientations de l'Union européenne et avec l'aide de ses experts. A la fin de l'année, nous espérons avoir terminé la mise au point des critères et indicateurs relatifs au seuil de pauvreté nationale qui serviront de base pour l'élaboration de nouvelles politiques et d'un nouveau système de protection

sociale. Ce système suit les grandes lignes de la réforme qui a été confiée à la responsabilité des collectivités locales, en partenariat avec le secteur civil afin que les mesures de protection sociale soient adaptées véritablement aux besoins des bénéficiaires.

Les programmes du gouvernement croate unanimement approuvés dans le pays – tel celui qui vise à supprimer les barrières administratives et à créer un climat favorable aux investissements, ainsi que celui dont l'objectif est d'aligner notre législation nationale sur celle de l'Union européenne –, favorise également les activités que nous menons dans les domaines complexes de l'emploi et de la sécurité sociale.

Nous nous appuyons sur une infrastructure tripartite nationale, le Conseil économique et social. Mon gouvernement pense que le partenariat social est un facteur décisif pour la création et la mise en œuvre de ce programme.

Il semble qu'il n'existe pas de plus grand défi que la création d'un développement social équilibré. Cela exige en effet que l'on invente sans cesse de nouvelles réponses aux questions concernant, par exemple, la pauvreté, l'exclusion sociale, l'égalité des chances, la liberté et le droit de participer à la vie de la communauté.

Pour préserver le bien des générations futures, nous devons mobiliser toutes nos connaissances et toute notre énergie, mettre en œuvre toutes les formes de solidarité et de coopération pour éliminer la pauvreté, l'exclusion et toutes les formes de discrimination. Nous devons instaurer un monde du travail où les chances seront égales pour tous. Les civilisations du nouveau Millénaire savent désormais que leur responsabilité ne doit plus s'exercer uniquement dans le cadre du territoire national et qu'elles doivent s'engager dans une action de portée mondiale.

Nous devons travailler ensemble pour créer un monde rendu plus fort par la cohésion sociale. Cette Conférence – et je pense notamment au rapport extrêmement important, complet et encourageant du Directeur général, M. Juan Somavia –, nous offre une occasion exceptionnelle d'échanger nos idées, de témoigner de nos expériences, de mettre au point la stratégie mondiale qui orientera le développement économique et social et de doter nos pays respectifs des moyens de relever les défis qui les attendent.

Original espagnol: M. DOZ (délégué des travailleurs, Espagne)

Au nom de la délégation des travailleurs espagnols, je souhaite féliciter le Directeur général pour son excellent rapport de suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui nous donne des informations précieuses sur la situation du travail dans le monde.

Sans sous-estimer les progrès réalisés dans la ratification des conventions de la Déclaration, leur mise en œuvre effective pose encore un certain nombre de problèmes – dialogue social dans certains pays, situation des droits du travail et des syndicats dans le monde. Les pays qui n'ont pas encore ratifié les conventions n^{os} 87 et 98, représentent presque la moitié de la population mondiale, et d'autres qui les ont ratifiées ne les mettent pas en œuvre. Il y a encore beaucoup de pays qui ne respectent pas la liberté syndicale et les droits syndicaux. Parfois, des syndicalistes sont persécutés, licenciés, voire assassinés. Une fois de plus, la Colombie détient le triste

record du nombre de syndicalistes assassinés. Il faut mettre un terme à cette situation.

Malgré les efforts déployés par l'OIT, la réalisation de l'objectif d'un travail décent pour toutes les personnes en âge de travailler semble encore lointaine. Le chômage, très élevé, varie suivant les cycles économiques, mais la tendance est à l'accroissement du travail précaire et informel. Trois milliards de personnes ont un revenu inférieur à deux dollars par jour, ce qui signifie qu'une minorité de la population mondiale a accès au travail décent. Ce n'est qu'en modifiant en profondeur les principes et les pratiques qui régissent la politique et l'économie du monde globalisé que l'on pourra progresser dans l'objectif du travail décent pour tous. Nous ne pouvons pas non plus atteindre cet objectif si nous ne pouvons pas construire un monde juste, pacifique et démocratique, où prévaudra la tolérance entre les cultures et les peuples.

La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, avec son rapport, contribue de façon excellente à définir l'orientation de ces changements. Il appartient aux institutions multilatérales, aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et aux organisations syndicales d'agir en commun pour traduire ces principes dans les faits. L'OIT doit être au centre de cette action.

L'enjeu est énorme: ce début de XXI^e siècle est chargé d'incertitudes, de risques et de situations insoutenables comme la faim, l'extrême pauvreté et de grandes inégalités dans la distribution des richesses. L'intolérance, le racisme, la violence, les guerres, les violations des droits de l'homme, sont alimentés, ici et là sur la planète, par ceux qui semblent tout faire pour traduire dans les faits les prophéties insensées qui évoquent un «choc des civilisations».

Depuis que, le 11 septembre 2001, le peuple des Etats-Unis a subi de terribles attentats à New York et à Washington, nombreux sont les peuples qui ont souffert du terrorisme massif, barbare et aveugle. Le 11 mars passé, 192 personnes ont été tuées à Madrid et 1 500 blessées à la suite d'attentats commis par un groupe dont l'idéologie se fonde sur le fondamentalisme religieux. Les victimes étaient des travailleurs et des étudiants originaires de 20 pays. Le syndicalisme espagnol et l'immense majorité de la population espagnole se sont engagés depuis plusieurs décennies dans la lutte sociale contre le terrorisme à l'échelle locale d'abord, puis contre le terrorisme à l'échelle mondiale. Les institutions multilatérales et les gouvernements doivent collaborer étroitement pour lutter contre ce problème aux dimensions mondiales. Les organisations sociales des différents pays doivent nous aider à lutter contre ce qui alimente le terrorisme en favorisant le respect, la tolérance mutuelle, l'échange entre les cultures, et en luttant contre la pauvreté et la discrimination.

Avec la même énergie que nous déployons pour lutter contre le terrorisme, nous devons dénoncer les violations des principes démocratiques, des droits de l'homme et des lois internationales, y compris les conventions de Genève, violations commises au nom de la lutte contre le terrorisme, et nous opposer à l'utilisation d'actes terroristes, de leurs victimes, pour déclarer la guerre et occuper des pays avec en fait des intentions bien différentes. Ainsi, des milliers d'innocents sont morts, en Iraq. Ainsi, un Etat pratique la violence contre tout un peuple, comme le fait le gouvernement d'Israël contre le peuple

palestinien, dont les droits, reconnus par les Nations Unies, sont bafoués.

Beaucoup de conflits n'ont pas été résolus. La guerre et la violence vont à l'encontre des droits de l'homme, en commençant par le droit le plus élémentaire, le droit à la vie, mais aussi à l'encontre du travail et des droits syndicaux et du travail. Ceci se produit depuis trop longtemps dans la Palestine occupée par Israël, et en Iraq aujourd'hui.

Il y a beaucoup de cas où l'absence de solution des conflits porte atteinte aux travailleurs et à leurs droits. Je mentionnerai entre autres le droit des travailleurs saharais dans les territoires du Sahara occidental. Les droits fondamentaux au travail ne peuvent être séparés des autres droits de l'homme et des principes démocratiques. Il est très grave que les gouvernements de nations démocratiques, au nom de la sécurité, détériorent aussi gravement la situation des droits de l'homme, alors qu'il faudrait que ces pays contribuent à un monde plus juste et à la fin du terrorisme. On ne peut pas construire des démocraties en violant les principes démocratiques et les droits de l'homme.

Nous soutenons très fermement les propositions de la Commission mondiale qui visent à renforcer, à réformer et à démocratiser les institutions multilatérales. Nous demandons au Conseil d'administration de l'OIT un programme précis pour faire connaître ce projet et pour en examiner le contenu avec les gouvernements, les autres institutions multilatérales et les organisations sociales.

Finalement, quelques mots sur l'Espagne. Le syndicalisme espagnol, qui se caractérise par son autonomie, est convaincu que le changement politique que le peuple vient de décider démocratiquement entraînera une amélioration du dialogue social dans notre pays, ce qui permettra de faire face aux principaux problèmes du marché du travail, entre autres le chômage, les contrats de travail de courte durée et la précarité. Je mentionnerai aussi la situation d'un million de travailleurs sans permis de séjour qui travaillent dans l'économie informelle, dans des conditions de travail inacceptables pour notre pays. A ce sujet, nous attendons avec beaucoup d'intérêt les conclusions de la Commission des travailleurs migrants de la Conférence.

Nous espérons que le nouveau gouvernement espagnol modifiera des aspects substantiels de la politique extérieure et qu'il oeuvrera pour le renforcement des institutions multilatérales du système des Nations Unies.

L'avenir est en jeu. Ce siècle a commencé avec beaucoup trop de nuages sombres mais les bases morales et politiques nécessaires pour construire un monde juste, démocratique et pacifique, existent. Alors, utilisons-les.

Original anglais: M. HERCZOG (délégué gouvernemental, Hongrie)

Au nom du gouvernement de la Hongrie, je voudrais féliciter M. Guevara à l'occasion de son élection à la présidence de cette Conférence.

Dans son rapport, le Directeur général nous donne des informations sur les travaux d'une organisation bien gérée et efficace. Pendant cette période, l'OIT s'est acquittée de ses tâches avec succès, ce que j'attribue à la budgétisation stratégique et à une direction axée sur les résultats. Bien entendu, la question la plus importante est celle de savoir si ces activités ont contribué à la réalisation des objectifs de l'OIT. Je voudrais traiter brièvement cette question.

Le plus grand intérêt de l'OIT c'est le système de normes internationales du travail et aussi un système de contrôle visant à vérifier le respect de ces normes. Mon gouvernement apprécie pleinement l'achèvement des tâches s'inscrivant dans l'objectif stratégique n° 1. Il me semble important que le suivi de la Déclaration de l'OIT produise déjà des résultats et que la contradiction entre l'augmentation des dépenses découlant du surcroît de tâches et le budget à croissance zéro n'ait pas provoqué de tensions tangibles.

Une stratégie d'emploi efficace est une composante essentielle des efforts visant à un plein emploi productif. C'est dans cet esprit que nous avons collaboré au rapport sur l'emploi dans le monde de 2004. Une conférence sur ce projet de rapport, qui s'est tenue le mois dernier à Budapest, a produit des enseignements importants. Les travaux de recherche ont montré l'importance des services publics de l'emploi, mais aussi des politiques concertées dans les domaines de l'économie et de l'emploi pour réduire au minimum les disparités régionales. Nous avons vu comment l'augmentation de la productivité peut contribuer à réduire la pauvreté et quelles politiques sont à appliquer pour éviter la mise en balance de la productivité et de l'emploi. Cette question est particulièrement importante pour nous, car mon gouvernement est déterminé à augmenter les niveaux d'emploi de façon substantielle en exploitant l'augmentation de la productivité et la croissance du PIB, que nous connaissons en Hongrie.

Nous sommes satisfaits des activités de l'OIT en Europe. L'OIT a fait un apport important au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Nous avons beaucoup apprécié les travaux du bureau sous-régional à Budapest; nous ferons notre possible pour assurer les conditions nécessaires à son bon fonctionnement. Mon gouvernement souhaite promouvoir le succès des politiques de l'OIT en Europe en accueillant la Réunion régionale européenne de 2005 à Budapest. Même si, assez modestement, le rapport du Directeur général ne l'a pas mentionné, on peut dire que l'OIT a contribué au succès de l'élargissement de l'Union européenne, et mon gouvernement tient à lui en exprimer toute sa gratitude.

Le 1^{er} mai 2004, jour de notre adhésion à l'Union européenne, est une date historique pour la Hongrie. Au début des années quatre-vingt-dix, nous avons eu notre indépendance et la liberté de choisir nos propres valeurs. La majorité de la société hongroise a opté pour les valeurs européennes de la démocratie et de la solidarité. Cette adhésion fait de nous un membre de plein droit d'une vaste communauté, et en même temps nous préservons notre identité culturelle.

La société hongroise estime que la solidarité est une des valeurs les plus importantes de l'Union européenne. C'est pourquoi, nous pensons que l'Union européenne a un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Notre point de vue est confirmé par les politiques suivies par l'Union européenne, qui est donc un acteur clé sur la scène mondiale, où, dans le cas d'une action coordonnée, elle dispose d'un poids suffisant pour représenter sa position.

En relation avec le débat sur le rapport de la Commission mondiale, j'attache une importance particulière à la communication du 18 mai. La

phrase centrale de cette communication est la suivante: «pour être juste et équitable, la mondialisation doit être mise au service des plus faibles et des plus vulnérables.» Au sujet des recommandations de la commission, je souligne l'importance des idées encourageant une amélioration de la coopération entre les organisations multilatérales, une participation accrue des organisations d'employeurs et de travailleurs et une action coordonnée de l'Union européenne.

Enfin, je tiens à signaler que la version hongroise des conventions et recommandations adoptées entre 1919 et 2002 a été publiée. Nous avons en fait envoyé des copies, à titre gracieux, aux organisations d'employeurs et de travailleurs, aux tribunaux, aux ministères, aux membres du Parlement ainsi qu'aux grandes universités. Nous avons aussi eu le plaisir de transmettre une copie de cette publication à la bibliothèque du BIT.

Original anglais: M. PIRLER (délégué des employeurs, Turquie)

Au nom de la délégation des employeurs turcs et en mon nom, j'adresse au Président mes meilleurs vœux pour le plein succès de cette session. J'adresse également à M. le Président mes félicitations pour son élection à la Conférence internationale du Travail.

Cette année, nous avons beaucoup d'éléments de réflexion et de discussion.

Le rapport intitulé: *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*, est une étude exhaustive qui doit faire l'objet d'une discussion en profondeur; la Conférence est le cadre idéal pour ce faire.

Etant donné que, cette année, le rapport du Directeur général porte sur la dimension sociale de la mondialisation, je veux saisir cette occasion pour parler très brièvement de cette question et exprimer le point de vue des employeurs turcs sur ses divers aspects.

Je suis certain que nous sommes tous d'accord sur les valeurs fondamentales mises en avant dans le rapport, comme l'économie de marché, la démocratie, la primauté du droit, le respect de l'individu et de la propriété, la dignité humaine, l'égalité et la liberté. Nous constatons avec satisfaction que la mondialisation de l'économie de marché a eu de nombreux effets positifs et qu'elle représente un potentiel considérable en termes de développement économique, politique et social.

A cet égard, pour citer un exemple pertinent tiré de l'expérience notre pays, la Turquie a réussi à multiplier par 20 le volume de ses exportations au cours des vingt dernières années. Jouer un rôle sur le plan international n'est pas une tâche facile; il faut faire face à de nombreuses difficultés et relever de nombreux défis, mais tous les pays qui souhaitent tirer parti de la mondialisation pour accroître le bien-être et créer des emplois décents devraient être prêts à prendre des risques et des initiatives à cette fin.

En tant qu'employeurs turcs, nous n'avons aucune difficulté à nous rallier à diverses propositions et recommandations figurant dans le rapport: une plus grande circulation des capitaux privés, un renforcement de l'action internationale en faveur de l'éducation, une meilleure protection sociale grâce à une solidarité et à des mesures internationales, des politiques économiques internationales visant à

promouvoir un travail décent, la définition du plein emploi comme objectif international majeur.

Cependant, s'agissant de la reconnaissance des normes fondamentales du travail de l'OIT, nous voudrions que l'on fasse une distinction entre les pays Membres de l'OIT qui les ont toutes ratifiées et ceux qui ne l'ont pas encore fait. A l'heure actuelle, comme le relève le rapport, la communauté internationale admet que cet ensemble de normes fondamentales du travail, dont la portée est universelle, constitue les règles minima du travail dans une économie mondialisée.

En tant qu'employeurs d'un pays qui a déjà ratifié huit conventions fondamentales de l'OIT, aujourd'hui largement reconnues comme définissant les droits fondamentaux au travail, nous sommes forcés de préconiser l'introduction, dans le commerce international, de mesures discriminatoires à l'encontre des pays qui n'ont pas encore adopté toutes ces conventions. D'autre part, à notre avis, les normes de l'OIT devraient également être révisées dans le contexte de l'économie de marché. Il est nécessaire d'introduire dans le système de l'OIT des méthodes de travail souples et de nouveaux modes de fonctionnement qui forment la base des modèles économiques et sociaux actuels.

Le dialogue social est une autre évolution concrète mise en évidence par la mondialisation. Au cours des dernières années, nous avons pris des mesures importantes en vue de l'instauration d'un dialogue social dans le système juridique et la structure économique et sociale de notre pays. Dans le cadre de ce processus, des textes juridiques tels que la législation du travail, la loi sur les syndicats, les conventions collectives, les lois sur les grèves, les lock-out et la sécurité sociale sont en cours de révision, ce qui signifie qu'une nouvelle série de réformes sociales va voir le jour, avec la collaboration des partenaires sociaux. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier notre ministre du Travail, son Excellence Murat Başesgioğlu qui supervise cette évolution, ainsi que les représentants de nos confédérations syndicales.

Cette année, la Turquie, pays candidat, attend du Conseil de l'Europe qu'il fixe une date ferme pour le début des négociations en vue de l'adhésion à l'Union européenne. En tant qu'employeurs turcs, nous pensons que ce geste ne sera pas seulement un signe important et concret de la solidarité internationale, dont la mondialisation est une forme, mais qu'il va également renforcer la tendance en faveur de la démocratisation, de la laïcité et de la modernité dans notre région. En fixant une date pour le début des négociations avec la Turquie en vue de l'adhésion, l'Union européenne va également respecter les règles d'égalité de traitement et de non-discrimination de l'OIT.

Original anglais: M. BASNET (délégué des travailleurs, Népal)

C'est un plaisir pour moi que de prendre la parole à cette Conférence. Je délivre aussi un message spécial aux travailleurs du monde entier. Beaucoup de choses ont changé depuis que nous nous sommes réunis l'an dernier. Le processus de la mondialisation ne se limite plus à l'économie, à la science et à la technologie, mais, désormais il inclue également la guerre, le terrorisme, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous, travailleurs du Népal, sommes attristés par le fait que le monde est devenu beaucoup plus intolérant et conservateur. Les travailleurs du monde

entier sont préoccupés par ce changement d'environnement. La mondialisation a créé un monde inégal en raison de l'inégalité structurelle et de l'inégalité des chances. C'est un fait que, malgré l'optimisme de départ, nous avons constaté qu'elle a créé plus de pauvreté que jamais par le passé. Nous, travailleurs du Népal, comme les autres travailleurs du monde en développement, devons faire face au durcissement de l'attitude des employeurs et des gouvernements, chez nous, et à un environnement hostile au niveau mondial. Comme au cours des neuf dernières années, nous avons dû faire face à la violence croissante de l'insurrection maoïste et à une réponse encore plus dure de la part de l'Etat et du gouvernement, ce qui a entraîné une suspension des droits fondamentaux de toute la population. La violence et la terreur ont sérieusement compromis les perspectives économiques, situation que l'attitude et le comportement de l'Etat et des milieux politiques, qui sont très conservateurs, ont encore aggravé. Tous les jours des travailleurs sont licenciés, des usines et des ateliers fermés et, au moment même où je vous parle, mon secrétaire général adjoint et 20 amis syndicalistes sont toujours aux mains des maoïstes; ils ont été enlevés la semaine dernière au moment où je quittais le Népal pour me rendre à la Conférence internationale du Travail.

En tant que syndicat démocratique responsable, nous voulons régler le problème. Nous ne voulons pas être perçus comme un problème. La protection des emplois et la garantie de droits fondamentaux minimum pour le travailleur et le peuple sont notre principal souci. Nous sommes attachés à une résolution pacifique des conflits et nous croyons fermement au tripartisme. A cet égard, nous voulons que le gouvernement du Népal respecte nos droits et notamment celui de nous organiser de façon pacifique et montre son engagement en signant dès à présent la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Reconnaître droits et la dignité des travailleurs et instaurer le dialogue entre les partenaires sociaux est la seule façon de régler le problème.

Enfin, je voudrais remercier l'OIT, la CISL et d'autres organisations internationales pour l'aide qu'elles apportent aux travailleurs du Népal.

Original espagnol: M. GALLARDO FLORES (Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Guatemala)

En premier lieu, qu'il me soit permis de féliciter le Président de cette Conférence à l'occasion de son élection et pour la manière excellente dont il dirige nos travaux.

C'est avec enthousiasme que nous avons été informés des résultats positifs de la mise en œuvre des activités stratégiques de l'OIT liées au programme du travail décent.

Le Guatemala, comme d'autres Etats Membres de l'Organisation, est un exemple de l'importance des programmes menés dans un contexte de pauvreté, et surtout d'exclusion faute de développement économique et social.

Près de dix ans se sont écoulés depuis la signature des accords de la paix, et le processus, engagé pour renforcer l'Etat de droit, offre des perspectives meilleures auxquelles nous travaillons.

Notre objectif est de parvenir à un véritable respect de la justice sociale, unique moyen pour garantir la paix universelle. A l'heure actuelle, et dans ce cadre, le Guatemala a décidé de participer active-

ment aux instances commerciales internationales. C'est pourquoi il est d'une importance vitale pour notre pays de développer cette participation dans le respect de la dignité du travail de tous. C'est une prémisses fondamentale pour atteindre l'harmonie sociale, la croissance, et le développement économique, que nous souhaitons tous au Guatemala.

La décision du Conseil d'administration de l'Organisation du Bureau international du Travail de mener des activités par pays, permettra d'orienter les actions de l'Organisation de manière plus adaptée et appropriée aux niveaux historique et social. Ceci permettra de mieux tirer parti des connaissances spécialisées et de mieux prendre en considération les spécificités du Guatemala, lesquelles sont peut-être la plus grande richesse que notre pays pourra apporter à la communauté internationale. Ces spécificités constitueront également, peut-être, le principal défi que devra relever la communauté internationale dans le cadre du travail décent.

La perspective d'une mondialisation plus juste; d'un processus différent de mondialisation est reflété dans la société du Guatemala par ses particularités historiques. Il est nécessaire de donner un coup de fouet au changement des paradigmes idéologiques traditionnels qui persistent dans notre société et qui favorisent la confrontation au détriment du dialogue social.

Un autre apport majeur du Bureau est l'intégration des politiques de l'OIT pour mieux répondre aux besoins de l'Organisation. Le Guatemala a pris une kyrielle d'initiatives qui abordent plusieurs aspects du problème et qui répondent aux objectifs de différentes institutions nationales et internationales. C'est seulement par le biais de l'intégration de nos efforts que nous parviendrons à des résultats concrets qui permettront de mettre en œuvre nos programmes d'action et d'éviter un gâchis institutionnel au niveau du gouvernement du Guatemala et des différents acteurs sociaux qui participent à plusieurs projets et actions isolés.

A l'instar du Bureau international du Travail, nous pensons que le système normatif international qui régleme le travail est quelque chose de tout à fait positif, tout comme les différents mécanismes de contrôle de l'application des normes internationales, qui constituent de véritables espaces de dialogue et de coopération dans lesquels le Guatemala va prouver aux Membres de l'OIT sa volonté inébranlable de mettre en œuvre les normes internationales du travail, et ceci, de bonne foi, dans la conviction qu'un monde intégré dans un système normatif commun est nécessaire pour consolider la paix et l'harmonie universelles.

Toutefois, l'application des normes internationales du travail ne constitue pas en soi une solution contre la pauvreté du monde et en particulier la pauvreté au Guatemala. C'est la raison pour laquelle le Guatemala se propose de mettre en œuvre les mesures suivantes: poursuivre les programmes permettant de renforcer les institutions d'Etat, comme l'Inspection du travail et les organes juridictionnels d'administration de la justice, renforcer le dialogue social, principalement pour créer une nouvelle conception des bases et prémisses du développement économique; de renforcer le programme du travail décent; et poursuivre une activité ayant une incidence sur les quatre axes fondamentaux du travail décent, la création d'emplois et la mise en valeur des ressources humaines.

La décision du gouvernement du Guatemala de respecter sérieusement les objectifs établis reflète sa ferme volonté de mieux respecter le travail décent, et de devenir un modèle de développement économique et social dans le cadre d'une mondialisation plus juste et plus humaine.

Original anglais: M. ZINCK (délégué gouvernemental, Fidji)

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail et de vous transmettre, Monsieur le Président, les chaleureuses et très sincères félicitations de la délégation de Fidji.

Je suis heureux de vous assurer de la collaboration et du soutien de la délégation de Fidji dans l'accomplissement des tâches auxquelles nous serons confrontés durant la présente Conférence.

Mon pays considère que la convention concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective contiennent des orientations essentielles sur les rapports entre les gouvernements et les deux autres partenaires sociaux pour la promotion, tels que les prône notre Constitution.

Lorsque ces deux droits fondamentaux sont respectés, les autres problèmes d'équité se résolvent automatiquement. Je veux parler de la discrimination sur le lieu de travail, qui constitue un problème potentiel chaque fois que des travailleurs sont engagés. Nous avons ratifié les deux conventions et sommes en train d'adapter notre dispositif législatif et notre pratique nationale avec un projet de loi sur les relations industrielles qui passera devant le Parlement en septembre, après consultation des partenaires sociaux.

Ce projet de loi favorisera l'application effective du principe de bonne foi dans tous les aspects des rapports individuels et collectifs entre employeurs, travailleurs et syndicats, en codifiant la jurisprudence nationale, en clarifiant la nature des obligations et en prévoyant des sanctions en cas de manquement à ces obligations. Il protégera contre la discrimination sur le lieu de travail, et en particulier contre le harcèlement sexuel.

Le gouvernement de Fidji se félicite de la tenue de la première discussion sur le travail dans le secteur de la pêche car elle nous permettra d'avoir une analyse approfondie de la situation de ce secteur dans les autres Etats Membres. Nous nous félicitons aussi de la décision qu'a prise le Conseil d'administration de réviser les sept normes de l'OIT sur la pêche.

Un grand nombre de nos travailleurs travaillent dans le secteur de la pêche et notamment pour des entreprises coréennes et japonaises de pêche hauturière. C'est pourquoi mon pays approuve l'idée de réviser ces normes de manière à les regrouper dans un texte unique tenant compte à la fois des différentes activités du secteur de la pêche, des conditions d'emploi, des modes de rémunération et d'autres questions critiques telles que la santé et la sécurité.

Mon pays se félicite de la tenue d'une discussion générale sur une approche intégrée pour les travailleurs migrants. Bien que notre pays soit petit, une grande partie de notre population traverse chaque année les frontières, à la recherche d'emplois qui n'existent pas sur place et qui lui rapportent des salaires très élevés.

Nos travailleurs émigrent en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada et aux Etats-Unis. Récemment, certains ont été recrutés par des sociétés

internationales de sécurité pour travailler en Iraq. Beaucoup d'autres se sont engagés dans l'armée britannique au cours de ces cinq dernières années et sont déployés là où elle mène des opérations.

Notre gouvernement appuie l'idée d'un cadre multilatéral pour les travailleurs migrants qui repose sur la préservation et l'élargissement de la notion d'égalité de chances et de traitement.

Le gouvernement de Fidji remercie le Conseil d'administration d'avoir préconisé la révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975. Grâce à l'assistance du BIT et au programme intégré de mise en valeur des ressources humaines, nous avons pu développer notre banque de données sur les qualifications les plus recherchées et leur utilisation.

Ce programme qui est maintenant placé sous la responsabilité du ministère de la Jeunesse et permet de former et de placer les personnes à la recherche d'un premier emploi et celles qui souhaitent se reconvertir afin d'obtenir un emploi rémunérateur.

Nous avons toujours été fidèles aux obligations qui découlent de notre statut de membre de l'OIT. Cette année marquera à cet égard un tournant puisque nous avons soumis dans les délais tous les rapports concernant l'application des conventions ratifiées, et nous nous efforcerons par la suite de nous acquitter encore mieux de nos obligations en ce qui concerne la soumission des rapports.

Nous devons suivre la voie que nous nous sommes tracée. L'OIT et la communauté internationale doivent nous aider à faire en sorte que chaque habitant de Fidji bénéficie d'un niveau élevé de justice sociale.

Original espagnol: M. JIMÉNEZ AGUILAR (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Espagne)

D'entrée de jeu, je souhaite féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents à l'occasion de leur élection à la direction des travaux de cette Conférence.

J'aimerais également indiquer que les organisations d'employeurs espagnoles participent depuis toujours et constamment aux travaux de cette Organisation, convaincus de la valeur ajoutée qu'apporte le développement économique et social.

Nous souhaitons une OIT solide, forte de sa structure tripartite, ouverte à la collaboration avec d'autres agences du système des Nations Unies et attentive à ce qui se passe dans nos sociétés.

Nous pensons que des sujets tels que l'emploi, la promotion de l'esprit d'entreprise, le renforcement du tripartisme et du dialogue social, la mise à jour des normes internationales du travail, ainsi que la protection sociale doivent constituer des objectifs centraux dans la tâche quotidienne de l'OIT.

Dans ce sens, le rapport rédigé par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ainsi que le rapport du Directeur général contiennent tous deux des éléments de réflexion extrêmement intéressants.

La mondialisation porte en elle un fort potentiel pour l'amélioration du bien-être économique et social des peuples. Toutefois, la situation internationale et certains éléments de tension et de conflits sociaux qui persistent dans certaines zones de la planète assombrissent bien souvent les acquis indéniables obtenus à ce jour.

De notre côté, nous pouvons dire que cette année nous venons à la Conférence avec la satisfaction d'avoir réalisé de grands pas vers l'amélioration de

l'environnement social dans lequel les entreprises espagnoles opèrent.

Ces dernières années, l'économie espagnole a connu une croissance supérieure à celle de la moyenne des pays voisins. Nous sommes devenus l'une des économies les plus ouvertes du monde et nous nous rapprochons de plus en plus de nos partenaires européens.

Dans ces acquis, le dialogue social développé en Espagne a joué un rôle déterminant. Concrètement, les organisations d'employeurs et les syndicats sont d'accord sur le diagnostic et les mesures à prendre pour préserver, dans une période de ralentissement économique, les acquis en matière d'emploi.

C'est ainsi que, pour la troisième année consécutive, nous avons souscrit un accord visant à moderniser et à stimuler la négociation collective. Cet accord qui fait autorité auprès des négociateurs à plusieurs niveaux contient des orientations communes liées à des aspects comme la durée du travail, la structure salariale ou les systèmes de classification des travailleurs.

De même, au-delà des accords bilatéraux souscrits par les organisations syndicales, nous avons contribué de manière active à la conception des politiques de l'emploi et de la formation grâce à plusieurs initiatives que les autorités ont présentées ces derniers mois.

Les progrès de plusieurs ordres auxquels nous assistons modifient la nature et les critères du travail. La relation conflictuelle sur laquelle reposent la plupart des modèles de relations professionnelles, sont en train d'être remplacés par d'autres modèles de coopération et de nouvelles attitudes.

J'aimerais, pour finir, vous redire notre foi dans le rôle que peut jouer l'OIT et l'engager à réaffirmer ses principes sur la base du tripartisme, d'où elle tire sa raison d'être.

Original anglais: M. LLOYD (délégué gouvernemental, Australie)

Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de présenter des commentaires sur les divers rapports qui sont présentés pour examen à cette session. Le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT est un bilan utile sur les réalisations de l'Organisation au cours des deux dernières années.

J'ai le plaisir de constater que des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre de la gestion basée sur les résultats du Bureau. Nous encourageons le Directeur général à poursuivre ses efforts dans ce sens. C'est un domaine auquel l'Australie attache une haute priorité.

Le rapport du Directeur général intitulé *Une mondialisation juste – Le rôle de l'OIT* est un document important. Les résultats de nos discussions sur les rapports de la Commission mondiale et du Directeur général vont aider le Conseil d'administration à examiner leurs implications pour l'OIT et les priorités de l'Organisation pour de nombreuses années.

Une question cruciale pour le Conseil d'administration consistera à fournir les ressources adéquates pour mettre en œuvre les initiatives découlant de ces rapports. La Commission mondiale recommande l'augmentation des ressources disponibles à l'OIT.

Le gouvernement australien estime que le bureau doit être doté d'un niveau de ressources adéquates pour permettre à ses programmes d'atteindre les buts préconisés par la Commission mondiale. A cet

égard, les Membres devraient également tenir compte du fait que la plupart des Etats Membres ont augmenté leurs contributions et ont proposé d'autres ajustements. Il faut également tenir compte des importants excédents budgétaires réalisés par le bureau.

Dans mon allocution lors de la session de mars du Conseil d'administration concernant le rapport de la Commission mondiale, j'ai indiqué que le gouvernement australien estime que l'OIT est l'organe compétent pour établir les normes fondamentales du travail et en assurer le respect.

De l'avis du gouvernement australien, toute altération de l'autorité de l'OIT dans la supervision et la mise en œuvre des normes internationales du travail serait préoccupante.

Le Directeur général a indiqué dans son rapport sur la mondialisation qu'il n'est pas nécessaire de mettre les institutions existantes en concurrence sur leurs mandats respectifs. Ces commentaires sont encourageants.

Le Directeur général a également fait référence à la proposition de la Commission mondiale en faveur de l'établissement d'un cadre multilatéral de régulation des migrations de main-d'œuvre. Cette proposition doit être examinée avec soin. Les questions relatives aux droits des travailleurs dans les pays hôtes peuvent être examinées de manière efficace sans qu'il soit nécessaire d'établir un cadre en matière de migrations de main-d'œuvre. Dans de nombreux cas, l'approche bilatérale est la manière la plus efficace de résoudre ces questions.

Une autre question essentielle est la reconnaissance du droit fondamental des pays de déterminer qui peut franchir ses frontières, et ce d'autant plus que l'époque actuelle est marquée par d'importantes préoccupations en matière de sécurité.

Nous devons espérer que le débat général sur les migrations de main-d'œuvre fournira des directives appropriées au Conseil d'administration sur les implications qu'aurait un cadre multilatéral applicable aux migrations de main-d'œuvre.

Le Directeur général a également évoqué la nécessité de renforcer le système des normes internationales du travail. Il convient de le féliciter des progrès accomplis depuis sa prise de fonction pour réformer le processus d'élaboration, d'adoption et de révision des normes internationales du travail. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour moderniser le code du travail.

L'étape suivante pour transformer cette vision en réalité devrait être d'examiner la base de sélection des normes figurant à l'ordre du jour de la Conférence. Les questions figurant à l'ordre du jour devraient être choisies selon certains principes. Tout d'abord, la priorité devrait être accordée à l'examen des normes existantes, plutôt qu'à la création de nouvelles. Deuxièmement l'examen des normes existantes doit privilégier la rationalisation des instruments existants. Enfin, les propositions relatives aux questions à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence devraient bénéficier d'un appui très large du Conseil d'administration avant d'être adoptées.

Les rapports de la Commission mondiale et du Directeur général ont des implications importantes sur le travail de l'OIT pour les années à venir. La session de novembre 2004 du Conseil d'administration devra examiner avec soin comment l'adoption des recommandations du rapport va influencer les prio-

rités et les orientations stratégiques de l'Organisation.

Une chose est sûre: la mondialisation a déjà élevé le niveau de vie mondial et a donné un emploi à de nombreuses personnes. La mondialisation peut faire encore plus.

Nous devons avoir une démarche constructive. Si nous proposons une régulation trop rigide, nous échouons. Il nous faut une réponse équilibrée, qui fasse progresser la croissance économique, facilite la souplesse du marché du travail, encourage l'innovation et crée des emplois. Nous devons travailler de concert pour veiller à ce que les bénéfices qui découlent de la mondialisation soient partagés par les membres de tous les pays. L'OIT a un rôle important à jouer pour progresser en ce sens.

Original arabe: M. EL AZALI (délégué des travailleurs, Egypte)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

Permettez-moi d'entrée de jeu de transmettre les salutations des travailleurs d'Égypte et du président et membres du conseil d'administration de la Confédération syndicale égyptienne. C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette élite de dirigeants et de responsables en matière d'emploi et de travailleurs en provenance de différents pays et régions. C'est une rencontre qui se renouvelle tous les ans dans le cadre de cette vénérable Organisation.

Nous commémorons cette année le 85^e anniversaire de l'Organisation. Pendant ces 85 années, l'Organisation n'a cessé de donner et de poursuivre sa mission noble et humanitaire. C'est une rencontre qui ravive les espoirs, nos espoirs dans l'Organisation pour que nous construisions ensemble un monde qui rende la vie dans nos pays et sur notre planète plus humaine, plus juste et plus solidaire.

Dans ce contexte, nous appuyons vigoureusement les propos du Directeur général selon lesquels il faut se concentrer, à ce stade, sur le travail de l'Organisation, sur les principes relatifs au travail décent et sur l'objectif de recourir à l'emploi comme issue de la pauvreté. Il faut aussi se concentrer et mettre l'accent sur une mondialisation juste pour réaliser la stabilité internationale.

Il ne fait aucun doute que l'Organisation ne peut à elle seule accomplir cette tâche sans les efforts de tous. Il faut mobiliser les ressources nationales dans le cadre d'une coopération internationale sincère, efficace, appuyée et soutenue par les bailleurs de fonds, mais à condition que la participation soit sur un pied d'égalité, que l'Organisation ne s'émousse pas, que le principe du tripartisme ne disparaisse pas dans la foulée de la réflexion, de l'élaboration des objectifs, de la formulation des politiques, du suivi et de l'examen. Pas de concession ni abandon du mandat de l'Organisation qui consiste à défendre les objectifs sociaux et les normes internationales du travail.

Il ne fait aucun doute que nous vivons aujourd'hui une conjoncture mondiale turbulente et des relations internationales inéquitables. Nous connaissons la violence, l'oppression, l'intolérance, les tentatives d'hégémonie, des phénomènes qui suscitent notre préoccupation et l'instabilité, aggravent le problème de la pauvreté et l'endettement des pays en développement et engendrent l'inégalité en matière de développement, et par conséquent, l'écart se creuse entre le Nord et le Sud, voire la confiance est entamée entre les deux. Ce sont des perturbations et des

déséquilibres qui ne servent aucune des deux parties. C'est un secret de polichinelle pour cette auguste assemblée que notre région arabe, malheureusement, se voit infliger la part du lion de tous ces phénomènes nuisibles. Ce sont des problèmes qui entravent le développement.

Je mentionne, en particulier, l'occupation en Palestine et en Iraq, et les sanctions collectives qui furent imposées aux travailleurs de la Libye et du Soudan, et que subissent aujourd'hui les travailleurs et le peuple en Syrie.

Le rapport du Directeur général sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés* et sa déclaration, lors de la séance d'inauguration, soulignent bien la détérioration des conditions de vie des travailleurs et du peuple palestiniens. Nous avons ainsi besoin d'un réveil de la conscience internationale afin de faire face à ces pratiques d'agressions inhumaines.

Nous apprécions l'importance accordée par l'Organisation à la fourniture de l'assistance à ce peuple et son intervention auprès des donateurs, mais nous ne pensons pas que cette position absout l'Organisation et ses Membres de leurs responsabilités vis-à-vis de ce qui se passe dans la région et leur permet de fermer les yeux sur la poursuite de l'occupation. Il faut que l'Organisation et ses Membres adoptent une position ferme afin d'exiger que soit mis fin à l'occupation qui est la cause même de cette situation catastrophique dans le cadre de la défense des objectifs et des valeurs sur lesquels l'Organisation est fondée.

Dans ce même contexte, il est regrettable, alors que notre Conférence est en train de discuter le rapport intitulé: *Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée* qu'aucune mention ne soit faite à l'émigration indésirable qui est gouvernée par les choix politiques et fait que l'on arrache aux autochtones leur travail et leur gagne-pain, les transformant en réfugiés déplacés comme en Palestine.

Pour ce qui est de ce rapport, étant un pays d'origine de la main-d'œuvre, nous voudrions souligner la nécessité de faire respecter les conventions et les traités internationaux en vigueur. Les travailleurs migrants doivent se voir accorder une protection et des soins, étant donné qu'ils sont classés comme groupe vulnérable et marginalisés, nonobstant leur rôle vital et leur contribution positive au développement et à l'économie des pays d'origine aussi bien que d'accueil des travailleurs. Nous avons besoin d'un nouveau regard sur ces travailleurs migrants afin de refléter la globalisation équitable. Nous devons ainsi les considérer comme un trait d'union entre les cultures et les civilisations dans un cadre d'égalité et de non-discrimination.

Merci de votre attention. Je souhaite à votre Conférence plein succès espérant que vous arriverez à des résultats positifs et concrets qui répondent aux intérêts de nos travailleurs.

Original anglais: M. BEJTAJ (Ministre du Travail et des Affaires sociales, Albanie)

C'est un très grand plaisir pour moi que de participer aux travaux de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Au nom du gouvernement albanais, je voudrais féliciter M. Ray Guevara de son élection à la présidence de cette Conférence. Je profite aussi de cette occasion pour féliciter M. Juan Somavia pour ses

bons services en tant que Directeur général du Bureau international du Travail.

Je suis convaincu que ses réalisations iront en grandissant à l'avenir.

Le fait que l'accent soit mis sur la protection des libertés et des droits des travailleurs migrants, ainsi que sur leur intégration économique et sociale, démontre que l'OIT est sensible à ce problème et déploie des efforts pour faire respecter et améliorer les normes internationales en faveur des travailleurs migrants: elle le fait dans le cadre d'une société de plus en plus ouverte, avec des frontières de plus en plus perméables où la tendance à l'intégration et à la mondialisation semble prévaloir.

Je voudrais aussi vous dire combien j'apprécie que l'on mette l'accent sur le phénomène de la migration, qui revêt une dimension universelle et dont la maîtrise est étroitement liée au respect des principes et des droits fondamentaux des êtres humains, quelles que soient leur origine, nationalité, race, culture ou opinion politique.

C'est là une autre raison qui fait que notre gouvernement veut renforcer sa collaboration avec l'OIT, pas seulement parce qu'il reconnaît l'importance de ces principes, mais aussi pour respecter et s'acquitter des engagements qui en découlent.

Je profite de cette occasion pour vous faire un bref résumé des efforts réalisés par le gouvernement albanais pour résoudre le problème de la migration dans notre pays. La question de la migration a été, et continue d'être, un problème complexe, hérité de la période postcommuniste.

L'Albanie était un pays totalement isolé jusqu'en 1990, c'est maintenant le pays qui connaît les plus grands flux migratoires d'Europe.

L'ouverture des frontières ainsi que la libre circulation ont été suivies par le grand désir des Albanais de migrer à la recherche d'un emploi et de meilleures conditions dans les pays occidentaux. La restructuration de notre économie ainsi que la longue période de transition accompagnée de problèmes économiques et sociaux expliquent l'intensification des migrations à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

A l'heure actuelle, l'Albanie compte plus de trois millions d'habitants, dont 20 pour cent sont des migrants, et une grande partie d'entre eux s'installent en Grèce et en Italie. Pourquoi les autres migrants se dirigent-ils vers d'autres pays de l'Union européenne, aux Etats-Unis et au Canada?

Compte tenu de sa nature, ce phénomène provoque des difficultés dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique. Les aspects négatifs de ce phénomène se font ressentir également dans les pays d'accueil où sont violés les différents droits civils, économiques et politiques des émigrés albanais qui ne peuvent s'intégrer. Le gouvernement albanais estime que la législation des migrations susciterait une meilleure estime de l'individu et de la société dans son entier, pas seulement dans les pays d'origine, mais aussi dans les pays d'accueil.

Les politiques de l'Etat albanais, conformément aux politiques de l'Union européenne en matière de migration ne visent pas à encourager les flux migratoires des Albanais hors de leur pays. Au contraire, nous voulons créer des conditions propices aux travailleurs albanais pour qu'ils restent dans leur pays et y travaillent. A cette fin, nos politiques sont axées sur la mise en œuvre d'un développement économi-

que et social stable. A moyen terme, nos objectifs sont de réduire la pauvreté de 20 pour cent. A long terme, c'est-à-dire d'ici l'année 2015, nous voulons réduire de 13 pour cent la pauvreté. Le niveau d'extrême pauvreté doit être éliminé grâce à un développement économique, à la réduction du taux de chômage et à la diminution du marché informel et de l'évasion fiscale, à l'amélioration de la qualité des services d'emploi ainsi que des structures de formation professionnelle, à la promotion des entreprises et à la création de nouveaux emplois, ce qui entraîne l'augmentation du nombre de cotisants aux régimes des assurances sociales.

L'un des principaux objectifs du gouvernement albanais est l'intégration dans la législation nationale des normes internationales. Je voudrais ici évoquer le fait que l'Albanie a ratifié la Charte sociale européenne dans sa version révisée. C'est un document essentiel dans le domaine des droits économiques et sociaux. Dans ce cadre, nous avons aussi prévu de ratifier les conventions n^{os} 97 et 147 sur les travailleurs migrants (1949 et 1975). Nous sommes aussi en train d'examiner des textes des Nations Unies et de l'Union européenne dans le même domaine. L'adoption d'un texte de loi concernant l'émigration des citoyens albanais à la recherche d'un emploi et l'élaboration d'un projet de loi sur les ressortissants étrangers, qui sera présenté au Parlement sous peu, comptent parmi nos succès.

Le gouvernement albanais, en coopération avec les missions de l'Union européenne et de l'OIM à Tirana, s'est engagé à élaborer d'ici la fin de 2004 une stratégie nationale pour la migration, qui vise à améliorer la libre circulation des citoyens, à soutenir et à protéger les droits des migrants et à créer des conditions propices à leur intégration et réinsertion.

La réalisation de ces objectifs ne peut se faire sans la participation active de tous les partenaires sociaux. La promotion du développement du dialogue social est un objectif important si l'on veut instaurer la paix sociale. Au nom de l'Albanie, Membre de l'OIT, qui jouit d'une renommée internationale, et au nom du gouvernement albanais, j'exprime le vœu des émigrés albanais que les organisations internationales contribueront à faire respecter les droits des migrants, conformément aux normes établies, en même temps que s'instaureront de bonnes relations politiques entre l'Albanie, l'Italie et la Grèce.

Au nom du gouvernement albanais, je voudrais renouveler mes félicitations et souhaiter plein succès aux travaux de cette Conférence.

Original anglais: M. BIYAMA (Ministre du Travail et des Relations professionnelles, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Je remercie le Président, les Vice-présidents, le Directeur général, les délégués et les amis de la communauté internationale qui participent à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Au nom de ma délégation, le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et son peuple, j'adresse à tous mes salutations sincères et pleines de chaleur tropicale.

Mon gouvernement vous fait savoir qu'il a pris connaissance des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général à la 91^e session de la Conférence internationale du Travail et qu'il les approuve.

Par notre participation à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail, nous réaffirmons notre intérêt et renouvelons notre appui pour le rôle que joue l'OIT dans la promotion et le développement des droits de l'homme sous tous leurs aspects.

Nous prenons bonne note du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et convenons que, si la mondialisation doit représenter une force positive de changement, nous devons avoir la possibilité de profiter de l'économie mondiale.

Nous sommes bien conscients du fait qu'une participation réussie à la mondialisation dépend de nos capacités et de nos politiques nationales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent pour une croissance et un développement durables, le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a adopté les grandes stratégies économiques suivantes: une bonne gouvernance; une économie orientée vers les exportations; la fourniture de services efficaces; la réduction de la pauvreté grâce au développement rural; et le développement des ressources humaines.

On peut espérer que, grâce à ces grandes options économiques, la Papouasie-Nouvelle-Guinée va améliorer son économie et réduire ainsi la pauvreté dans tous les secteurs, particulièrement dans des zones rurales.

Dans le cadre de la réduction de la pauvreté et de la promotion du travail décent, le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a, par l'intermédiaire de son département du Travail et des Relations professionnelles, organisé plusieurs forums en vue de traiter sur ces questions importantes.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se concentre sur quatre objectifs stratégiques, pour promouvoir le travail décent à savoir: la promotion des droits fondamentaux au travail, la création d'emplois, la protection sociale pour tous et le dialogue social.

En 2003, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a participé à un forum organisé par l'OIT à Fidji, pour examiner certaines de ces questions, et notamment la question du travail décent et du travail des enfants dans la région de l'Asie et du Pacifique.

En 2002, nous avons participé à la Réunion régionale tripartite à Bangkok sur l'emploi des jeunes. Parmi les questions débattues à cette conférence, figure un plan d'action national fondé sur une analyse approfondie des disfonctionnements et des priorités, et reposant sur un haut niveau d'engagement.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec l'assistance de l'OIT, a commencé ses travaux pour traiter ces questions de politique, dont certains sont maintenant bien avancés.

Les réformes en matière de travail incluent: la révision du système de relations professionnelles; l'élaboration d'une politique de sécurité et de santé au travail avec la législation correspondante, la mise au point et l'instauration d'une autorité nationale de perfectionnement de la main-d'œuvre, de nouveaux systèmes de permis de travail, le développement d'une politique de l'emploi ainsi qu'une révision significative de notre loi sur l'emploi.

Les employeurs et les travailleurs sont des acteurs économiques majeurs, réunis avec le gouvernement, et nous avons fait des déclarations inspirées sur l'état de l'économie. Nous nous sommes attaqués de concert à l'élimination des obstacles qui dissuadent les investissements étrangers et, par conséquent, la

création de l'emploi en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, et le processus de mise au point de politiques a besoin d'être transparent avec la participation pleine et entière des parties intéressées, particulièrement les organisations d'employeurs et de travailleurs.

La population totale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée représente à peu près 5,1 millions de personnes dont 85 pour cent vivent dans les zones rurales. Avec un taux de croissance de 2,7 pour cent par année, la population aura doublé en 35 ans. La population est également très jeune. Quarante-deux pour cent des habitants ont moins de 15 ans. Cette croissance démographique exerce une énorme pression sur l'économie, sur le tissu social de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que sur la fourniture de services essentiels.

Il est prévu qu'entre 1990 et 2020 la population active aura doublé et passera de 1,5 million à 3,2 millions; 1,7 million de personnes environ viendront s'ajouter aux effectifs de la main-d'œuvre pendant cette période, à supposer que les taux de participation actuels restent stables et que la mortalité et la fécondité diminuent comme prévu.

Ainsi, l'ajout annuel net de la main-d'œuvre va augmenter de 46 000 personnes pendant la période de 1995 à 2000 à 66 000 pour la période 2010-2015. Cette projection peut être inférieure, étant donné les résultats du recensement de 2000. Toujours est-il que la Papouasie-Nouvelle-Guinée devra résoudre un important problème d'absorption de la main-d'œuvre.

Nous apprécions les remarques introductives du Directeur général dans son rapport sur l'exécution du programme de l'OIT pour 2002-03 qui indique qu'au niveau de l'exécution nous sommes passés d'une programmation par pays qui a été mise au point en 2002-03 qui prendra effet en 2004-05.

Nous espérons également que l'établissement de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation influencera le rôle de l'OIT afin que celle-ci ait une incidence plus large et plus directe sur les pays en développement comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous attendons avec intérêt l'affectation des ressources disponibles aux objectifs clés et aux priorités des programmes mis en relief dans le rapport du Directeur général pour appuyer les réformes que nous avons entreprises.

Enfin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'engage aux côtés des autres Etats Membres qui ont ratifié les huit conventions fondamentales pour garantir un environnement de travail juste et démocratique qui permette à tous de profiter des avantages de la mondialisation.

Original anglais: M^{me} CHAO (Secrétaire d'Etat au travail, Etats-Unis)

Permettez-moi d'adresser mes félicitations au ministre du Travail de la République dominicaine pour son élection à la présidence de cette Conférence.

Le ministre Ray Guevara, ainsi que nous-mêmes, avons travaillé sur bon nombre de projets durant des années.

J'aimerais dire que le rapport du Directeur général sur la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation soulève de nombreuses questions importantes concernant l'interdépendance des économies du monde. J'ai pu moi-même discuter avec le Directeur général, et notre discussion a porté sur certaines des recommandations et conclu-

sions de son rapport. J'ai salué son engagement pour améliorer la vie des travailleurs dans le monde.

La démarche des Etats-Unis a été résumée par notre Président, M. Bush, le 12 mars 2002, lorsqu'il a dit en substance: «nous ne pouvons pas laisser pour compte la moitié de la population quand nous tentons de construire pour nous-mêmes un meilleur avenir. Nous ne pouvons accepter la permanence de la pauvreté dans un monde de progrès. Il n'y a pas, dans la race humaine, de citoyens de second ordre.».

La Commission mondiale a dit à juste titre que les efforts tendant à améliorer la situation des travailleurs doivent commencer à la maison, au niveau national. Une bonne gouvernance nationale, la démocratie, le respect des droits de l'homme et des politiques économiques saines sont les pierres angulaires d'un développement durable, d'un avenir meilleur pour les travailleurs et leurs familles.

Lorsque ces pierres angulaires seront posées, la coopération internationale pourra alors contribuer au développement économique et à la lutte contre la pauvreté. A propos, les initiatives du Directeur général en faveur du travail décent ont justement constitué une telle contribution.

Mais la création de nouvelles institutions internationales, avec leurs nouvelles pesanteurs bureaucratiques, la création de nouveaux instruments ne sont pas la panacée pour atteindre cet objectif, à savoir: réaliser le travail décent et réduire la pauvreté.

Les gouvernements, à l'échelle nationale, se doivent d'assumer leurs responsabilités pour s'attaquer aux racines de ce mal, au sein de leurs propres nations et dans le cadre de leur propre culture.

En décembre de l'année dernière, j'ai assisté au Congo, au Bénin et au Ghana au lancement, avec l'appui des Etats Unis, de projets contre le travail des enfants. Dans chacun de ces pays, les Etats-Unis ainsi que l'OIT travaillent de concert avec les gouvernements locaux pour secourir, réduire et réinsérer les enfants qui avaient fait l'objet de trafic ou qui avaient été enrôlés dans des milices ou des groupes paramilitaires.

Une analyse réalisée par l'OIT a montré que l'exploitation des enfants par le travail n'aide pas à réduire la pauvreté, mais bien au contraire qu'elle l'alimente. En 1995 les Etats-Unis et leur ministère du travail ont alloué plus de 285 milliards de dollars à la lutte contre les pires formes de travail des enfants, aux Etats Unis et dans 60 pays dans le monde.

Cette année nous allons encore allouer 120 millions de dollars pour donner aux enfants exploités une chance d'aller à l'école et aider leurs familles à trouver d'autres sources de revenus.

Durant mon voyage en Afrique occidentale en décembre, j'ai également lancé un programme de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu du travail. Il s'agit là véritablement d'une autre calamité pour les travailleurs.

Je suis particulièrement fier que sous la houlette du président Bush, les Etats-Unis ont réussi à injecter 15 milliards de dollars dans la lutte contre le VIH/SIDA dans les pays les plus touchés par ce fléau, les pays africains et les pays des Caraïbes.

Le rapport de la Commission mondiale mentionne ce problème. Les Etats-Unis encouragent d'ailleurs l'adhésion aux instruments internationaux par le biais d'accords bilatéraux de libre échange. Ces deux dernières années, nous avons également négocié ce genre d'accords avec plus de dix pays et nous sommes en train – ou sur le point – de nous engager

dans une autre série de négociations avec neuf autres.

Dans ces accords, nous affirmons, avec nos partenaires commerciaux, notre volonté commune d'établir et de faire respecter les normes du travail fondamentales et nous mettons ces accords en œuvre avec une assistance technique qui aide nos partenaires à développer la capacité de leurs ministères du travail à élaborer des lois efficaces et de les faire appliquer.

Je souhaite également saluer l'OIT pour l'assistance technique qu'elle a pu fournir aux travailleurs et aux employeurs et à l'organisation, ainsi qu'à l'aide fournie en Cisjordanie et à Gaza.

Nous encourageons et nous exhortons l'OIT à aller de l'avant par le biais de projets tels que ceux que je viens de mentionner.

Les Etats-Unis aident des gouvernements à assumer leurs responsabilités et à donner corps aux principes fondamentaux du travail afin que les travailleurs et leurs familles puissent avoir un avenir meilleur.

Enfin, nous nous réjouissons de travailler à l'avenir avec le Directeur général et avec l'OIT pour prêter assistance aux plus vulnérables et aux plus désargentés afin d'améliorer les perspectives économiques et d'ouvrir la voie à la prospérité dans le monde. Je vous remercie.

M. RANJIVASON (*Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales, Madagascar*)

Au nom de la délégation de Madagascar que je conduis, j'adresse mes félicitations au Président de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, aux membres du bureau pour leur élection et à M. Juan Somavia pour l'organisation sans faille de la présente session et pour l'idée lumineuse d'avoir invité les co-présidents de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

J'aimerais exprimer la joie que nous éprouvons au sein de cet aréopage de personnalités venues de tous les horizons du monde entier pour apporter notre modeste contribution à la lutte contre la pauvreté et à la promotion de la justice sociale dans le cadre d'un partenariat tripartite.

Le rapport du Directeur général permet aux membres ici présents d'apprécier à leur juste valeur les efforts accomplis par la communauté internationale. Il va dans le sens des réalités vécues par l'ensemble des pays Membres et des problématiques qui se sont posées. Madagascar voit ce rapport du point de vue d'un pays qui sort d'une importante crise politique dont les impacts sur le travail et l'emploi sont considérables mais dont l'issue a permis une vision plus claire, plus sereine et plus optimiste de l'avenir.

Mon pays, Madagascar, est en chantier pour s'organiser pour plus de justice sociale en se dotant d'un instrument de travail, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), qui vise à réduire la pauvreté de moitié en dix ans. Ce document, élaboré dans le cadre d'une méthodologie participative en 2003, comporte, certes, la composante emploi, mais d'une manière implicite; elle sera plus explicite dans la prochaine version du document qui fait actuellement l'objet d'une deuxième consultation nationale. Il en est de même en ce qui concerne la lutte contre le travail des enfants à Madagascar.

Ainsi, Madagascar reste très attentif aux actions envisagées par le Bureau international du Travail concernant la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. A ce titre, nous avons engagé des actions, avec le soutien actif du BIT, en vue de mettre en œuvre les différents programmes de coopération convenus.

Pour l'élimination du travail forcé obligatoire, l'étude nationale sur l'état des lieux est réalisée. La validation du document dans le cadre d'un atelier national tripartite interviendra incessamment. Il doit être assorti d'un plan national de mise en œuvre. La ratification de la convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé sera alors réalisable.

Pour la lutte contre le travail des enfants, notamment dans ses pires formes, des consultations régionales et un atelier national de planification stratégique en vue de l'élaboration du programme national assorti de délais ont été réalisés avec l'appui de l'IPEC/BIT. Un atelier national de validation du document est prévu incessamment. Le renouvellement du mémorandum de coopération a été signé dans le cadre de la présente session.

Pour le programme de renforcement du dialogue social en Afrique, une réunion nationale tripartite sur le thème a abouti à l'élaboration d'un plan national d'action déjà soumis à l'approbation du Conseil national de l'emploi. L'actualisation de l'étude sur l'état des lieux est également au programme. L'Institut national du travail est le cadre privilégié pour un tel programme.

Pour l'emploi en vue d'un travail décent, le document-cadre de politique nationale sur l'emploi est élaboré. Il a reçu l'approbation du Conseil du gouvernement et sera communiqué aux deux chambres.

Madagascar dispose ainsi d'une vision nationale sur la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Nous préparons activement notre participation au Sommet africain pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté pour septembre 2004 à Ouagadougou.

Sans attendre, nous avons commencé à mettre en place le premier instrument, à savoir l'Observatoire malgache de l'emploi, de la formation continue et entrepreneuriale (OMEF). Cet observatoire constituera les bases de données sur l'emploi, identifiera au niveau des régions les métiers et secteurs porteurs d'emploi en vue d'une formation professionnelle requise pour la création de micros, petites et moyennes entreprises, grâce à un système de financement à mettre en œuvre.

Le programme d'extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants des zones rurales et du secteur informel est en bonne voie et s'inscrit dans la lutte contre la pauvreté. En même temps, le renforcement du système actuel dans le secteur formel continue. Tout ceci en suivant un mécanisme participatif par la mise en place d'un partenariat public-privé associant nos communes rurales.

Le rapport du Directeur général constitue, de l'avis de ma délégation, un véritable cadre d'action pour promouvoir une mondialisation juste surtout pour tous les pays en voie de développement comme Madagascar. Puisse-t-il être entendu et compris par tous les décideurs de tous les pays et par tous les partenaires nationaux et internationaux. Nous en appelons surtout à la communauté internationale.

En terminant, nous émettons le vœu que les actions synergiques qui ont prévalu jusqu'à présent entre les gouvernements et l'Organisation interna-

tionale du Travail, à travers ses représentations régionales et ses départements spécialisés, puissent continuer et se renforcer davantage. L'OIT a quatre-vingt-cinq ans. C'est à la fois long et court parce que beaucoup de problèmes sont en suspens mais, comme le dit un proverbe de Madagascar, les petites pluies font les grands fleuves. Bon vent à l'OIT, je vous remercie.

Original russe: M. STOYAN (délégué des travailleurs, Ukraine)

Permettez-moi d'abord de féliciter le Président à l'occasion de son élection à ce poste élevé et de lui souhaiter une bonne présidence à la Conférence.

Nous pensons que l'expérience acquise par l'OIT lors de l'exécution constituera une bonne base pour réaliser les objectifs à long terme et définir son activité future. J'insiste sur le fait que cette expérience servira aussi aux partenaires sociaux des Etats Membres de l'OIT, dont l'Ukraine, qui suit le chemin de la réforme du marché. J'ai de nombreuses fois eu l'occasion de parler du haut de cette tribune des problèmes importants dans le domaine de l'organisation et de la rémunération du travail, qui ont résulté d'une gestion maladroite du pays par les gouvernements précédents.

Ces derniers temps, grâce au gouvernement de coalition de Viktor Janukovitch, l'Ukraine a réussi à accélérer son rythme de croissance économique. Les salaires réels ont augmenté deux fois plus vite que le PIB. La croissance économique a permis aux partenaires sociaux de proposer des mesures concrètes visant à une élévation progressive du niveau de vie des travailleurs, mesures qui sont inscrites dans l'accord général de 2004-05. Cet accord prévoit un accroissement du salaire moyen annuel d'au moins 25 pour cent. Le point de repère principal est la proposition des syndicats, soutenue par le Président de l'Ukraine, visant à un doublement du salaire moyen au cours des prochaines années.

Deuxièmement, le gouvernement et les employeurs sont tombés d'accord avec les syndicats pour rapprocher progressivement le SMIC du minimum vital. Un projet de loi prévoit la mise en œuvre de cette mesure en 2007.

En outre, le gouvernement et les syndicats ont placé sous leur strict contrôle le règlement des arriérés de salaires qui se sont accumulés ces dernières années dans le secteur manufacturier. L'Organisation a joué un rôle important pour le paiement des arriérés aux travailleurs du secteur public en demandant à quatre reprises au gouvernement de lui faire rapport à ce sujet. Il reste encore 320 millions de dollars d'arriérés à payer, et un tiers de cette somme concerne les travailleurs de l'industrie houillère.

A l'initiative et avec la participation des syndicats, le gouvernement a mis au point un projet de loi qui accorde la priorité au règlement des salaires lorsqu'une entreprise déclare être en faillite. Selon le projet de Code du travail de l'Ukraine adopté par le Soviet suprême en première lecture, le paiement des salaires est la première des priorités. Les syndicats soutiennent la proposition du gouvernement de l'Ukraine tendant à ratifier la convention (n° 173) de l'OIT et à demander l'assistance technique de l'Organisation internationale du Travail.

La situation reste tendue sur le marché du travail. Le niveau de chômage selon la méthodologie de l'OIT représente près de 9 pour cent de la population active. Le niveau du chômage déclaré est 3,8 pour cent. Aujourd'hui, il y a sept chômeurs

enregistrés par place de travail offerte. En outre, cinq millions d'Ukrainiens travaillent à l'étranger.

Dans le contexte de l'élaboration du nouveau Code du travail en Ukraine, et malgré l'inclusion dans celui-ci des principes fondamentaux de l'OIT, les syndicats de l'Ukraine ont dû lutter pour empêcher une réduction de leurs droits.

Je voudrais conclure en exprimant ma conviction que la discussion sur le rapport du Directeur général à la session actuelle contribuera non seulement à porter une plus grande attention aux besoins des travailleurs du monde entier, mais aussi à renforcer leur protection sociale.

Original coréen: M. LEE (délégué des travailleurs, République de Corée)

Actuellement, la lutte des travailleurs contre le cours actuel de la mondialisation en République de Corée se poursuit. Les travailleurs du secteur hospitalier, de la métallurgie sont sur le point de se mettre en grève, et même si je ne suis pas avec eux aujourd'hui, j'y suis avec eux de tout cœur. Au nom de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU), j'aimerais féliciter l'OIT pour son rapport sur la dimension sociale de la mondialisation. Il y a peu encore, la mondialisation était perçue comme un courant incontrôlable, contre lequel il n'existait pas d'alternative. Toute résistance sérieuse à la mondialisation était stigmatisée comme archaïque ou irresponsable. A l'aube du processus de restructuration du FMI, les travailleurs coréens ont constaté avec amertume combien la mondialisation aveugle est destructrice. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons du rapport de l'OIT qui reconnaît la souffrance des travailleurs dans le monde entier et la nécessité d'une mondialisation équitable.

Les principes consacrés dans ce rapport sont importants mais ce qui compte, c'est qu'un petit pas concret mais néanmoins précieux soit fait en ce sens. J'en appelle ainsi à l'OIT pour qu'elle prenne des mesures concrètes en faveur d'une mondialisation juste, ce qui à mon sens pourrait mieux répondre à l'anxiété, aux préoccupations et aux besoins des travailleurs.

Cette année, la Conférence traite de l'immigration, un sujet dont on ne peut sous-estimer l'importance. En République de Corée, près de 400 000 travailleurs migrants souhaitent désespérément que soient respectés leurs droits fondamentaux au travail. La Confédération coréenne des syndicats a participé aux mouvements de lutte visant à faire respecter les droits fondamentaux du travail pour des travailleurs migrants. Nous espérons sincèrement que le débat général sur les migrations lors de cette Conférence constituera un tournant et permettra d'assurer la protection complète des droits des travailleurs migrants dans le monde.

En République de Corée, l'OIT a joué un rôle capital pour résoudre les questions liées au travail. Toutefois, le nombre de normes internationales ratifiées par le gouvernement coréen est bien inférieur à la moyenne. De nombreuses conventions clés, telles que la convention sur la liberté syndicale et celle sur le travail forcé, doivent encore être ratifiées. En outre, plusieurs lois nationales n'ont pas encore été révisées pour tenir compte des objectifs des conventions ratifiées. Le gouvernement coréen n'a pas encore respecté les promesses faites lors de son adhésion à l'OIT en 1996, à savoir, réviser ses lois nationales conformément aux normes internationales et mieux respecter les cinq domaines clés relatifs

aux droits fondamentaux du travail définis par l'OCDE en matière de vérification.

Comme je l'ai dit précédemment, les employés des hôpitaux en Corée préparent actuellement une grève, ce qui peut être considéré comme illégal eu égard aux réglementations en vigueur concernant les services publics indispensables. Si ces réglementations ne sont pas révisées, leur lutte sera interdite et de nombreuses arrestations effectuées. C'est exactement ce qui s'est produit l'année dernière en Corée. Le syndicat des professeurs coréens et des employés du gouvernement a été confronté à cette oppression et des dirigeants emprisonnés en raison des opinions politiques qu'ils ont exprimées avant les élections générales d'avril dernier. Le gouvernement a fait de nombreuses promesses et a présenté récemment un plan de réforme des relations professionnelles. Pourtant les progrès sont lents, voire nuls.

Le nouveau gouvernement a déjà arrêté 213 travailleurs depuis sa prise de fonction en février 2004.

Le KCTU a soumis 2 400 demandes au ministère de la Justice pour garantir la restauration des droits des travailleurs.

Cela témoigne de l'agressivité du gouvernement à l'égard des travailleurs. Les conditions de travail des travailleurs coréens ont continué de se détériorer dans le cadre de la mondialisation néolibérale. Près de 4 millions de personnes sont au chômage ou insolvables alors que 50 pour cent des travailleurs n'ont d'autre choix que d'accepter un travail occasionnel ou temporaire faiblement rémunéré et incertain. Ce qui est encore plus grave, c'est que les employeurs prennent des mesures pour lutter contre les activités syndicales et les grèves et que, par conséquent, les droits fondamentaux au travail sont sévèrement limités. Cela s'est traduit par l'immolation de douzaines de travailleurs en signe de résistance. La mondialisation néolibérale menace de détruire ce que les mouvements syndicaux ont acquis par la lutte. Nous sommes confrontés à un défi immense. Ce n'est qu'à travers la solidarité des travailleurs dans le monde entier que nous pourrions le relever. Ce faisant, il est important que l'on renforce les capacités de suivi et de contrôle de l'OIT afin que les normes internationales et les droits des travailleurs dans tous les pays soient respectés.

Une évolution politique a pu être constatée lors des élections générales d'avril dernier en République de Corée puisque 10 membres du parti travailliste démocratique ont été élus à l'Assemblée nationale. Le KCTU continuera de lutter pour les droits des travailleurs en République de Corée et dans le reste du monde.

Original anglais: M. FARRUGIA (délégué des employeurs, Malte)

Au nom de la délégation des employeurs maltais à cette Conférence, je félicite le Directeur général pour son rapport qui présente une vue d'ensemble des progrès de l'OIT dans la mise en œuvre de l'Agenda pour un travail décent. Le principe du travail décent prend de plus en plus d'importance avec l'extension de la mondialisation et l'on peut comprendre la nécessité d'assurer une meilleure distribution des bienfaits de la mondialisation afin de rendre le monde meilleur. Ainsi, la mondialisation doit être jugée par son impact sur la vie sociale et économique des différentes régions du monde.

Malte est une petite nation qui a toujours survécu grâce au commerce bien avant qu'on n'utilise le terme de mondialisation. Notre société a toujours été soumise à des influences de forces externes qui ont marqué notre économie et notre identité culturelle. Mais les employeurs maltais sont conscients de la volatilité croissante des marchés internationaux résultant d'une plus grande mobilité des ressources qui peut faire accroître le sentiment d'incertitude et menacer l'investissement, l'emploi et le niveau de vie des employés. Le 1^{er} mai de cette année, nous sommes devenus membres de l'Union européenne élargie et la mise en œuvre des standards et des règlements de l'Union européenne constitue en soi une obligation pour les partenaires sociaux de se rapprocher des idéaux de l'Agenda pour un travail décent. La demande d'adhésion à l'Union européenne a nécessité une amélioration des conditions de travail pour les travailleurs maltais grâce à une refonte de notre législation du travail, et l'introduction du règlement de la sécurité et de la santé au travail, et d'autres normes qui ont permis l'harmonisation des normes maltaises et celles de l'UE.

Les employeurs maltais ont soutenu ces mesures non seulement parce qu'elles sont une condition nécessaire pour être membre de l'Union européenne, mais aussi parce qu'elles rejoignent les objectifs de l'OIT d'assurer travail décent à une section plus large de la main-d'œuvre. Il reste cependant des doutes quant à la capacité de Malte de créer suffisamment d'emplois pour que ces avantages soient partagés par tous dans la société. Les partenaires sociaux ne peuvent se permettre d'occulter les réalités économiques, si le niveau de vie doit être durable et amélioré. Parmi ces réalités, on ne peut perdre de vue l'absence d'investissements étrangers directs durant ces dernières années, l'étendue du déficit budgétaire qui a atteint 9 pour cent du PNB en 2003 et un système de bien-être déficient qui a besoin d'être réformé.

Les employeurs ont souligné que le seul moyen de surmonter ces problèmes est de créer des emplois productifs. Le terme d'«emploi productif» pour les employeurs suppose la création d'emplois qui seront source d'enrichissement par leur productivité. Malheureusement, notre économie a trop d'emplois artificiels, surtout dans le secteur public, qui servent seulement à masquer le chômage et à mobiliser des ressources qui pourraient être réattribuées pour un usage plus utile.

Nous appelons les autres partenaires sociaux à s'adapter à la situation économique afin de concentrer nos efforts collectifs à établir une direction stratégique pour le pays, et à sauvegarder sa compétitivité afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens. C'est le moment de mettre le tripartisme à l'épreuve et d'accepter le fait que les problèmes contemporains ne peuvent être abordés en cherchant à privilégier les intérêts sectoriaux.

Le gouvernement aura une meilleure chance d'améliorer sa situation financière, ou de mettre en œuvre les réformes nécessaires de la sécurité sociale si les syndicats et les employeurs le soutiennent. Les employeurs soulignent que le pays ne peut progresser que s'il parvient à créer des emplois productifs, et ceci peut être obtenu par l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre et des capacités technologiques de notre industrie. Un aspect négatif de la mondialisation qui affecte notre économie réside dans le fait que nombre de nos firmes sont en

concurrence avec celles qui travaillent dans d'autres pays qui n'ont pas les mêmes standards de travail décent.

Les employeurs de Malte soutiennent entièrement les initiatives qui peuvent conduire à un pacte social car celui-ci pourra certainement aider Malte à faire face aux défis de la mondialisation. Le but principal de ce pacte social serait de créer des emplois productifs en accord avec la vision de l'Agenda pour un travail décent de l'OIT.

A Malte, l'infrastructure pour un dialogue social constructif existe grâce au Conseil de Malte pour le développement économique et social. C'est le moment idéal pour que ce forum tripartite passe du rôle d'échanges et de consultations à un rôle plus actif où les négociations peuvent se dérouler pour décider de l'avenir économique et social du pays. Et, face aux changements rapides de la situation internationale, ce passage devient une nécessité.

Sur le plan national, nous devons œuvrer au développement de l'environnement adéquat pour la création d'emplois à travers la promotion d'une culture d'entrepreneuriat. C'est à cela que doivent s'engager tous les partenaires sociaux.

Original anglais: M. RACHMAN (délégué des employeurs, Indonésie)

Au nom de l'APINDO, l'Association d'employeurs indonésienne, j'adresse mes félicitations à Monsieur le Président pour son élection à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais également dire combien nous apprécions le formidable travail qu'accomplit votre équipe.

Selon le rapport du Directeur général, une mondialisation juste et la création d'emplois décents pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement sont des éléments clés de la stabilité mondiale; les entreprises et les employeurs indonésiens doivent considérer ces éléments comme un véritable défi.

En 2003-04, bien des choses se sont produites en Indonésie. Une nouvelle loi du travail a été approuvée le 25 mars 2003, la loi n° 13/2003, et une nouvelle loi sur le règlement des conflits du travail a été approuvée le 14 janvier 2004; elle entrera en vigueur le 15 janvier 2005.

En ce moment, nous nous préparons à former les magistrats qui représenteront les employeurs au Tribunal du travail en fonction des besoins.

Il convient également de mentionner que notre association, APINDO, joue un rôle important dans le processus d'élaboration de la nouvelle loi nationale du travail et de ses directives d'application.

De plus, des élections législatives se sont tenues chez nous le 5 avril 2004; elles seront suivies par les premières élections présidentielles directes qui auront lieu le 5 juillet 2004. Nous espérons que toutes ces avancées apporteront stabilité, prévisibilité et démocratie, autant d'éléments qui accroîtront l'attrait de l'Indonésie pour les investisseurs.

Nous savons que, à bien des égards, nous devons poursuivre notre effort d'éducation et de renforcement de nos ressources humaines. Dans le domaine du renforcement des ressources humaines, le bureau de l'OIT de Djakarta nous a prêté main forte et nous avons élaboré plusieurs programmes communs relatifs à la formation sur les capacités de négociation aux conventions collectives, aux relations de travail, au VIH/SIDA, aux PME et aux femmes entrepre-

neurs, à la formation des formateurs, et à bien d'autres sujets.

Par le passé, il y avait à Djakarta un spécialiste de l'OIT en matière d'activités patronales, mais cette personne est partie et le poste est resté vacant. Nous espérons qu'un autre responsable de l'OIT sera désigné pour prêter main forte au groupe des employeurs à Djakarta. Nous pensons que cela ne ferait que renforcer la bonne coopération qui existe déjà.

Nous aimerions également saisir cette occasion pour vous dire que les membres de notre association n'ont pas recours au travail des enfants; il n'en demeure pas moins vrai que, comme dans bien des pays en développement, les enfants aident leurs parents. Dans le secteur informel, par exemple, ils travaillent dans les petites échoppes de leur famille ou dans les industries familiales.

Afin de traiter des questions de relations du travail, nous avons récemment créé un secrétariat conjoint, le FKKBN, un forum national de consultation et de communication bipartite. Les syndicats et les employeurs s'y réunissent tous les mois et chaque fois que cela est nécessaire pour y débattre des questions de relations du travail et pour chercher ensemble des solutions aux problèmes, y compris à propos des effets de la nouvelle loi du travail.

La forte hausse du nombre de syndicats dans notre pays est un des problèmes auxquels nous devons faire face. En ce moment, on compte environ 87 syndicats au niveau national – contre un seul en 1997 –, et des milliers d'autres au niveau des entreprises ou des usines. Dans plusieurs cas, une telle situation a eu un impact négatif sur l'activité en général et sur l'esprit d'entreprise en particulier, notamment pour ce qui est de la bonne marche des entreprises.

L'augmentation annuelle du salaire minimum constitue un autre défi.

Chaque année, nous devons négocier pour fixer ce salaire minimum. Cela demande beaucoup de temps et d'efforts. Par conséquent, nombre d'employeurs ont du mal à maintenir la compétitivité de leur entreprise, et bien des postes de travail potentiel ne sont pas pourvus. Nous espérons qu'à l'avenir, la question du salaire minimum ne donnera lieu à débat et à négociation que dans les groupes bipartites, au niveau des usines.

Pour faire face à ces défis et à ces problèmes, nous espérons améliorer davantage la communication au sein des groupes tripartites dans les années à venir afin de résoudre les problèmes d'une façon plus efficace et plus satisfaisante pour toutes les parties prenantes.

M. AKOUËTÉ (*représentant, Organisation démocratique syndicale des travailleurs africains*)

Je tiens de prime abord, au nom de l'Organisation démocratique syndicale des travailleurs africains, à remercier le Directeur général du BIT pour les différents rapports présentés dans le cadre de cette Conférence.

La discussion de ces rapports revêt cette année un caractère particulier car elle intervient dans un contexte marqué par la publication du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, la guerre dans plusieurs régions du monde et en Afrique, et par la situation précaire et volatile en Palestine.

Les conclusions des travaux de la Commission mondiale n'ont pas déçu nos espérances dans la me-

sure où nous avons, pour une fois, un document qui relève les insuffisances, mais aussi les avantages de la mondialisation.

Le rapport de la Commission mondiale révèle surtout au monde ce que nous, travailleurs africains, avons toujours dénoncé, à savoir que la mondialisation ne profite qu'à une minorité qui s'enrichit davantage alors que les autres s'appauvrissent.

De nombreuses recommandations ont été faites par la commission mais nous nous attarderons sur celles relatives à la relation entre l'OIT et les institutions financières internationales et les autres organisations du système multilatéral.

En tant qu'africains, ce point est le plus important pour nous et nous ne saurions aborder cette discussion sans relever les conséquences néfastes et indélébiles de l'approche cloisonnée sur les travailleurs africains, notamment au travers de programmes d'ajustement structurel sans visage humain qui ont décimé tous les services sociaux parce qu'élaborés sans connaissance réelle des besoins des populations et des travailleurs.

Il faut donc éviter que le cloisonnement entre les institutions financières internationales et les autres organisations du système multilatéral des Nations Unies et le BIT soit étanche pour une meilleure résolution des problèmes mondiaux.

C'est la raison pour laquelle, nous adhérons à l'idée de «pensée intégrée» telle que définie par le Directeur général du BIT, cette «pensée intégrée», qui, nous le souhaitons, pourra intégrer l'OIT dans la sphère des décisions économiques mondiales influant sur le social pour lui permettre d'atteindre ses objectifs louables.

Par ailleurs, s'il est vrai que nous adhérons dans une certaine mesure au contenu de ce rapport de la Commission mondiale, nous nous interrogeons sur la suite qui lui sera donnée pour qu'il produise des effets pour tous.

En effet, tout l'intérêt de ce document réside dans la suite qui sera donnée aux recommandations des différentes parties.

La révision des normes et le renforcement du système normatif du BIT sont des sujets importants auxquels les travailleurs africains tiennent énormément. Pour l'ODSTA, la révision des normes et le renforcement du système normatif, pour les adapter aux exigences du moment, doivent se faire sans dénaturer les normes ou leur faire perdre leur substance.

Les normes doivent être le fer de lance de toutes les actions et activités du BIT.

C'est le lieu de rappeler ici que la ratification universelle à elle seule ne saurait conférer une viabilité effective aux normes et qu'il faudra une application effective de ces normes dans les différents pays.

Cette année reste encore marquée par la guerre en Iraq, la situation en Palestine et les violences dans différentes parties du monde. Violences, représailles et loi du talion font partie du quotidien de ces populations avec des morts, femmes, hommes et enfants, qui ne se comptent plus.

Les travailleurs dans les pays otages de ces conflits paient un lourd tribut.

Cette tribune doit donc être le lieu de rappeler encore une fois que ces différents conflits, qui peuvent parfois paraître géographiquement loin, ont des conséquences sournoises sur tous et, si nous n'y prenons garde, des régions entières peuvent être touchées.

La situation des travailleurs dans ces régions est des plus précaires et les droits fondamentaux sont bafoués. La pauvreté s'installe et les chances d'en sortir durablement sont toujours durement compromises par des regains de violences.

En tant que travailleurs africains, nous tenons à rappeler que la négociation et le consensus, au plan interne et dans le cadre de l'ONU au plan international, doivent être les moyens utilisés par les protagonistes pour la résolution de ces conflits.

Il faut – et nous faisons confiance aux hommes de bonne volonté de par le monde – un sursaut. Cela est possible et nous en avons l'intime conviction au regard du 60^e anniversaire du débarquement du 6 juin 1944, au cours duquel les ennemis d'hier se sont donnés la main pour une paix durable dans le monde.

Pour terminer, nous devons garder en mémoire la Déclaration de Philadelphie, selon laquelle et je cite: «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous». L'éradiquer constitue également un moyen de paix sociale.

Original anglais: M. BOBROWSKI (délégué des employeurs, Pologne)

Aujourd'hui, les distances se sont raccourcies, par conséquent le monde semble plus petit. On peut passer très facilement d'un continent à l'autre et on n'est plus surpris de se sentir chez soi partout dans le monde. La mondialisation, qui s'accompagne de l'intégration des marchés et de la réduction des barrières commerciales, ne peut et ne doit pas être freinée. Néanmoins, nous devons maintenant insister sur la dimension sociale de ce processus. L'être humain doit toujours être considéré comme étant l'objet et non pas le sujet de ces changements, et les responsables politiques ne devraient jamais oublier cela.

L'intégration des marchés ne doit pas être une fin en soi. Elle doit être un moyen d'améliorer l'efficacité, la croissance économique et, surtout, le bien-être des sociétés.

Le 1^{er} mai, la Pologne et neuf autres pays d'Europe centrale et orientale ont adhéré à l'Union européenne. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu vivre ce moment historique après des années et des décennies de combat pour la liberté et l'indépendance.

Il appartient désormais aux employeurs et aux travailleurs polonais de tirer le meilleur parti possible de cet élargissement, en considérant le dialogue social comme une condition sine qua non de la réussite.

La récession, qu'a connue la Pologne récemment, est due à la restructuration des entreprises d'Etat. Cela a engendré des coûts sociaux en particulier, puisqu'il a fallu supprimer des emplois. Cette restructuration était malgré tout nécessaire pour mieux placer la Pologne sur la voie du développement économique et je suis convaincu que cette difficile décision a finalement créé un climat propice à la croissance et à la prospérité.

En 1981, la Commission tripartite sur le dialogue social a vu le jour. Depuis, nous avons appris à nous parler, nous avons compris que des organisations de travailleurs et d'employeurs puissantes nous permettraient de réaliser notre objectif commun, à savoir une croissance économique fondée sur la paix sociale et le bien-être de la population.

Pour continuer à progresser, il faut que les gouvernements forment de nouveaux partenariats avec

le milieu des affaires et se mobilisent pour venir en aide à différents groupes sociaux. En effet, nos partenaires sociaux ont la très importante tâche de débattre du changement et de négocier de nouveaux moyens d'action. J'aimerais citer l'exemple de la Pologne où l'adoption de mesures visant à rendre le marché du travail flexible après 2002 a fait l'objet de consultations entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

Aujourd'hui, nous sommes plus que jamais conscients de la nécessité, politique mais aussi sociale, de résorber le chômage et de créer des emplois. Des membres plus anciens de l'Union européenne connaissent la même difficulté. Toutefois la question n'est pas seulement de savoir combien d'emplois peut créer l'Europe dans l'immédiat, mais aussi comment elle peut développer son potentiel économique de telle sorte que des emplois soient créés durablement et que la productivité augmente à moyen et à long terme. En d'autres termes, davantage de personnes doivent travailler et travailler de manière plus productive.

L'un des moyens d'instaurer un climat propice aux affaires et à la création d'emplois consiste à assouplir la réglementation du marché du travail. Mais comme les politiques ne peuvent plus se limiter à protéger la sécurité sociale des travailleurs, les employeurs doivent engager des consultations avec leurs partenaires sociaux, syndicats et gouvernement.

L'expérience polonaise pourra peut être servir de modèle à d'autres pays. En effet, nous avons récemment pris toute une série de mesures concernant le marché du travail. Le but principal des mesures législatives approuvées par les membres du Parlement ou par la plupart d'entre eux, du moins, est de réduire les coûts et de rendre les relations professionnelles plus souples.

Certains des changements déjà en vigueur sont: réduction des frais d'indemnisation pour maladie grâce à la diminution de la période donnant droit aux prestations de maladie versées par l'employeur; autorisation de réduire les frais liés à la rémunération des heures supplémentaires; limitation du droit de s'absenter de son travail en étant rémunéré pour rechercher un nouvel emploi aux cas où le contrat prend fin à l'initiative de l'employeur; nouvel emploi et réduction des cas dans lesquels l'employeur est tenu d'indemniser le travailleur pour les jours de congés non utilisés. La réglementation qui assouplit les relations professionnelles vous intéressera sans doute plus particulièrement; en voici les dispositions: possibilité de signer un contrat temporaire pour remplacer un travailleur absent; augmentation de la marge de manœuvre des employeurs dans la gestion du temps de travail; suppression de l'obligation de consulter un syndicat à propos du licenciement d'un travailleur.

La situation la plus difficile est celle qui est créée par les exigences bureaucratiques. Le gouvernement et le parlement ont proposé quelques solutions dont l'une consiste à libérer une partie des employeurs de l'obligation d'établir le plan annuel des postes vacants, mais cela est encore insuffisant.

L'économie de la Pologne se développe mais les 5 pour cent de croissance économique qui font de nous presque un tigre européen, ne nous permettent toujours pas de réduire notre taux de chômage extrêmement élevé. Nous sommes convaincus qu'employeurs et travailleurs bénéficieront prochainement de l'essor économique. Il nous faut du

temps, il nous faut de la patience, mais un pays qui a dû attendre si longtemps un avenir meilleur, n'a pas beaucoup de patience.

Nous avons encore beaucoup à faire. Nous devons lutter contre la corruption, intéresser à nouveau le citoyen moyen à la vie publique.

La Confédération des employeurs polonais souhaite changer cet état de chose. Je sais que notre pays a beaucoup de potentiel, je sais qu'ensemble nous pouvons faire bien plus, d'autant plus que nous regardons dans la même direction.

Nous sommes en 2010, année où selon l'agenda de Lisbonne, l'Europe sera l'économie la plus compétitive du monde. Ensemble, nous pouvons y arriver!

Original portugais: M. SILVA (délégué des travailleurs, Cap-Vert)

Nous aimerions en premier lieu féliciter le Président de son élection à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail et lui souhaiter plein succès dans la conduite de ses travaux.

Nous félicitons également le Directeur général pour l'excellent rapport présenté à cette Conférence qui fait l'approche de thèmes de la plus grande importance parmi lesquels nous mettons en exergue la mondialisation, l'émigration, la liberté syndicale et la négociation collective.

Le Cap-Vert possède aujourd'hui un PNB par habitant de 1 330 dollars E.U. Son indice de développement, estimé en 2003, est de 0,727, ce qui le place en troisième position en Afrique. Son taux de croissance moyenne annuel est de 7,5 pour cent, alors que l'inflation moyenne annuelle se trouve à 2 pour cent. Ces indicateurs, qui ont déjà remis en cause sa permanence dans le groupe des pays les moins avancés et le catapultent vers celui des pays à développement moyen, ne peuvent cependant pas nous masquer la vérité, ni nous faire perdre de vue la situation réelle du pays, qui est d'une extrême vulnérabilité.

La pauvreté, par exemple, qui est un phénomène structurel, est bien visible. La dernière enquête sur les dépenses et les revenus familiaux réalisée en 2002 par l'Institut national de statistiques, indique que 37 pour cent de la population est pauvre, alors que 20 pour cent est très pauvre. Le chômage, selon les données de l'Observatoire des migrations et de l'emploi relatives au premier trimestre 2003, tournait autour de 16,7 pour cent. Mais nous savons que la réalité, en ce moment, est bien différente, ce pourcentage étant bien supérieur. Il faut donc analyser avec prudence ces indicateurs socio-économiques, surtout parce que le pays continue à être extrêmement dépendant de l'extérieur, notamment de l'aide publique au développement et des envois de fonds des émigrants.

En parlant d'émigration, l'un des thèmes débattus à la présente session, il convient de dire que le Cap-Vert est, par excellence, un pays d'émigration. On estime à plus de 600 000 les Capverdiens qui sont dans la diaspora, soit plus que ceux qui résident dans notre pays. Mais le Cap-Vert est aussi devenu ces derniers temps un pays d'immigration. Nombreux sont les travailleurs immigrants qui se trouvent dans le pays, provenant pour la majorité, du continent africain, en particulier des pays qui font partie de la CEDEAO. Le gouvernement, qui a déclaré l'année 2004 Année de l'émigrant, devra agir afin de mieux intégrer les émigrants capverdiens dans les pays d'accueil, en défense de leurs droits,

mais aussi dans le sens de la pleine insertion des travailleurs immigrants qui se trouvent au Cap-Vert.

Le rapport en vertu suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail met un accent particulier sur la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective des Etats Membres.

À ce propos, nous devons dire ici que le Cap-Vert a déjà ratifié 12 conventions internationales dont sept font partie des conventions fondamentales de l'OIT; ne manque que la ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Nous exhortons le gouvernement à ratifier d'urgence la convention n° 138. En ce qui concerne la liberté syndicale, on reconnaît qu'il y a eu une évolution assez positive du pays à partir de 2001 à la suite de l'alternance du pouvoir. Les grèves et les manifestations des travailleurs se déroulent aujourd'hui avec une normalité totale, sans les violations que nous avons dénoncées à plusieurs reprises à cette tribune.

En matière de négociation collective, à l'exception de quelques accords d'entreprises, on peut dire que, jusqu'à présent, il existe un seul et unique accord collectif de travail dans le secteur des entreprises de sécurité privée, lequel a été l'objet de nombreuses violations de la part des entreprises y ayant adhéré. De notre point de vue, cette réalité s'explique par de nombreux facteurs qui vont du manque de tradition de la négociation collective dans le pays jusqu'à la l'insuffisante sensibilisation des organismes d'Etat qui ont à leur charge la promotion de la négociation collective.

Nous reconnaissons les aspects positifs de la mondialisation, mais il faut reconnaître qu'il y a aussi des aspects négatifs. Au Cap-Vert, et dans le cadre du processus de la mondialisation, plusieurs projets de réforme sont en cours, notamment l'avant-projet du Code de travail et le projet de réforme de la sécurité sociale. Par rapport à ces deux projets, notre centrale syndicale a émis son avis en temps opportun et avec l'appui de l'OIT.

En ce moment, on attend que ces projets soient analysés dans l'enceinte de la concertation sociale. En ce qui concerne l'avant-projet du Code de travail, notre centrale syndicale se félicite de ce que le gouvernement ait tout de suite proposé la limitation du contrat à terme qui, à la lumière de la législation actuelle, n'a aucune limite, c'est-à-dire qu'il peut être établi pour toute la vie active du travailleur. Nous ne pouvons pas dire la même chose de l'indemnité pour licenciement collectif et sans juste cause, question sur laquelle nous sommes en total désaccord avec la proposition du gouvernement.

Il convient de mettre en exergue que l'avant-projet de Code du travail présenté par le gouvernement omet un aspect important: la fixation du salaire minimum national, bien que notre centrale syndicale ait fait une proposition dans ce sens. Relativement à la réforme de la sécurité sociale, nous pensons qu'elle devra aller au-delà des changements ponctuels de la législation actuellement en vigueur et tenir compte également de la révision des lois de base de la protection sociale, de manière à permettre, parmi d'autres aspects, la participation des syndicats à la gestion de l'Institut national de la prévoyance sociale.

La réduction de l'âge limite, surtout dans certains secteurs d'activité caractérisés par une forte pénibilité, ou encore la possibilité pour les travailleurs assurés de demander leur pension de retraite avant

d'atteindre l'âge limite sont des aspects qui sont omis dans la proposition du gouvernement, et qui, à notre avis, devraient y figurer.

M. CALIXTE (*Ministre des Affaires sociales, Haïti*)

Il m'est agréable d'exprimer à l'endroit du Président de l'Assemblée, au nom du gouvernement de la République d'Haïti et en celui de la délégation tripartite que je préside, toutes mes félicitations pour son élection.

Je m'en voudrais de ne pas présenter mes compliments au Directeur général pour la pertinence de son rapport et le choix du thème de la Conférence qui démontrent, une fois de plus, les préoccupations de l'Organisation internationale du Travail.

Il s'agit en effet de mettre l'homme au centre des débats pour déterminer à la suite de mûres réflexions, la meilleure façon de parvenir à adapter les défis de la mondialisation au développement harmonieux des intérêts des différents partenaires sociaux (Etat, patron et syndicat).

Dans cet ordre d'idées, les objectifs du nouveau gouvernement d'Haïti, plus que jamais engagé dans la lutte contre les inégalités sociales et la détérioration des revenus des plus pauvres, rencontrent ceux de ces assises en vue de l'avènement d'un règne de justice sociale.

La tâche s'avère difficile, étant donné les conditions spécifiques qui prévalent actuellement en Haïti. Le pays est à reconstruire.

Personne n'ignore, j'en demeure persuadé, qu'à la suite des dernières crises politiques et sociales qui ont secoué le pays plus de 50 000 emplois directs se sont volatilisés au cours des saccages commis dans les parcs industriels, les ports et les plus importantes régions du pays. Cette importante saignée dans la force de travail a provoqué la perte de près de 200 000 emplois informels. Malheureusement, ces milliers de chômeurs ne sont couverts par aucune assurance et ne peuvent bénéficier d'aucun support temporaire en attendant leur reclassement. Cette situation préoccupe au plus haut point le ministère des Affaires sociales et du Travail que j'ai l'honneur de diriger.

Nous saluons le patronat haïtien présent à cette 92^e session de l'OIT. Nous apprécions énormément son courage et sa détermination à accompagner le nouveau gouvernement en vue de la création de milliers d'emplois malgré les pertes qu'il a enregistrées.

Je vous invite à soutenir ces entrepreneurs haïtiens dans leur quête de modernisation et de revitalisation de leurs entreprises.

Je souhaite que le Bureau international du Travail accompagne les syndicalistes haïtiens dans leurs efforts d'organisation.

Compte tenu donc de l'urgence d'un redressement rapide de la situation, il est important qu'Haïti puisse bénéficier du support et de la compréhension de la communauté internationale dans le cadre d'un vaste programme de création d'emplois, ainsi que pour la mise à jour de la législation du travail en vue de l'adapter aux nouvelles exigences d'un monde en pleine effervescence.

Je profite de cette tribune pour en appeler à la solidarité des nations sœurs en vue d'accompagner Haïti sur la voie de la régénération et du progrès.

J'apprécie grandement les efforts du Bureau international du Travail qui accentue cette année sa démarche vers *Une mondialisation plus juste* et

souhaite que les résultats de ces assises rejaillissent sur le monde entier.

Original anglais: M. SALIMIAN (délégué des travailleurs, République islamique d'Iran)

Tout d'abord, permettez-moi de me rallier aux précédents orateurs pour féliciter le Président pour son élection. Je souhaite également lui formuler mes vœux de plein succès et j'espère que la Conférence pourra être un point de départ pour réaliser le travail décent pour tous.

La mondialisation a été une source de préoccupation pour les hommes et les femmes du monde entier, aussi bien dans le Nord que dans le Sud, entre les pays, entre les travailleurs, dans les familles et au cœur même des entreprises.

Dans le monde, beaucoup sont convaincus que les droits du capital sont mieux protégés que les droits du travailleur. En effet, le problème a commencé lorsque notre gouvernement a commencé à démontrer sa tendance envers la mondialisation. Par conséquent, le système monétaire de notre pays a été mis en flottement et le pouvoir d'achat de la classe inférieure, plus particulièrement des travailleurs, a chuté. Par conséquent, les résultats de ces programmes ont suscité un mécontentement dans le pays.

Au regard du rapport du travail de mon pays, la législation concernant l'exclusion du secteur du tapis du marché du travail, ainsi que les lois concernant la sécurité sociale ont été ratifiées en 2002. La législation en question est en contradiction avec le chapitre 20 et l'article 9, du chapitre 3 de la Constitution de l'Iran. Nous avons déposé plainte auprès de l'OIT à cet égard et l'OIT a par conséquent été saisie de cette plainte et la procédure est en cours.

L'année dernière, le Parlement a adopté un système de sécurité sociale global selon lequel 28 différentes organisations et fondations vont fusionner, y compris l'Organisation de sécurité sociale qui fournit activement des prestations en matière de service social.

La communauté des travailleurs a le sentiment que leurs avoirs, aussi bien mobiliers qu'immobiliers, vont diminuer. L'institution de la sécurité sociale, qui compte plus de six millions d'adhérents, fournit des services à 26 millions de personnes. Or en adoptant ce projet de loi, les avoirs des travailleurs qui ont été accumulés pendant plus d'un siècle pourraient être mis à la disposition du gouvernement.

Un autre coup dur nous a été asséné l'année dernière, lorsque l'article 94 de la loi sur l'association syndicale empêchait désormais les inspecteurs en matière de sécurité du travail d'entrer dans les petites entreprises, sauf si une demande est formulée par les travailleurs. Par conséquent, les travailleurs se retrouvent encore plus vulnérables et se voient privés des indemnités fournies par la sécurité sociale.

Le 1^{er} mai de cette année, des milliers de travailleurs ont afflué dans les rues pour manifester contre ces plans en cours. En effet, le thème principal de cette manifestation a porté sur le quatrième plan en matière de développement, les relations professionnelles et la privatisation. Il convient de mentionner que le paragraphe D de l'article 83 et le paragraphe 5 de l'article 158 sont en contradiction avec les droits des travailleurs qui exigent que la législation leur permette de faire la grève.

Durant les dernières années, notre défi avec le gouvernement était de réaliser des réels salaires. L'index du salaire en 1980 est passé de 100 à 61, et l'index du salaire moyen a atteint 41 pour la même période. Quant au taux de productivité, l'index est passé de 100 à 275 pour la même période. En ce qui concerne les négociations qui ont porté sur le salaire minimum et après des discussions ardues, nous sommes arrivés à un accord avec le ministère du Travail et nous avons réussi à réduire le fossé et à augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs.

Le Conseil suprême du travail, un organe tripartite, s'est engagé à réduire le fossé durant les quatre prochaines années pour remédier à ce problème.

Nous avons fait une étude qui a porté sur plus de 1 000 entreprises. Il résulte de cette étude que 43,8 pour cent des travailleurs sont engagés en CDD. Selon les experts, dans trois ans, 90 pour cent des travailleurs seront au bénéfice d'un contrat de durée déterminée. Un projet de loi a été soumis au Parlement, dans lequel le paragraphe 2 de l'article 7 du Code du travail aurait sauvegardé les droits des travailleurs temporaires, mais hélas, ce projet n'a pas été adopté.

Le monde du travail et plus particulièrement les travailleurs à contrat de durée déterminée, ou les travailleurs saisonniers, continuent de se plaindre et d'exprimer leur ressentiment à l'égard du système de sécurité sociale. Le Conseil général du Tribunal administratif de la justice a rendu un jugement selon ces travailleurs lesquels n'ont pas le droit de recevoir des indemnités de chômage. Cela ne fait qu'aggraver la situation des travailleurs et de leurs droits.

L'entrée des forces alliées et l'occupation de l'Iraq, n'ont fait qu'exacerber la situation. Le chômage monte en flèche, la sécurité en matière de travail est fragile. Nous nous demandons pourquoi l'OIT ne prend pas position. Il est nécessaire de mettre un terme à cette occupation en Iraq. La Palestine, quant à elle, souffre de la détérioration de la situation. Les travailleurs sont privés de leurs droits, les maisons sont détruites, surtout à Rafah et à Gaza. Il s'agit là d'une situation inhumaine que nous condamnons et pour laquelle nous devons agir.

Vive la solidarité des travailleurs et l'union contre la mondialisation.

Original anglais: M. SUKOMAL SEN (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés)

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président d'avoir été élu à la tête de cette session. Je le remercie ainsi que le Conseil d'administration du BIT de me donner la possibilité de m'adresser à cette 92^e session de la Conférence.

Cette session se tient alors que le monde est dans une situation d'une difficulté sans précédent. Comme jamais auparavant, les emplois des travailleurs sont menacés et les travailleurs connaissent une insécurité totale en matière d'emploi, d'avantages économiques, de sécurité sociale et de droits syndicaux.

Nous avons soulevé ce point dans le cadre du BIT à plusieurs reprises. Le rapport du Directeur général de cette année sur la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a, dans une grande mesure, rendu justice à notre opinion.

Par ailleurs, cette 92^e session de la Conférence se tient avec comme toile de fond la violation du droit international et de la charte des Nations Unies que

représente l'invasion de l'Iraq par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne au mépris de l'opinion publique mondiale et de l'opposition du mouvement syndical dans le monde; les forces d'invasion soumettent les prisonniers de guerre en Iraq à des tortures inhumaines et immorales, ce qui provoque l'indignation des pays civilisés.

L'économie néolibérale dictée par la Banque mondiale et le FMI depuis quinze ans s'est faite contre les travailleurs.

Notre Union internationale s'occupe surtout des travailleurs de la fonction publique et assimilés. Les services publics et assimilés, dans les pays en développement comme dans les pays avancés, sont les victimes du régime économique néolibéral.

On assiste à des fermetures et à des privatisations d'industries du secteur public. La privatisation et même la fermeture de départements de la fonction publique se produisent dans différents pays. Des services d'infrastructures comme les télécommunications, les chemins de fer et la poste sont privatisés. Le personnel est engagé à terme au lieu d'être engagé sur une base régulière. On recourt de plus en plus à des travailleurs à domicile et on assiste donc à une réduction constante de l'emploi régulier et permanent dans la fonction publique, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés.

La sécurité sociale, les pensions, les retraites et autres prestations financières reculent et mettent la classe laborieuse dans l'insécurité. Des centaines de milliers de travailleurs perdent leur emploi et le chômage prend des dimensions colossales. La pauvreté augmente, ce que confirme le rapport du Directeur général.

Le rapport du Directeur général confirme aussi nos propos selon lesquels les avantages de la mondialisation sont un mirage pour beaucoup aujourd'hui. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation rejoint notre position contraire à la mondialisation en déclarant que dans le monde entier beaucoup sont convaincus que les droits du capital sont mieux protégés que les droits des travailleurs.

Le rapport du BIT sur l'emploi brosse un tableau sombre en indiquant que le chômage mondial a atteint 185 millions d'individus l'année dernière, soit 6,2 pour cent de la population active mondiale. Ce chiffre ne concerne que l'économie formelle. Selon le BIT, le chômage est plus fort parmi les jeunes travailleurs. Le rapport du Directeur général mentionne également que le chômage mondial continue de croître, tout comme l'économie informelle.

Notre inquiétude quant à cette mondialisation a été reprise par la Commission mondiale et par le rapport du Directeur général qui s'y rapporte.

La Commission mondiale appelle à une mondialisation plus juste, tout comme le Directeur général a appelé à une mondialisation juste pour un travail décent.

Nous ne comprenons pas vraiment cette remarque. Au vu de l'expérience amère de la mondialisation actuelle, nous ne comprenons pas comment cette mondialisation qui, au cours des 15-16 dernières années, n'a servi que les intérêts du grand capital et du capital multinational au détriment du travail, puisse être convertie en une mondialisation juste entraînant un travail décent.

Le rapport du Directeur général mentionne également la nécessité de respecter de manière adéquate les normes internationales du travail et les

principes fondamentaux des droits au travail. Il indique aussi que certains pays ne les respectaient pas. Nous avons également déposé une plainte auprès du BIT au sujet de la violation flagrante des normes internationales du travail en Inde lors de la grève des fonctionnaires, en juin 2003, dans l'Etat de Tamil Nadu.

L'Union internationale des syndicats reconnaît le rôle important joué actuellement par l'OIT et souhaite que ce rôle soit renforcé davantage dans la formulation et la mise en œuvre des normes internationales du travail en dépit des pressions politiques, financières et autres qu'exercent les pouvoirs économiques dominants et les forces néolibérales qui cherchent à imposer leur hégémonie militaire et économique.

Enfin, au nom de notre Union internationale représentant 20 millions d'employés publics de différents pays, nous souhaitons vivement que le processus de décision et le fonctionnement de l'OIT repose davantage sur le consensus et la non-discrimination avec la participation de toutes les composantes du mouvement syndical, de telle sorte que le BIT avec son Conseil d'administration et ACTRAV puissent traiter convenablement de la situation que connaît le monde aujourd'hui.

Original anglais: M^{me} ROMCHATTHONG (déléguée des employeurs, Thaïlande)

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour l'honneur qu'il nous fait présider notre réunion, et je voudrais transmettre à tous les bons vœux des employeurs de Thaïlande.

D'abord, les bonnes nouvelles. Nous avons quelques défauts dans notre emploi, petites choses que nous devons surmonter avec l'aide de bras bénévoles. Nous devons donc garantir l'usage de bonnes pratiques dans toutes les activités des entreprises.

La mondialisation rend notre monde plus petit, les frontières disparaissent et les communautés deviennent plus interdépendantes. C'est le résultat des trois grands progrès de la communication, des technologies de l'information et des transports, en même temps que de la généralisation du libre-échange. Les organisations d'employeurs sont confrontées à des défis plus difficiles à relever pour faire face aux contraintes de la mondialisation et à l'évolution rapide de l'environnement économique. La mondialisation a des aspects très négatifs en ce qu'elle accroît la propagation des drogues, de la criminalité, du terrorisme, des maladies, des migrations clandestines et des pratiques inéquitables en matière d'emploi. La mondialisation représente un danger pour ceux qui ne sont pas préparés. Ne pas être prêt expose au danger, tripartisme ou non.

Les partenaires tripartites doivent établir un système de contrôle des entreprises pour que les normes du travail soit respectées à tous les niveaux. En ce qui concerne les travailleurs migrants, les normes relatives aux salaires minima, à la sécurité sociale, à la sécurité et à l'hygiène sur le lieu de travail, doivent être respectées dans toutes les entreprises quelle que soit l'origine de la main-d'œuvre.

Les organisations d'employeurs soutiennent pleinement l'initiative de l'OIT relative à l'information sur le marché du travail. Nous nous rendons compte de la nécessité d'avoir des méthodes bien conçues et des mécanismes pour disposer d'informations fiables et à jour sur les nouveaux indicateurs qui permettent d'œuvrer en faveur du travail décent.

Pour atteindre ces buts, les organisations des employeurs doivent se pencher sur les questions suivantes.

Premièrement il est nécessaire que les partenaires tripartites apprennent ce qu'est la mondialisation. Il est nécessaire que ceux qui jouent un rôle dans les échanges commerciaux internationaux soient tenus au courant des contraintes qu'impose la mondialisation et des bénéfices qu'elle apporte. Nous devons veiller à ce que les gouvernements mettent à disposition des services et des infrastructures facilitant les opérations commerciales internationales notamment en formant la main-d'œuvre pour qu'elle puisse répondre aux nouveaux besoins des entreprises.

Deuxièmement, il faut accroître la mobilité de la production et la flexibilité des ressources humaines. Cela demande qu'elles soient gérées plus simplement. L'afflux d'immigrants clandestins peut entraîner leur exploitation.

Troisièmement, il faut instaurer des pratiques comparables, accroître le pouvoir de négociation et élaborer des codes de déontologie professionnelle exigeants. Les employeurs doivent trouver des moyens efficaces de régler les litiges. Il serait coûteux de tarder à résoudre les litiges car l'information parvient vite aux clients par le biais des syndicats et des ONG.

On a beaucoup parlé des travailleurs migrants et des travailleurs forcés. Mais n'oublions pas qu'il faut également promouvoir l'égalité de l'emploi pour les handicapés et les femmes. Les employeurs régionaux s'allieront toujours aux partenaires sociaux et à l'OIT pour garantir que les normes du travail relatives à l'égalité de l'emploi soient intégrées dans les législations nationales.

Que demandons-nous à l'OIT? Nous avons besoin de son soutien pour améliorer les capacités de travail de nos travailleurs. Nous avons besoin de renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs pour qu'ils soient en mesure d'offrir les services que demandent leurs membres.

En conclusion, nous devons travailler pour accroître la productivité et les profits. L'emploi n'existe pas pour moissonner. Il faut investir pour créer un monde du travail et un capital humain pour la nation.

Nous remercions l'OIT et nous nous réjouissons de continuer à collaborer avec elle pour promouvoir le travail décent qui est profitable à tous et à chacun d'entre nous.

Original anglais: M. MONAHENG (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Lesotho)

Je voudrais tout d'abord, comme ceux qui m'ont précédé, féliciter le Président de son élection. Nous sommes à vos côtés pour que cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail soit un succès de plus dans l'histoire de l'Organisation.

Le monde du travail évolue très rapidement pour suivre les changements qui sont dus à de nombreux facteurs, dont la fameuse mondialisation. Malheureusement, la dimension sociale de la mondialisation n'est pas allée de pair avec une augmentation des emplois, en particulier dans les petits pays en développement. Nous sommes convaincus que la création d'emplois est essentielle pour réduire la pauvreté et c'est la position que nous avons affirmée et répétée, nous, groupes des employeurs auprès du Conseil d'administration et lors de précédentes conférences de l'OIT. Il est gratifiant pour

nous de constater que cette question occupe une place importante dans le rapport de la Commission mondiale.

Nous avons un grave problème de chômage dans mon pays, qui est venu alourdir un problème de terrible pauvreté. Les efforts déployés par le gouvernement pour attirer l'investissement direct étranger n'ont pas amené la création de suffisamment d'emplois et n'ont pas eu d'impact sur les problèmes de pauvreté de mon pays.

Nous sommes heureux de constater que dans cette enceinte le consensus se fait autour de la création d'emplois en tant qu'élément essentiel pour éliminer la pauvreté. Mais nous ne sommes pas sûrs que l'OIT se concentre suffisamment sur la promotion de l'emploi et la création d'emplois en tant que moyen infaillible de réduire la pauvreté.

Nous nous réjouissons donc de la tenue en septembre 2004 au Burkina Faso de la conférence qui se penchera sur l'emploi et la création d'emplois. En tant qu'employeurs, nous soutenons le travail fait par l'OIT pour le travail décent, mais il est d'une importance particulière pour nous que nous garantissons l'existence des emplois avant de parler de leur qualité.

Dans ce contexte, il est un domaine dans lequel l'OIT semble avoir abdiqué sa responsabilité c'est-à-dire la création d'un climat dans les pays Membres qui soit favorable au rôle du secteur privé en tant que moteur de croissance et créateur des emplois si nécessaire. Nous aimerions que l'OIT soit plus active dans ce domaine et encourage les gouvernements à éliminer les obstacles bureaucratiques inutiles qui rendent si difficiles, voire impossibles l'activité économique et la création d'emplois dans nos pays.

En conclusion, permettez-moi de dire que nous sommes inquiets de ce que nous percevons comme une réduction de l'assistance ou de la coopération technique aux pays en développement et nous invitons l'OIT et les pays les plus développés à envisager cette question de très près et à aider les organisations de travailleurs et d'employeurs à augmenter leur capacité afin qu'ils puissent contribuer à la création d'un environnement favorable qui puisse amener la création de davantage d'emplois et, par conséquent, réduire la pauvreté. Il est triste de dire que sans assistance technique ou coopération, en particulier pour ces deux partenaires sociaux, il est très peu probable que les pays les moins développés parmi les pays en développement progressent dans leur développement dans un futur proche.

En d'autres termes, nous aimerions que ce domaine soit de nouveau inscrit parmi les priorités de coopération technique par le BIT.

L'OIT devrait tourner son attention vers les conditions économiques de nos pays qui sont essentielles pour la promotion et la création d'emplois et de postes de travail.

*Original espagnol: M. ECHAVARRÍA SALDARRIAGA
(conseiller technique et délégué suppléant des employeurs,
Colombie)*

A l'instar des autres délégués, je tiens à féliciter le Président pour son élection. De même, je constate avec plaisir qu'il y a peu, Monsieur Raphaël Albuquerque, membre actuel de la commission d'experts de l'OIT, a été élu Vice-Président de son pays.

Le rapport sur le rôle de l'OIT dans la recherche d'une mondialisation plus juste est sans aucun doute une excellente occasion de promouvoir l'emploi et

de tirer profit des avantages qu'offre la mondialisation de l'économie. Pour ce faire, les différents agents de la société doivent afficher une attitude constructive, l'objectif étant de veiller à ce que le nouveau système génère des transformations économiques, politiques et sociales pour améliorer les conditions de vie de l'humanité en général.

L'OIT sans aucun doute a un rôle capital à jouer à cet égard. Sans éluder les problèmes de travail qui existent dans le monde, cette institution devrait dorénavant présenter dans tous ses documents les différents aspects du travail, bien plus comme un défi à relever que comme une réclamation devant le manque d'attention de la part des Etats.

Les temps changent et le fonctionnement de l'OIT devrait également évoluer. Aujourd'hui plus que jamais l'OIT peut orienter son travail et prêter assistance aux pouvoirs publics et aux interlocuteurs sociaux dans le cadre de dialogues qui conduisent à améliorer la situation de l'emploi et les relations du travail. Dans ce cas, le rôle normatif traditionnel de l'Organisation perd de sa prépondérance. Dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, différentes mesures sont proposées qui vont au-delà des compétences définies dans le système des Nations Unies pour cette Organisation. Ce rapport doit être examiné en détail par le Conseil d'administration car certains points ne semblent pas pertinents pour l'OIT, par exemple, les idées liées aux systèmes mondiaux de production, notamment en ce qui concerne les entreprises multinationales, aux zones franches d'exportation et aux chaînes d'approvisionnement; ces thèmes n'ont jamais été abordés de façon approfondie à l'OIT et les employeurs n'en appuient pas l'examen.

Toutefois, deux éléments essentiels sont à souligner dans le rapport et l'OIT doit les garder à l'esprit à tout moment, à savoir: les avantages de la démocratie et de l'économie de marché comme facteurs propices à l'investissement stable et à de nouveaux emplois, qui contribuent sans aucun doute au bénéfice économique et social.

Par ailleurs, je tiens à mentionner tout spécialement le programme de coopération technique mis en œuvre en Colombie. A la faveur de ce programme, l'appui de l'OIT a contribué à l'amélioration des conditions de vie et du dialogue social dans le pays. J'en veux pour preuve les indicateurs de réduction de la violence dans tous les secteurs de la société, mais surtout parmi les dirigeants syndicaux et les responsables des droits de l'homme. En outre, le bureau régional de Lima a apporté constamment son soutien pour l'organisation de multiples séminaires à l'intention des milieux gouvernementaux, des employeurs et des travailleurs, avec notamment la participation conjointe de ces trois groupes. Des séminaires ont ainsi été organisés par la vice-présidence de la République dans certaines régions du pays pour la défense et la protection des droits de l'homme et des travailleurs, trois autres pour la promotion du dialogue social et de la productivité, et quatre pour de nouvelles méthodes de règlement des conflits du travail.

En outre, un plan de travail a été élaboré par l'ANDI (Association nationale d'industriels) dans le cadre du programme de coopération technique, pour l'éradication du travail des enfants dans le nord du Cauca, avec un succès certain. Contrairement à ce que certains pensent, depuis l'année dernière, des

signes manifestes d'ouverture démocratique dans le pays ont été constatés à travers les événements politiques, notamment l'expression de la population par les urnes suite à un référendum organisé par le gouvernement, qui ne lui a pas été favorable malgré sa grande popularité.

Des gouverneurs et des maires provenant de secteurs populaires ont été élus, notamment des syndicalistes, à deux des fonctions publiques les plus importantes. Les différents courants d'opinion nationale ont aussi été exprimés par les urnes au sein des assemblées départementales et des conseils municipaux. Le respect de la diversité des opinions et la vision sur la direction de l'Etat sont de plus en plus évidents en Colombie.

Ces chiffres ont créé un climat de confiance qui a favorisé la demande interne et un accroissement de la production des biens et des services. Ainsi des emplois ont été créés; les indicateurs de croissance économique sont en hausse et des richesses ont été créées, ce qui encourage les entrepreneurs à décider des investissements productifs. Le monde des affaires s'est engagé en faveur du développement du pays et a appuyé les réformes structurelles et institutionnelles, même si ces réformes comportent la perte d'avantages fiscaux et une augmentation des impôts sur le revenu, dont le taux dépasse ceux en vigueur en Amérique latine. Les employeurs ont apporté des idées et des ressources économiques pour la consolidation de la paix, l'amélioration de l'éducation, le bien-être des enfants et la formation professionnelle. Je suis heureux de vous annoncer que lors de l'Assemblée annuelle ordinaire des affiliés de l'ANDI des résolutions ont été prises pour appuyer le Pacte mondial, le travail décent et la responsabilité sociale des entreprises à l'échelle mondiale. A ce sujet, il convient de souligner l'utilisation volontaire de la méthode du bilan social proposée par l'OIT.

L'OIT peut être fière de sa contribution au bien-être de la Colombie. Avec ces résultats prometteurs, même s'ils ne sont pas suffisants, nous avons suivi une orientation appropriée, pour promouvoir la participation des donateurs au programme de coopération, pour poursuivre l'assistance technique et pour faire comprendre aux personnes en armes qui agissent en marge de la loi que la société colombienne réclame une solution politique du conflit grâce au dialogue social.

Original espagnol: M. BARRENECHEA CALDERÓN (délégué des employeurs, Pérou)

Au nom de la Confédération nationale des institutions d'employeurs du secteur privé du Pérou (CONFIEP), je souhaite féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection. Nous félicitons également le Directeur général pour le début de son deuxième mandat, pour son rapport capital, de même que pour le rapport sur l'impact au sein de l'OIT, des conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Les employeurs du Pérou, affiliés à la CONFIEP, accueillent avec satisfaction l'appel lancé par l'OIT pour obtenir une plus grande coordination des politiques dans tout le système international. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation s'est avéré être un forum utile pour le dialogue entre l'OIT et le système multilatéral.

De même, nous pensons que toute réponse apportée par l'OIT devrait tenir compte des avantages de la démocratie et de l'économie de marché. Il faut aussi relever que, dans le rapport de la commission, il apparaît clairement que la mondialisation a produit de nombreux avantages qu'il est impératif de mentionner. En outre, cette mondialisation apporte avec elle un potentiel productif énorme en termes de développement économique, politique et social. Il faut reconnaître la responsabilité qui incombe à tous les acteurs de la société au moment de contribuer à une amélioration de cette mondialisation.

Notre délégation estime que la mondialisation juste et créatrice devrait créer plus d'opportunités que de menaces. Il faudrait faire en sorte que les bénéfices soient répartis entre plus de personnes, notamment les personnes défavorisées. Ainsi nous devrions établir des priorités pour lesquelles les organismes internationaux, et notamment l'OIT, devraient apporter leur appui.

Il s'agit notamment de créer un environnement adéquat sur les plans national et international, en vue de créer une plus grande intégration économique; développer un environnement national correspondant qui soit propice à la création d'emplois et en particulier qui favorise l'esprit d'entreprise et le développement des PME dans l'économie formelle, et qui permette de formaliser l'économie informelle en lui apportant les instruments appropriés; élaborer des structures de gouvernance transparentes, sans corruption, démocratiques et surtout qui servent véritablement l'intérêt public et le bien commun; améliorer la diffusion des valeurs démocratiques et les principes de bonne gouvernance; mobiliser le secteur privé dans la lutte contre la pauvreté. Les zones les plus pauvres de mon pays sont justement celles dans lesquelles le tissu d'entreprise est inexistant. Par conséquent, nous devons doter ces régions des instruments nécessaires pour qu'un plus grand nombre de personnes, locales et étrangères, investissent et créent des entreprises, assurant ainsi de nouveaux emplois et des revenus plus élevés pour les populations; reconnaître le rôle essentiel que peuvent jouer les organisations d'employeurs à travers leur utilité publique en créant les conditions propices à la création d'emplois et au développement économique national.

Ces tâches et d'autres encore qui les complètent doivent être abordées sans retard et ce ne sont pas des tâches aisées car nous devons travailler sans relâche et prendre des mesures concrètes. Nous sommes convaincus que l'Organisation nous accompagnera et saura nous prêter main forte en se fondant sur les principes et les valeurs qu'elle a su préserver au cours de ses premiers quatre-vingt-cinq ans et qu'elle renouvelle maintenant avec passion.

Avant de conclure, j'aimerais au nom de la CONFIEP féliciter l'Organisation pour l'établissement de son nouveau bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Lima, qui nous permettra, entre autres, de contrôler le suivi de nos progrès dans le domaine du dialogue social, de dégager des consensus et de les faire respecter et permettra de créer des emplois dignes et productifs pour lutter contre la pauvreté par le travail.

(La séance est levée à 19 h 15).

TABLE DES MATIÈRES

Page

Quatrième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général:

Discussion (*suite*) 1

Orateurs: M. Mogami, M. Aoun, M^{me} Filatov, M. Potter, M. Lublin, M. Majali, M. Wang,
M. Abascal, M. De Meireles V. De Castro, M. Kim, M. Galea, M. Nordmann, M. Mwakwere,
M. De, M. Thys, M. Biltgen, M. Trogrlic, M. Fong, M. Lee, M. Guider, M. Morales Cartaya,
M. Papiev, M. Iversen, M. Hamadeh, M. Xu, M. Caldera Sánchez-Capitán, M. Boti, M. Nkili

Cinquième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général:

Discussion (*suite*) 25

Orateurs: Le Président, M. Negron Tejada, M. Gomes Proença, M. Mansouri, M. Mdladlana,
M. Andreoli, Mgr Tomasi, M. Monteiro, M^{me} Sasso Mazzufferi, M. Villavicencio Ríos, M. Pérez
Del Castillo, M. Andres, M. Markotic, M. Doz, M. Herczog, M. Pirlner, M. Basnet, M. Gallardo
Flores, M. Zinck, M. Jiménez Aguilar, M. Lloyd, M. El Azali, M. Bejtaj, M. Biyama, M^{me} Chao,
M. Ranjivason, M. Stoyan, M. Lee, M. Farrugia, M. Rachman, M. Akouété, M. Bobrowski,
M. Silva, M. Calixte, M. Salimian, M. Sukomal Sen, M^{me} Romchatthong, M. Monaheng,
M. Echavarría Saldarriaga, M. Barrenechea Calderón